



Alger	: 19°	10°
Oran	: 24°	11°
Annaba	: 19°	09°
Béjaïa	: 17°	07°
Tamanrasset:	37°	24°

PARLEMENT

M. Boughali rencontre à Mascate le Vice-Premier ministre omanais chargé des relations et de la coopération internationale

P. 4

COOPÉRATION

Le Premier ministre reçoit le DG de l'OIT

P. 24

PALESTINE

L'ONU exige une enquête indépendante sur la fosse commune de l'hôpital Nasser de Ghaza

P. 15

RÉUNION CONSULTATIVE ENTRE LES DIRIGEANTS DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DE LA LIBYE

Unifier les positions et intensifier la concertation

Les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye ont souligné, à l'issue de leur 1^{ère} Réunion consultative tenue, lundi à Tunis, la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives. Dans le Communiqué final du "Sommet de Tunis", les dirigeants des trois pays frères, à savoir les Présidents M. Abdelmadjid Tebboune, M. Kaïs Saïed et M. Mohamed Younes El-Menfi, réunis au Palais de Carthage, sont convenus de "l'organisation périodique de cette réunion, en alternance entre les trois pays afin de hisser les relations bilatérales privilégiées qui lient chaque pays à l'autre vers une nouvelle étape qualitative axée, au-delà du cadre bilatéral, sur la réflexion et l'action collectives". P. 24



ALGÉRIE - AFRIQUE DU SUD

Deuxième session des consultations politiques

P. 3

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le Secrétaire Général préside la cérémonie d'ouverture du séminaire national sur les mutations économiques mondiales et la sécurité nationale de l'Algérie

P. 3

EXAMENS DU BEM ET DU BACCALAURÉAT

Le retrait des convocations "dès le début du mois de mai prochain" (ministre)

P. 4

SANTÉ

FATIGUE Et si ça venait de vos dents ?

Pp 12-13

FOOTBALL

TOURNOI DE L'UNAF (U17) 3^e JOURNÉE

L'Algérie et la Tunisie se neutralisent (1-1)

P. 22



SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE TUNIS

L'Algérie participe à la 38^e édition

P. 16

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

L'amphithéâtre baptisé du nom du défunt moudjahid Pierre Chaulat

P. 2

MINISTÈRE DE LA SANTÉ L'amphithéâtre baptisé du nom du défunt moudjahid Pierre Chaulet



Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi a baptisé, lundi à Alger, l'amphithéâtre du ministère du nom du moudjahid Pierre Chaulet, en hommage à sa mémoire et à en reconnaissance de son apport pour la formation de plusieurs générations de médecins, indique un communiqué du ministère. Cette initiative «se veut un hommage à la mémoire du défunt moudjahid Pierre Chaulet et une reconnaissance des sacrifices qu'il a consentis, lui qui a voué sa vie à l'Algérie, après avoir rejoint tôt les rangs de la Guerre de libération dans la wilaya IV historique et participé à la Révolution en tant que moudjahid et défenseur de la cause algérienne juste», précise le communiqué. Le même source a évoqué les qualités du professeur Chaulet qui a choisi de «rester dans notre pays et participer avec ses frères algériens à l'édification de notre patrie, où il a beaucoup contribué, après l'indépendance, à la formation de générations de médecins généralistes et spécialistes, ainsi qu'à la création et au développement du service de pneumologie au Centre universitaire de Beni Messous», note le communiqué.

Le défunt moudjahid a contribué également à «la mise en œuvre du programme de lutte contre la tuberculose, outre sa participation active aux différents séminaires, rencontres et ateliers sur le développement du secteur de la santé en Algérie».

HADJ 2024

Reprise de l'opération de réservation de billets pour les hadjis voyageant avec l'ONPO



L'opération de réservation de billets pour les hadjis voyageant avec l'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO) vers les Lieux saints reprend, mardi, via le portail «Bawabet El Hadj Dz» et l'application «Rakb El Hadjidj», a indiqué un communiqué de l'Office. «En parachèvement de l'opération de réservation de billets pour les hadjis voyageant avec l'Office national du Pèlerinage et de la Omra vers les Lieux saints via le portail «Bawabet El Hadj Dz» et l'application «Rakb El Hadjidj», la réservation de billets reprendra, mardi 23 avril à 20h00, pour l'aéroport d'Alger, et à 21h00 pour les aéroports d'Oran, de Constantine et d'Ouargla», a précisé la même source.

ACCIDENTS DE LA ROUTE EN ZONES URBAINES

4 morts et 152 blessés le week-end dernier



Quatre (4) personnes ont trouvé la mort et 152 autres ont été blessées dans 121 accidents de la route survenus en zones urbaines le week-end dernier, selon un bilan rendu public lundi par les services de Sûreté nationale. Le facteur humain reste la principale cause de ces accidents, selon les données des services compétents de la Sûreté nationale. La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réitère son appel aux usagers de la voie publique à la prudence et au respect du code de la route, rappelant les numéros vert 1548 et de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24 pour tout signalement.

RELIZANE

Mort d'une jeune fille percutée par un camion à El Hamadna



Une jeune fille a trouvé la mort lundi, après avoir été percutée par un camion dans la commune d'El Hamadna (30km à l'est de Relizane), a-t-on appris auprès des services de la Protection civile de wilaya. L'accident est survenu dans un quartier de la ville d'El Hamadna, après qu'un camion ait percuté une jeune fille, âgée de 17 ans, qui traversait la route, selon les mêmes services. Les éléments de la Protection civile sont intervenus pour évacuer la victime grièvement blessée vers la polyclinique d'El Hamadna où elle a succombé à ses blessures.

A cet effet, les services de sécurité compétents ont ouvert une enquête pour élucider les circonstances de l'accident.

BLIDA

21 blessés dans le renversement d'un bus de transport des voyageurs

Vingt et une (21) personnes ont été blessées suite au renversement d'un bus de transport des voyageurs, survenu dans la nuit de lundi à mardi, sur l'autoroute Est-Ouest, juste après l'échangeur de l'hôpital «Frantz Fanon» de Blida, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile. Epaulée par les unités de Chiffa, Beni Merrad, Bouarfa et l'unité principale, l'unité secondaire de la protection civile «Yahiaoui Benmalek» est intervenue, aux environs de 00h16 suite à un accident de dérapage et de renversement d'un bus de transport des voyageurs, allant de Sétif vers Tlemcen, avec à son bord 38 passagers, précise la même source. L'accident a fait 21 blessés à différents degrés, ayant reçu les premiers secours puis transférés vers l'hôpital «Frantz Fanon» pour recevoir les soins nécessaires, conclut le communiqué.

BOUIRA

Fermeture temporaire de la RN 15 à Aghbalou suite à un glissement de terrain (DTP)

La route nationale (RN) 15 est temporairement fermée à la circulation à partir de lundi à Aghbalou, à l'est de Bouira, suite à un glissement de terrain, a-t-on appris auprès de la direction des travaux publics (DTP). Le glissement de terrain survenu sur le point kilométrique 74+000 de la RN 15 à Aghbalou, a entraîné la fermeture de cette voie pour une durée d'une semaine afin de «chercher les solutions nécessaires pour sa réhabilitation», a déclaré à l'APS le directeur des travaux publics, Noureddine Gasmi. Suite à la fermeture de la RN 15 au niveau d'Aghbalou, la circulation automobile a été déviée vers d'autres voies comme le chemin communal Bouaklane, puis vers la RN 10, en direction d'Aghbalou, Selloum, Bahalil, et Tizi Ouzou, selon les détails fournis par le même responsable.

TIZI-OUZOU

Arrêt momentané de l'exploitation de la télécabine pour maintenance (ETAC)



L'entreprise de transport algérien par câble (ETAC) a annoncé, lundi dans un communiqué, l'arrêt momentané de l'exploitation de la télécabine de la wilaya de Tizi-Ouzou. Cet arrêt intervient suite à «une anomalie technique détectée lors des contrôles préventifs journaliers, le samedi 20 avril 2024, aux alentours de 5h45 du matin, soit avant l'ouverture de l'exploitation au public, suscitant une réaction immédiate des équipes de maintenances», explique la même source. «L'opération de maintenance est estimée à une semaine», précise l'ETAC, expliquant qu'une «solution de transport alternatif est en cours de mise en place par la direction des transports de la wilaya de Tizi-Ouzou afin d'assurer la continuité du service pour les usagers».

MALAISIE

10 morts dans une collision entre deux hélicoptères militaires



Une collision mardi entre deux hélicoptères de la marine malaisienne a provoqué la mort des dix membres d'équipage, au cours d'un entraînement dans l'ouest de la péninsule malaise, ont annoncé les secours. «Les deux hélicoptères sont entrés en collision lors d'un entraînement au vol. La mort des 10 victimes a été confirmée par les médecins militaires», a déclaré Suhaïmy Mohamad Suhail, un responsable du service de secours et de lutte contre les incendies, dans un communiqué. Des vidéos de l'accident publiées en ligne montrent sept hélicoptères volant à basse altitude en formation au-dessus du stade de la base navale de Lumut, dans l'Etat de Perak (ouest), pendant une répétition avant un événement de la marine prévu en mai. Lorsque deux des hélicoptères se sont détachés de la formation, et ont tourné à droite, on peut voir l'un d'eux percuter le rotor arrière de l'autre. Les deux appareils sont alors tombés en vrille et se sont écrasés.

CHINE

Un séisme de magnitude 5,9 secoue Taiwan



Un séisme de magnitude 5,9 a secoué le district de Hualian, de la région chinoise de Taiwan, lundi à 22h11 (heure de Pékin), selon le Centre du réseau sismique de Chine. L'épicentre a été localisé à 23,79 degrés de latitude nord et 121,49 degrés de longitude est, à une profondeur de 9 km, selon un rapport publié par le centre. Un autre séisme de magnitude 5,1 a secoué le même district, lundi à 21h13 (heure de Pékin), selon la même source. L'épicentre a été localisé à 23,67 degrés de latitude nord et 121,54 degrés de longitude est, à une profondeur de 10 km, selon un rapport publié par le centre. Aucun bilan d'éventuelles pertes humaines ou matérielles n'a été avancé pour le moment.

HONDURAS

Saisie de 2,7 tonnes de cocaïne



Les forces armées du Honduras ont saisi 2,7 tonnes de cocaïne à bord de deux vedettes dans la nuit de dimanche à lundi sur une plage de la côte des Caraïbes, ont-elles annoncé lundi. Au total, «2.760 paquets» de drogue, d'un poids d'un kilo chacun, ont été saisis, a indiqué le porte-parole des forces armées, Santos Nolasco. Une partie de la drogue a été découverte enfouie sur une plage, et les recherches se poursuivent pour retrouver d'autres paquets éventuels dans les environs, a précisé le porte-parole. Le 24 mars, les forces navales de ce pays d'Amérique centrale avaient saisi plus de 1,3 tonne de cocaïne et arrêté dix narcotrafiquants présumés dans la mer des Caraïbes. Depuis les années 1970, le Honduras est un point de passage habituel de la cocaïne provenant des pays producteurs d'Amérique du Sud et à destination des Etats-Unis. Arrivée au pouvoir en janvier 2022, la présidente hondurienne Xiomara Castro a promis de lutter contre le narcotrafic.

MÉDIATURE DE LA RÉPUBLIQUE De nouvelles plateformes pour une meilleure prise en charge des préoccupations des citoyens

La Médiature de la République s'attèle à développer de nouvelles plateformes numériques, comme mécanismes visant à améliorer la qualité des prestations offertes par les structures publiques et à garantir une prise en charge efficace des préoccupations des citoyens, a indiqué lundi à Tipaza un responsable central de cette instance.

Prenant part aux travaux d'une Journée de formation organisée par la délégation locale du Médiateur de la République en coordination avec l'inspection générale de Tipaza au siège de la wilaya, le Directeur de la numérisation, des systèmes d'information et de documentation à la Médiature, Youcef Lahouazi, a indiqué que l'instance s'attela à développer périodiquement ses mécanismes de travail et travaillait également sur d'autres projets numériques qui s'ajoutent à la série de plateformes numériques déjà mises en place.

Il s'agit de nouvelles plateformes qui seront créées pour renforcer la communication et la coordination avec les différentes institutions et administrations publiques locales et centrales, dont les plus importantes concernent la "numérisation du processus de réception et de traitement des requêtes et des doléances et la coordination avec les différents secteurs ministériels, outre la mise en service de mécanismes permettant l'amélioration continue de la qualité du service public".

A cet égard, le responsable central a souligné la nécessité pour les institutions, administrations et organismes publics de s'engager dans cette démarche visant à adopter les technologies de l'information et de la communication comme outil efficace pour garantir la transparence et l'efficacité du service public.

Ceci est intervenu lors de la présentation du projet de la plateforme "Tansik", thème retenu pour la journée de formation organisée, lundi, au profit des présidents d'APC, des directeurs exécutifs, des responsables des administrations et des institutions publiques pour expliquer toutes les étapes des mécanismes de travail de cette plateforme, à commencer par l'ouverture d'un compte, son exploitation, l'introduction de données et d'informations et la consultation, quotidienne, des registres de doléances des citoyens au niveau des différentes instances publiques.

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune avait ordonné, lors d'une réunion du Conseil des ministres qu'il avait présidée le 23 octobre 2022, "la réactivation du rôle des registres de doléances des citoyens", de manière à



faciliter le suivi de leur prise en charge en temps réel par les autorités publiques, au plus haut niveau, en l'occurrence la Présidence de la République, ce qui renforce la garantie des droits citoyens et la lutte contre la bureaucratie.

En application de cette décision, les services du Médiateur de la République ont créé la plateforme numérique "Tansik", un mécanisme numérique garant de transparence.

L'ouverture de cette journée de formation à Tipaza a été présidée par la Secrétaire générale de la wilaya, Karima Masnoua et encadrée par M.

Lahouazi qui a présenté un exposé exhaustif sur les caractéristiques de l'application "Tansik", visant à assurer une meilleure prise en charge des doléances des citoyens et à y répondre dans les délais.

L'application renferme d'autres volets, comme les correspondances avec les différentes administrations et institutions publiques locales et centrales, y compris les ministères, ce qui permet d'enregistrer les préoccupations des citoyens et de leur assurer une meilleure prise en charge, et ce de par leur suivi par les hautes autorités du pays.

L'importance de la plateforme "Tansik", en tant que service numérique destiné aux administrations et aux organismes publics, réside dans sa capacité à "économiser du temps et des efforts, et à réduire les coûts de traitement des doléances des citoyens, tout en garantissant un contrôle en amont et en aval" de la prise en charge des problèmes des citoyens par chaque wilaya, secteur

ou administration. Cela inclut également l'analyse des données, la préparation de rapports détaillés à leur sujet, ainsi que la création d'une base de données nationale qui servira de mécanisme de suivi et d'évaluation par les autorités supérieures du pays, selon M. Lahouazi.

De son côté, la Secrétaire générale de la wilaya a révélé la création d'une cellule conjointe entre l'Inspection générale de la wilaya et la délégation locale du Médiateur de la République chargée du suivi périodique de la gestion du dossier de numérisation des registres des doléances des citoyens au niveau des administrations et des institutions publiques, et de charger ces données dans l'application "Tansik".

Ce dossier a également été introduit en vue de son examen chaque semaine et l'évaluation du processus de recensement électronique des registres lors du Conseil exécutif de wilaya présidé par le wali, a-t-elle dit, soulignant que les mécanismes numériques établis par la Médiature jouent un rôle essentiel dans la levée des obstacles et des contraintes, notamment dans le signalement des problèmes quotidiens des citoyens aux autorités de la wilaya, selon Mme Masnoua.

L'application "Tansik" fait partie d'une série d'applications et de plateformes numériques développées par la Médiature dans le cadre de son programme visant à accompagner les transformations numériques, dont l'application "Aarayid (requêtes)" et d'autres plateformes, a conclu M. Lahouazi.

ALGÉRIE - AFRIQUE DU SUD Deuxième session des consultations politiques

Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Lounès Magramane a effectué, lundi, une visite à Pretoria (Afrique du Sud) durant laquelle il a coprésidé avec le Directeur général du ministère des relations internationales et de la coopération, Zane Dangor, la 2ème session des consultations politiques entre les deux pays, indique un communiqué du ministère. Les entretiens entre les deux parties ont permis de réaffirmer la profondeur des liens historiques exceptionnels entre l'Algérie et l'Afrique du Sud. La rencontre a permis, également, de procéder à une évaluation globale de la coopération bilatérale et de proposer les moyens devant la renforcer et l'élargir dans divers domaines, en prévision de la tenue de la 7e session de la Haute commission bilatérale de coopération prévue cette année à Alger sous la présidence conjointe des présidents des deux pays.

La tenue de cette session intervient dans le contexte des développements géopolitiques que connaît le monde. Ainsi, les deux parties ont procédé à un échange de vues sur plusieurs questions internationales et régionales d'intérêt commun, mettant en avant la convergence des positions des deux pays envers plusieurs questions d'actualité, en tête desquelles la situation dans les territoires palestiniens occupés et la cause sahraouie, en sus du renforcement de la coordination et de la concertation bilatérales au niveau des organisations et instances continentales et internationales.

ALGÉRIE - OIT M. Oualid examine les moyens de renforcer la coopération bilatérale

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, a reçu, lundi à Alger, le Directeur général (DG) de l'Organisation internationale du travail (OIT), Gilbert Houngbo, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération dans le domaine de l'entrepreneuriat, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette audience, qui s'est déroulée au siège du ministère, M. Oualid a donné un aperçu du climat d'entrepreneuriat en Algérie, mettant en avant les principales mesures prises par l'Etat algérien pour promouvoir l'écosystème des start-up et des micro-entreprises, précise le communiqué.

Le ministre a également évoqué "la coopération entre l'OIT et le ministère, notamment s'agissant de l'auto-entrepreneur et de la création de centres de développement de l'entrepreneuriat à travers l'ensemble des universités du pays, en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique", ajoute la même source. Pour sa part, M. Houngbo, qui effectue une visite en Algérie, a souligné l'attachement de l'OIT au renforcement de ses relations de coopération avec l'Algérie dans le domaine des start-up, affichant la disposition de l'organisation à contribuer aux efforts de l'Algérie, aux niveaux local et continental, en faveur de la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat, conclut le communiqué.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE Le Secrétaire Général préside la cérémonie d'ouverture du séminaire national sur les mutations économiques mondiales et la sécurité nationale de l'Algérie

L'Institut des Hautes études de sécurité nationale a organisé lundi au Cercle national de l'Armée à Beni-Messouj (ière Région militaire), un séminaire national intitulé: "Mutations économiques mondiales et sécurité nationale de l'Algérie", dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par le Secrétaire général du ministère de la Défense nationale (MDN), le Général-Major Mohamed Salah Benbicha, indique un communiqué du ministère.

"Ce séminaire a vu la présence des membres du Gouvernement, des Conseillers auprès de Monsieur le président de la République, des Commandants de Forces, le Commandant de la première Région militaire, les Chefs de Départements et des Directeurs centraux du ministère de la Défense nationale et de l'Etat-Major de l'ANP et le Directeur de l'Institut national d'études de stratégie globale", précise la même source.

A l'entame, le secrétaire général du MDN a souligné, dans son allocution d'ouverture, que "les mesures prises par l'Etat algérien ont prouvé leur efficacité sur les plans économique et social et ont consolidé notre souveraineté nationale". De son côté, la Directrice de l'Institut des hautes études de sécurité nationale a indiqué que "ce séminaire national vise à apporter une lecture stratégique et une vision prospective à même de



mettre la lumière sur les mutations de l'économie mondiale". Les travaux de ce séminaire "se sont déroulés sous forme de

conférences plénières, animées par des spécialistes dans le domaine de l'économie nationale, les défis et l'intensification des efforts pour préserver l'équilibre macroéconomique sans compromettre la sécurité nationale, à savoir la modernisation du secteur agricole et l'amélioration de la sécurité alimentaire, les nouveaux secteurs de mutations de l'économie nationale, partenariat avec l'Afrique (zone de libre-échange continentale africaine), les nouvelles orientations du partenariat avec l'Union européenne", relève le communiqué. "Ensuite, les travaux ont connu la tenue d'un atelier sur la logique de transformation de l'économie algérienne, suivi par un débat ouvert entre les participants".

Ce séminaire national "vise à mettre en évidence les différents aspects de mutations économiques mondiales et leurs impacts sur l'économie nationale, et à construire une vision capable de faire face aux défis, à travers la maîtrise des nouvelles règles de l'économie mondiale et l'identification des opportunités disponibles pour l'Algérie, la détermination des principaux risques et leurs répercussions sur l'économie et la sécurité nationales, ainsi que l'adoption d'une vision prospective concernant les tendances économiques de l'Algérie", conclut le communiqué.

PARLEMENT

M. Boughali rencontre à Mascate le Vice-Premier ministre omanais chargé des relations et de la coopération internationale

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali a rencontré, lundi à Mascate, capitale du Sultanat d'Oman, Cheikh Asa'ad Bin Tariq Bin Taimur Al Said, Vice-Premier ministre omanais chargé des relations et des affaires de coopération internationale et représentant spécial du Sultan d'Oman, Haïtham Bin Tariq Al Said, indique un communiqué de la chambre basse du Parlement.

Lors de cette rencontre, M. Boughali a passé en revue «les relations de coopération et de fraternité existant entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman, d'autant que les deux pays oeuvrent, sous la conduite éclairée du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et de Sa Majesté le Sultan Haïtham Bin Tariq, au renforcement et à l'élargissement des relations pour englober tous les domaines, conformément à une vision prospective clairvoyante». Le président de l'APN a également souligné que «la visite qu'il effectue au Sultanat

à la tête d'une délégation de députés s'inscrit dans le cadre du renforcement des canaux de concertation et de dialogue, de l'échange d'expériences et de savoirs, en sus de l'examen des voies et moyens de consolider ces relations». A cette occasion, M. Boughali a présenté «ses condoléances au Sultanat d'Oman pour les victimes des inondations qui ont touché certaines régions du pays», souhaitant «un prompt rétablissement aux blessés». Pour sa part, Cheikh Asa'ad Ben Tariq a salué «le niveau des relations de fraternité



et d'amitié historiques et la grande entente unissant les deux pays», qualifiant la Révolution algérienne d'«exemple éloquent en termes de lutte pour l'émancipation».

Il a également salué «les positions honorables de l'Algérie dans les différents fora internationaux», exprimant son souhait de «renforcer et consolider les relations à travers l'échange de visites de travail et l'exploitation des opportunités d'investissement dans les deux pays pour la réalisation de projets communs», conclut le communiqué.

JUSTICE

Le ministre de la Justice insiste sur la fourniture de services de qualité aux citoyens

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a insisté, lundi soir dans la wilaya de Souk Ahras, sur la nécessité de «valoriser les structures judiciaires en fournissant des services de qualité aux citoyens». Présidant dans le cadre d'une visite de travail dans cette wilaya, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Cour de justice, M. Tabi a appelé les fonctionnaires affectés aux guichets de ce nouvel édifice à «veiller à ce que les citoyens et les justiciables puissent obtenir les documents qu'ils sollicitent dans des délais très courts»,

ce qui reflétera, a-t-il dit, «les efforts déployés par les pouvoirs publics pour améliorer et moderniser les services judiciaires».

Le ministre a également déclaré qu'au regard des importants moyens mis en place par le secteur de la justice pour la modernisation et la numérisation de ses documents comme l'extrait du casier judiciaire, le certificat de nationalité ou les jugements doivent être délivrés aux citoyens dans un délai très réduit. Il a appelé, à cet égard, les fonctionnaires du secteur à «travailler davantage pour familiariser les citoyens avec les diffé-

rents services et les systèmes informatiques que le secteur introduit à chaque fois pour moderniser et numériser ses services, à l'instar du service lancé à la fin de l'année 2023, et qui permet aux citoyens d'obtenir des jugements et toutes autres décisions judiciaires rendus dans une autre wilaya que celle où ils résident».

Selon l'exposé présenté au ministre, le nouveau siège de la Cour de Souk Ahras se compose de plusieurs étages comprenant au total, plusieurs salles d'audience, dont deux (2) pour les affaires pénales, deux (2) pour

les affaires pénales, deux (2) pour les audiences civiles et une autre pour affaires concernant les mineurs, en plus d'une salle de conférences, d'une bibliothèque et d'un salon d'honneur, en plus de bureaux, de magasins, de salles d'archives et de pièces pour les détentions temporaires. Lors de sa visite dans la wilaya de Souk Ahras, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, a également présidé l'inauguration et la mise en service, à la grande satisfaction des citoyens, du premier siège de tribunal à M'daourouche (40 km du chef-lieu de wilaya).

EXAMENS DU BEM ET DU BACCALAURÉAT

Le retrait des convocations «dès le début du mois de mai prochain» (ministre)

Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaëbed, a indiqué, lundi à M'sila, que son département ministériel a fixé au «début du mois de mai prochain» le retrait, par les candidats, de leurs convocations pour les examens du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat 2024.

M. Belaëbed a précisé que les convocations pourront être retirées «dès le dimanche 5 mai» pour l'examen du BEM et «à partir du jeudi 9 mai» pour les épreuves du baccalauréat. Les candidats inscrits dans des collèges d'enseignement moyen (CEM) et les lycées «pourront retirer leur convocation

au niveau de l'établissement où ils suivent leurs cours, ou l'obtenir via le site web de l'Office national des examens et concours (ONEC), ce dernier étant également accessible aux candidats libres qui pourront y retirer leur convocation», a déclaré le ministre qui effectuait une visite de travail dans la wilaya de M'sila.

M. Belaëbed a souligné, dans ce contexte que ce dispositif restera opérationnel jusqu'à la fin des épreuves, «afin de permettre aux candidats de retirer le document leur donnant le droit d'accéder aux centres d'examen en cas de perte ou de non-retrait de leur convocation pour une raison ou

une autre». Le ministre de l'Éducation nationale a également ajouté que toutes les conditions ont été «réunies pour assurer la réussite des examens officiels de cette année scolaire, par la mise en œuvre du programme d'enseignement mené à bien grâce aux efforts du corps enseignant et des effectifs d'encadrement». Il a aussi indiqué que toutes les procédures précédemment arrêtées étaient «maintenues», notamment en ce qui concerne l'octroi, à tous les candidats, d'une demi-heure supplémentaire, sur le temps légal imparti à chaque épreuve, pour leur permettre de choisir «sans pression» le sujet

qu'ils devront traiter. Dans un autre contexte, M. Belaëbed a fait savoir que 657 nouveaux établissements scolaires seront opérationnels à l'échelle nationale «dès la rentrée 2024-2025, en l'occurrence 381 écoles primaires, 179 CEM et 97 lycées». Le ministre a déclaré que ces établissements, destinés à soutenir le secteur de l'éducation nationale à travers le pays, «contribueront à réduire la surcharge des classes et à éliminer progressivement». Il a ajouté, à cet égard, que le règlement du problème de la surcharge «ne nécessite pas simplement la construction de nouveaux établissements», mais exige aussi la

prise de «mesures organisationnelles» sur lesquelles travaille son département ministériel, que ce soit au niveau de la carte scolaire ou des dispositions liées à l'âge des élèves.

Le ministre de l'Éducation nationale avait entamé sa visite dans la wilaya de M'sila en présidant l'inauguration d'un lycée et d'un CEM à la cité des «1.050 logements», et d'une école primaire à la cité des «1.200 logements», au chef-lieu de wilaya, avant d'inspecter et d'inaugurer, ensuite, plusieurs établissements scolaires dans les communes de Barhoum, de Bou Saâda, de Sidi Amer et de Sidi Aïssa.

COMMUNICATION

M. Laagab s'enquiert des conditions de fonctionnement et de gestion de plusieurs établissements du secteur

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab, a inspecté lundi, dans le cadre de sa visite dans la wilaya de Constantine, plusieurs établissements relevant du secteur, où il s'est enquis des conditions de leur fonctionnement et de leur gestion. Cette visite a été l'occasion pour le ministre de la Communication qui était accompagné du wali de Constantine, Ablekhalek Sayouda et de directeurs généraux de plusieurs établissements relevant du secteur, d'écouter les préoccupations des journalistes et des fonctionnaires. Au siège de la station régionale de télévision, le ministre a suivi un exposé sur le fonctionnement de la station qui assure la couverture médiatique audiovisuelle au niveau des wilayas de l'est, avant de visiter le siège du quotidien «Ennasr», où il a pris connaissance des archives de cet établissement médiatique public, appelant ses responsables à jouer leur rôle en tant qu'établissement économique pour diversifier ses revenus et exploiter toutes les opportunités offertes rentables pour l'établissement. Au siège de la Maison de la Presse de la wilaya de Constantine, qui abrite 7 titres différents, le ministre a rappelé les réductions décidées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, appelant à régulariser la situation des locaux de la Maison de la Presse et à profiter de ces réductions. Le ministre a, aussi, visité le siège de l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité (ANEP), avec ses deux antennes: «Messagerie Express» et «Communication et Signalétique», où il a appelé à revoir les tarifs publicitaires sur les panneaux pour les adapter à la réalité commerciale, en étudiant le marché en vue d'une exploitation optimale de

cet outil publicitaire. Lors de sa visite au siège de la Direction régionale de l'entreprise Télédiffusion d'Algérie (TDA) dans la cité Ziadia, M. Laagab a appelé à la formation du personnel et au développement des ressources humaines, et vi-

sité le laboratoire de maintenance des équipements, où il a salué l'expertise des cadres et responsables de ce laboratoire. M. Laagab a également visité le siège de la Direction régionale-Est de l'Agence Algérie Presse Service

(APS), qui assure la couverture médiatique au niveau de 17 wilayas de l'est du pays. Cette visite a également été l'occasion pour le ministre de visiter les différents services et départements de la Société d'impression de l'Est (SIE).

Nécessité d'avoir des médias forts pour relever les défis auxquels fait face l'Algérie (Laagab)

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab a insisté, lundi soir, depuis Constantine sur l'importance d'avoir «des médias forts pour relever les défis auxquels fait face l'Algérie». Dans une conférence de presse à l'issue d'une visite de travail qu'il a effectuée dans cette wilaya, le ministre a insisté sur «l'intensification des formations favorisant l'émergence des médias forts capables d'accompagner les efforts de développement engagés et relever les défis auxquels fait face l'Algérie». Il a dans ce cadre appelé les journalistes à aller vers la formation pour améliorer davantage leur niveau, les incitant à prévoir de concert avec des spécialistes, des ateliers de formation et des conférences dans leurs wilayas. Le ministre, qui a rappelé que plus de 300 journalistes avaient été formés à l'occasion de la tenue du Sommet du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) en plus d'autres journalistes formés dans le domaine sportif en attendant le lancement prochain de formations dans les spécialités économiques, a estimé que le journaliste doit «être une force de conviction» au service du développement national. Le ministre qui a salué les efforts déployés localement pour améliorer les conditions de travail des journalistes, a indiqué que sa visite à Constantine s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la célébration de la journée mondiale de la liberté d'expression. En outre, M. Laagab a fait part de «carences flagrantes en matière d'infrastructures» relevant de son secteur dans la wilaya de Constantine, citant dans ce cadre l'état des sièges de la station de la Télévision publique et de la radio ainsi que la société d'impression de l'Est et de l'entreprise Télédiffusion d'Algérie (TDA). Mettant en avant l'actif considérable dont dispose Constantine dans les domaines de l'information, la culture et l'histoire, entre autres, le ministre a cependant déploré «une faiblesse en matière d'infrastructures». Annonçant la réception le 5 juillet prochain d'un nouveau siège pour la radio de Constantine, le ministre a indiqué qu'une réflexion est en cours pour donner l'ancien siège de la radio de Constantine à la TDA en vue d'améliorer les conditions de travail dans cette dernière qui dispose de moyens technologiques de pointe et de compétences avérées. M. Laagab qui a indiqué que l'Etat veille à accompagner la presse à travers, notamment l'actualisation des lois et les différentes mesures prises par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune au profit des médias nationaux, sous forme d'aide indirecte, a indiqué que la «presse privée demeure indissociable de la presse nationale». Il a fait part de l'impact des syndicats qui représentent les journalistes dans l'amélioration des conditions de travail de la corporation et la promotion de ce métier. Par ailleurs, le ministre a salué le professionnalisme des médias nationaux dans le traitement des provocations marocaines s'agissant du match USM Alger et le club marocain du RS Berkane. «Les médias algériens méritent d'être salués pour la façon avec laquelle ils ont traité ce phénomène provocateur marocain», a indiqué le ministre.

APS

BISKRA

M. Arkab pose la première pierre d'une centrale solaire et d'un transformateur électrique dans la commune d'El Ghrous

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a présidé, lundi soir dans la commune d'El Ghrous (Biskra), dans le cadre d'une visite de travail de deux jours, une cérémonie de pose de la 1ère pierre d'une centrale solaire et d'un transformateur électrique de 400/220 kV.

Le ministre, accompagné des présidents-directeurs généraux (PDG) de Sonelgaz, Mourad Adjal, de Naftal, Djamel Cheroud, de Sonarem (ex-Manal), Mohamed Sakhr Harami, du président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures, Rachid Nadil, et de cadres de son ministère, a indiqué, dans une déclaration à la presse, qu'avec la réalisation de la centrale solaire, la wilaya de Biskra figurera parmi les plus importants producteurs d'énergie solaire en Algérie, en augmentant, d'une part, les capacités de production d'électricité et en réduisant, d'autre part, la consommation du gaz utilisé pour la production électrique.

Il a ajouté qu'à la faveur du transformateur électrique 400/220 kV, qui fera partie des 12 centres de transformation les plus importants sur le territoire national, le courant électrique sera transformé, transporté et

distribué dans toutes les villes des wilayas de Biskra et d'Ouled Djellal. M. Arkab a noté, dans ce contexte, que les efforts déployés pour la concrétisation de ces différentes réalisations sont destinés à accompagner l'investissement dans les secteurs agricole et industriel qui sont d'importants consommateurs d'électricité.

Le projet de réalisation de la centrale solaire, qui occupera une superficie de 400 hectares et qui sera réceptionnée au bout d'un délai contractuel de 6 mois, comprend l'étude, la réalisation du génie civil, le transport, le montage, la formation, l'exploitation expérimentale, et la connexion au réseau de transport d'électricité, a-t-on expliqué au ministre, soulignant que la centrale sera dotée d'environ 380.000 panneaux photovoltaïques et de 23 transformateurs.

S'agissant du transformateur, qui couvrira 15 hectares



dans la zone de Rehayat (commune d'El Ghrous), il comprend, selon les mêmes explications, la réalisation d'une phase haute tension de 400 kV et d'une phase de moyenne tension de 220 kV.

Les délais de réalisation de cet équipement sont fixés, a-t-on précisé, à 20 mois. M. Arkab poursuivra, mardi, sa visite dans la wilaya de Biskra où il doit présider la mise en service du réseau électrique agricole dans la zone d'El

Makhraf, dans la commune de Lichana, avant d'inspecter le complexe Sel d'El Outaya, relevant de l'Entreprise nationale des sels (ENASEL). Dans la même commune d'El Outaya, le ministre de l'Energie et des Mines visitera le centre de formation du groupe public Sonarem, et présidera la mise en service d'une carrière d'agrégats et de sable au lieu-dit Argoub El Tarf, dans la commune de Djemorah.

ALGER

Visite guidée au profit des médias nationaux à l'Ecole supérieure navale de Tamentfoust

L'Ecole supérieure navale de Tamentfoust (Alger) a organisé, lundi, une visite guidée au profit des médias nationaux, dans le cadre de l'exécution du plan de communication des Forces navales au titre de l'année 2023-2024 approuvé par le Haut commandement de l'Armée nationale populaire (ANP).

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le commandant de l'Ecole, le Général-major Ahmed Merzoug, a précisé que cette visite « vise essentiellement à faire connaître cette école de formation pionnière, en consé-

cration de l'action de proximité et du lien Armée-Nation».

Il a en outre salué le rôle des médias nationaux qui contribuent, a-t-il dit, à « informer l'opinion publique des étapes importantes franchies par l'institution militaire dans divers domaines, notamment la formation ». Lors de la visite, un exposé détaillé a été présenté sur l'histoire de la création de cette citadelle de formation à caractère scientifique et militaire et les formations et spécialités proposées. Les réalisations accomplies par l'ANP dans les différents domaines

de formation ont également été mises en avant. Accompagnée du Directeur de l'enseignement au sein de l'Ecole supérieure navale, la délégation médiatique a visité les différentes structures pédagogiques et les moyens d'enseignement dont dispose l'établissement. Elle a également assisté à un exercice de lutte contre les incendies au niveau du Centre de formation et d'instruction à la sécurité maritime. La visite s'est achevée par des exhibitions sportives et des activités navales exécutées par un groupe d'élèves.

ORAN

Interruption du service du tramway après la chute d'un câble de transport électrique (Société)

La chute d'un câble de transport électrique des rames de tramway d'Oran a causé, lundi, l'interruption du service du transport entre les stations d'Es-Senia (terminus) et le lycée « Les Palmiers », a-t-on appris de la Société d'exploitation et de gestion du tramway (Setram).

Le responsable de l'information et de la communication de la Setram, Mansour Benhanda, a indiqué à l'APS qu'un camion a été à l'origine de cet incident, ce matin au niveau du rond-point d'Es-Senia, provoquant la chute du câble de transport électrique des rames. Ce mode de transport a, ensuite,

interrompu son service dans huit stations, à partir des stations d'Es-Senia (Terminus) et le lycée « Les Palmiers », a ajouté le même source, faisant observer que les services de la maintenance relevant de la société « Setram » sont intervenus, immédiatement après l'incident. Les travaux, qui sont en cours, devront se

poursuivre pendant 3 ou 4 jours au maximum, a-t-il expliqué.

Pour assurer la continuité du service, la Setram a mis en place deux bus d'une capacité de 100 places chacun, pour transporter les passagers entre les stations concernées, selon M. Benhanda.

BLIDA

Un nouveau marché de vente de bétail et de voitures d'occasion à Bouarfa

Un nouveau marché de vente de voitures d'occasion et de bétail a été ouvert lundi à Blida, dans le quartier de Dreoueche sis dans la commune de Bouarfa, a-t-on appris auprès de l'Assemblée populaire communale (APC) de cette dernière localité.

Le président de l'APC de Bouarfa, Mohamed Amine Zerou, a expliqué à l'APS que dans le cadre de la valorisation des biens de la commune et de la création d'une source de revenus supplémentaires,

il a été décidé de créer un nouveau marché hebdomadaire de vente de voitures d'occasion et de bétail.

Le nouveau marché hebdomadaire sera consacré à la vente de bétail tous les lundis, et à la vente de voitures d'occasion chaque vendredi, a-t-il précisé.

Cet espace commercial est le seul du genre consacré à la vente du bétail dans la wilaya de Blida, alors que la wilaya compte déjà deux marchés de vente de voitures d'occasion,

un dans la commune de Bougara et l'autre à l'Arbaâ, à l'est. Le nouveau marché ouvert aujourd'hui, situé à l'ouest, est plus spacieux que les deux marchés existants, puisqu'il s'étend sur une superficie de 2 hectares.

Le président de l'APC de Bouarfa a souligné que ce nouvel acquis contribuera à l'augmentation des revenus de l'Assemblée, ainsi qu'à la création de postes d'emplois directs et indirects. L'emplacement « stratégique » du

marché qui se trouve au long de la route nationale (RN) 1 reliant la commune de Chiffa à la wilaya de Médéa, ainsi que des autoroutes Est-Ouest et Nord-Sud, permet d'y accéder facilement, a-t-il relevé. M. Zerou a indiqué qu'à son premier jour d'ouverture, le marché a connu une affluente remarquable de la part des éleveurs, précisant que l'entrée sera gratuite cette semaine et la semaine prochaine.

EL-OUED

Plus de 40 exposants au salon international africain de l'investissement

Pas moins de 43 exposants prennent part au salon international africain de l'investissement ouvert, lundi dans la wilaya d'El-Oued, à l'initiative de la Chambre du commerce et de l'industrie, « CCI-Souf ».

Ce salon qui se tient du 22 au 25 avril regroupe des opérateurs industriels privés remplissant les conditions et normes de production qualitative internationale visant à conquérir les marchés africains, dans le cadre des démarches des pouvoirs publics portant diversification des ressources de l'économie nationale, a affirmé le président de la « CCI-Souf », Nabil Guennouâ.

Présent par également à cette manifestation des compagnies commerciales internationales Maghrébines, Tunisie, Lybie et de la Mauritanie, opérant en Afrique, en plus d'une délégation polonaise d'hommes d'affaires, conduite par l'attaché commercial à l'ambassade de la Pologne en Algérie, tendant à conclure des conventions et partenariats permettant d'exporter et de commercialiser les produits algériens vers les marchés africains et européens, a indiqué M. Guennouâ.

L'on relève également la participation des organismes administratifs publics ayant trait à l'industrie et l'export, dont des institutions bancaires venues vulgariser les procédures financières liées à l'exportation, les types de domiciliation bancaire et l'assurance des opérations dans ce domaine, a-t-on expliqué de même source. Le programme de cette manifestation économique, qu'abrite de chapiteau, dressé pour l'occasion à l'espace d'exposition du complexe touristique « Gazelle d'Or » d'El-Oued, prévoit un forum des hommes d'affaires africains dédié, au titre des objectifs de la « CCI », à des réunions entre opérateurs algériens et africains pour développer des alternatives économiques consistant en la création des espaces de commercialisation du produit algérien à la faveur de la mise à profit des relations de coopération économique et les partenariats entre l'Algérie et les pays africains.

Cette manifestation constitue, selon les organisateurs, une opportunité pour déterminer les segments de coopération économique tendant à approvisionner les marchés africains en produits alimentaires, agricoles notamment, dont les légumes et fruits enregistrant un surplus en production, en sus des matériaux de construction, ainsi que la création des partenariats entre entreprises algériennes et africaines.

La Chambre du commerce et de l'industrie, « CCI-Souf », table sur la dynamisation des opportunités d'exportation et la conquête des marchés africains à la lumière de l'étude de ces espaces commerciaux en vue de conclure des conventions bilatérales de partenariat, susceptibles de diversifier les ressources de l'économie nationale et l'encouragement de l'industrie nationale, a indiqué la même source.

BEJAIA

Une caravane du CSJ à Akbou

Une caravane du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) est arrivée lundi à Akbou (Bejaia) pour une rencontre avec des jeunes de la wilaya, afin d'échanger sur les questions de l'heure, notamment la quête des voies et moyens à même de les impliquer davantage dans la vie politique et de les inciter à s'engager fortement dans leur environnement politique économique et sociale.

La rencontre qui a réuni une cinquantaine de participants, issus de toutes les régions de la wilaya, et qui constitue un prélude à une rencontre nationale de la jeunesse, prévue en mai prochain, a permis de débattre de plusieurs thématiques, dont la participation des jeunes dans la vie politique et leur engagement dans les processus électoraux ainsi que leur implication dans les conseils municipaux en rapport avec le développement local. Trois ateliers, animés et encadrés par des enseignants universitaires, ont été ouverts à cet effet, avec l'objectif de formuler, à termes, des avis et des recommandations destinés à être soumis à la rencontre du CSJ de mai, attendue pour tracer, une feuille de route nationale. Cette caravane a déjà atterri à Batna, Bouandès (Sétif), avant de marquer cette ultime halte à Akbou, rappelle-t-on.

INAPI

Près d'une centaine de plaintes relatives à la contrefaçon traitées en 2023

Près d'une centaine d'affaires relatives à la contrefaçon et à l'atteinte à la propriété intellectuelle ont été traitées annuellement par les juridictions compétentes en 2023, a indiqué lundi à Alger un responsable de l'Institut national algérien de propriété intellectuelle (Inapi).

S'exprimant lors des 6e Journées internationales Marque et Contrefaçon, le chef de département de la réglementation et de l'information de l'Inapi, Mohamed Sabbagh, a expliqué que ces affaires concernent des violations de propriété industrielle dans plusieurs secteurs d'activité, notamment les produits agroalimentaire et les produits cosmétiques.

"Le nombre des plaintes s'accroît au fil des années", a-t-il noté, ajoutant que ces plaintes sont déposées par des propriétaires de marques algériennes mais également de quelques entreprises étrangères.

Pour endiguer ce problème "qui pèse sur l'économie nationale et entrave l'innovation", M. Sabbagh a souligné l'impératif de sensibiliser les opérateurs algériens et les innovateurs sur l'intérêt de protéger leurs marques et de déposer leurs brevets d'invention.

Par ailleurs, le responsable a évoqué le problème des produits contrefaits commercialisés à l'étranger sous des labels algériens.

"Nous avons reçu plusieurs plaintes de la part d'opérateurs nationaux dont les marques sont utilisées à l'étranger par des contrevenants en Europe ou même dans des pays du Maghreb", a-t-il regretté, précisant qu'il s'agit essentiellement de marques de produits agroalimentaires.

Dans ce sens, il assuré que "les autorités se penchent sérieusement sur ce problème" et qu'une réunion est prévue mercredi prochain au ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger pour discuter des voies et moyens d'aider les opérateurs à protéger leurs marques à l'international. Présent à cette rencontre, le président du Conseil d'administration de l'Autorité de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Mohamed El Hadi Hannachi, a estimé que le phénomène des produits contrefaits s'est amplifié avec le développement du commerce électronique.

Pour lui, la loi 18-05 relative au commerce électronique ne suffit plus à elle seule pour lutter contre ce phénomène.

"Si la contrefaçon utilise les technologies des plateformes, la lutte contre ce fléau devrait se faire par les mêmes moyens notamment à travers l'adoption de solutions techniques performantes", a-t-il recommandé.

Pour sa part, Mustapha Mouhoun, cadre de l'Institut algérien de normalisation (Ienor), a prévenu des effets de la contrefaçon qui est à l'origine d'une "économie souterraine", privant l'Etat de recettes fiscales importantes.

Il a mis en avant le rôle de la normalisation dans le domaine de la détection, de la prévention et du contrôle de la fraude relatives aux produits.

AGRICULTURE

Des ateliers pour l'élaboration de cahiers des charges-types concernant 5 produits algériens

La directrice de régulation et de valorisation des productions agricoles au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Labiod Hanane, a présidé, lundi au siège de la Chambre de l'agriculture, l'ouverture d'ateliers pour l'élaboration de cahiers des charges-types concernant 5 produits agricoles algériens.

Mme Labiod a fait savoir que ces cahiers de charges permettront, une fois parachevés, de faciliter la valorisation des produits agricoles d'origine animale ou végétale, ainsi que le travail du Comité national de labellisation.

Les dattes, l'huile d'olive, les viandes rouges, le safran et le couscous ont été retenus dans une première étape, pour l'élaboration d'un cahier des charges fixant les caractéristiques de chaque aliment avant d'être soumis à l'approbation de l'administration du ministère de

tuelle. Cette série d'ateliers s'inscrit dans le cadre d'un projet de soutien à un partenariat entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, et l'Union européenne (UE).

A cet égard, Mme Labiod a souligné l'importance de ces ateliers qui contribueront à définir séparément les caractéristiques générales des produits nationaux, pour mieux les faire connaître et les protéger contre toute contrefaçon.

L'opération permettra également de renforcer la valeur du produit national et de promouvoir son exportation après avoir rehaussé la confiance du consommateur en ses composants et caractéristiques, ce qui contribuera à relever le volume des exportations hors hydrocarbures.

Le secteur œuvre en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur pour examiner les composants de certains

TELEPAIEMENT

Banques et institutions financières œuvrent à généraliser les paiements instantané et différé (ABEF)

Le Délégué général de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF), M. Rachid Belaid a indiqué, lundi à Alger, que les banques et les institutions financières œuvraient à généraliser les paiements instantané et différé entre les banques et les institutions financières, en vue d'encourager les commerçants à opter pour le paiement électronique.

M. Belaid qui intervenait devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance présidée par M. Saad Beghidja président de la commission, a indiqué qu'"un projet est en cours de réalisation, portant paiement instantané du compte du client à celui du commerçant", ajoutant que la Banque d'Algérie avait abrité ce lundi une réunion du Centre de précompensation interbancaire (CPI), avec la participation des banques et des institutions financières, afin de finaliser les opérations relatives au paiement instantané, en prélude de sa généralisation".

Dans le même sillage, M. Belaid a annoncé le lancement prochain, en collaboration avec la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de la monétique (SATIM), et du Groupement d'intérêt économique monétique (GIE Monétique), de cartes de paiement à débit différé qui permettront aux clients de réaliser toutes les opérations de paiement sans qu'elles ne soient débitées immédiatement, mais plutôt à



une date (fin du mois à titre d'exemple).

Ce processus similaire au crédit à la consommation favorisera le e-commerce, a-t-il ajouté. Concernant l'interopérabilité des paiements mobiles, le délégué général de l'ABEF a assuré qu'"elle sera opérationnelle vers la fin mai ou début juin 2024".

Les solutions de paiement mobile en Algérie sont appliquées actuellement entre les clients d'une même banque.

Avec le lancement de l'interopérabilité, les clients de banques différentes seront en mesure de réaliser des trans-

actions, ce qui permettra de payer des achats via code QR et de procéder à des virements de compte à compte.

Par ailleurs, M. Belaid a souligné que le paiement sans contact sera généralisé dès la réception de ce type de cartes par Algérie-poste.

Cette méthode permet de réaliser un achat de manière rapide auprès des commerçants équipés d'un Terminal de paiement électronique (TPE) sans insérer la carte dans ce boîtier et sans composer de code secret. Il suffit simplement d'approcher la carte du TPE. Le parc TPE, ajoute-t-

il, compte près de 54.000 appareils, avec plus de 500 commerçants électroniques inscrits, tandis que le nombre de cartes électroniques en circulation a dépassé 16 millions de cartes (Algérie Poste et banques).

M. Belaid a, d'autre part, présenté les statistiques relatives à l'activité des banques et des institutions financières qui, affirme-t-il, emploient près de 30.000 personnes et disposent de 1.800 agences bancaires réparties sur l'ensemble du territoire national.

Concernant le financement de l'investissement, il a précisé que l'association a enregistré, au 31 décembre 2023, un financement de près de 10.000 milliards de DA, dont 460 milliards de DA dans le cadre de la Finance islamique couvrant "de grands projets d'investissement", a-t-il dit.

Dans ce sillage, le président de la commission de la Finance islamique au sein de l'ABEF, Sofiane Mazari, a fait état du recensement, jusqu'au 31 décembre 2023, de près de 800 agences bancaires et l'ouverture de 630.000 comptes, avec un volume de dépôts dépassant 750 milliards de DA.

SALON DJAZAGRO

La 21^e édition sous le signe de l'innovation

Plus de 650 exposants, algériens et étrangers, participent à la 21^e édition du Salon professionnel de la production agroalimentaire "Djazagro 2024" qui a ouvert ses portes, lundi, au Palais des expositions d'Alger, pour présenter aux professionnels et au grand public les dernières innovations dans ce domaine.

Venues de 28 pays, les entreprises participantes exposent tout au long de ce salon, qui se déroule jusqu'au 25 avril en cours, des nouvelles technologies notamment dans les domaines d'équipements, du conditionnement alimentaire, d'emballage, du process agroalimentaire, des ingrédients et d'arômes, d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Selon le co-organisateur de l'évènement, Nabil Bey Boumezzrag, 41% des exposants actent dans le domaine de matériels et équipements destinés au pro-

cess agroalimentaire, notamment la boulangerie et pâtisserie.

Ainsi, les visiteurs peuvent découvrir, entre autres, de nouvelles installations complètes de transformation et des solutions technologiques proposées pour l'industrie laitières, couvrant l'ensemble de la chaîne de production y compris la réception du lait, la pasteurisation, le traitement de sérum.

En matière de packaging qui représente 23% de la manifestation, les professionnels peuvent découvrir de nouveaux types d'emballage aseptiques et non-aseptiques destinés aux différents secteurs d'activité, des étiqueteuses de nouvelle génération, conçues selon un système innovant offrant une vitesse d'impression supérieure et une connectivité améliorée.

Pour mettre en exergue les innovations présentées au salon, un concours est orga-

nisé récompensant les meilleurs solutions innovantes dans le domaine (équipements, produits, services, techniques...).

En effet, 22 dossiers ont été présélectionnés dans le cadre de ce concours Djaz'Innov, dont la remise des prix est prévue pour le dernier jour de la manifestation.

D'autre part, des conférences sur des thématiques en rapport avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire seront également organisées durant le salon.

Les communications porteront notamment sur le problème du gaspillage alimentaire, les produits Bio, les enjeux de la traçabilité et la labellisation des produits de terroir, la sécurité alimentaire, les opportunités d'exportation en Afrique et la conformité des produits alimentaires.

produits agricoles d'origine animale ou végétale, a encore souligné Mme Labiod.

De son côté, le Secrétaire général de la Chambre nationale de l'Agriculture, Missoum Saad, a salué cette démarche qui se veut un acquis pour le produit national et une initiative importante permettant de collecter davantage d'informations et de faire connaître les caractéristiques du produit national, pour une meilleure commercialisation et la diversification des exportations hors hydrocarbures.

Ont pris part à ces ateliers, des professionnels, des conseils professionnels, des associations, des représentants d'instituts techniques, de directions de l'agriculture et chambres d'agriculture de plusieurs wilayas concernées, des cadres du secteur agricole et des experts de l'Union européenne.

La même intervenante a révélé que le secteur a élaboré, en février dernier, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le premier classement national des produits algériens qui comprend 198 produits agricoles avec leurs caractéristiques techniques.

Les agriculteurs sont actuellement sensibilisés à participer au processus afin de déterminer les caractéristiques de leurs produits, ce qui contribue à l'établissement des cahiers des charges pour tous les

ENERGIE

Le pétrole en légère baisse

Les prix du pétrole ont légèrement baissé lundi dans un contexte de désescalade dans les tensions entre l'Iran et l'entité sioniste.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en juin, a cédé 0,33% à 87,00 dollars.

Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en mai, dont c'est le dernier jour de cotation, a baissé de 0,34% à 82,85 dollars.



MARCHÉS BOURSIERS

Wall Street a rebondi, tournée vers les résultats technologiques

La Bourse de New York a nettement rebondi lundi, moins inquiète des tensions géopolitiques et tournée vers les résultats de la technologie qui vont être dévoilés cette semaine.

L'indice Dow Jones a gagné 0,67% à 38.239,98 points, le Nasdaq, à forte coloration technologique, a grimpé de 1,11% à 15.451,31 points et l'indice élargi S&P 500 est repassé au-dessus de la barre des 5.000 points, progressant de 0,87% à 5.010,60 points.

Ce rebond à l'orée d'une semaine chargée et en résultats, et en indicateurs-clé

pour l'économie américaine, intervient après une nouvelle performance hebdomadaire médiocre.

Ainsi le pétrole a conclu en légère baisse.

Quant à l'or, valeur refuge par excellence, il a perdu 2,58% à 2.329,50 dollars l'once.

Les taux obligataires étaient calmes à 4,61% pour ceux à dix ans.

Cette semaine, les investisseurs vont guetter la première estimation de la croissance américaine pour le premier trimestre et l'indice PCE d'inflation, le

baromètre préféré de la banque centrale américaine (Fed) pour jauger l'inflation.

Au-delà de ces données macro-économiques qui auront toutes les attentions de la Fed pour déterminer l'évolution de sa politique monétaire, les marchés vont se focaliser sur les résultats des grands noms de la technologie.

Le "halving" du bitcoin, intervenu vendredi soir qui a diminué la création des bitcoins et donc le potentiel d'en augmenter la valeur en rendant la cryptomonnaie moins liquide, a profité aux sociétés du secteur.

ALLEMAGNE

L'économie devrait légèrement croître au 1^{er} trimestre (Banque centrale)

L'économie allemande devrait légèrement croître au premier trimestre de l'année en cours 2024, évitant le spectre d'une récession hivernale grâce à un réveil de la production et des exportations, a indiqué jeudi la Banque fédérale allemande.

Le produit intérieur brut réel (PIB) de la première économie européenne "devrait avoir légèrement augmenté au premier trimestre", après le recul de 0,3% enregistré lors du dernier trimestre de 2023 et sur l'année écoulée, écrit la Bundesbank dans son bulletin mensuel.

L'institution estimait encore en février que l'économie allemande connaîtrait une nouvelle contraction de janvier à mars.

Une deuxième baisse consécutive qui aurait plongé le pays dans une récession technique.

Or, l'activité "s'est quelque peu améliorée", même si "une reprise complète n'est pas encore assurée", selon la "Buba".

L'embellie vient d'"une production industrielle légèrement plus élevée" ces dernières semaines, ainsi que d'une "augmentation des exportations de biens".

En outre, le temps "exceptionnellement doux" en février a entraîné un très fort rebond de la production dans le secteur très affaibli de la construction, note l'institution.

De son côté, le Fonds monétaire international a abaissé mardi sa prévision de croissance allemande à 0,2% pour 2024, égale désormais à celle du gouvernement allemand, et contre 0,5% attendu en janvier.

SUISSE

La banque centrale relève le niveau de réserves pour les banques

La banque centrale suisse va renforcer les exigences pour les réserves minimales des banques basées dans le pays, a-t-elle annoncé lundi.

La Banque nationale suisse (BNS) va faire passer l'exigence en matière de réserves minimales à 4%, contre 2,5% actuellement, indique-t-elle dans un communiqué, précisant qu'elle va, pour ce faire, adapter une ordonnance avec effet au 1^{er} juillet.

La BNS va également revoir le calcul des engagements résultant des dépôts de la clientèle, selon le communiqué.

"Etant donné que les avoirs à vue détenus par les banques pour satisfaire à l'exigence en matière de réserves minimales ne sont pas rémunérés, ces adaptations réduisent les charges d'intérêts de la Banque nationale", détaille l'institution monétaire.

En Bourse, l'action du groupe bancaire UBS a chuté dès les premiers échanges à la suite de cette annonce.

Le titre perdait dans la matinée 1,58% à 25,29 francs suisses, à la traîne du SMI, l'indice de référence de la Bourse suisse, en repli de 0,01%.

Ce renforcement des exigences de la BNS concernant les réserves minimales intervient alors qu'un durcissement des règles concernant les règles pour les banques considérées comme trop grosses pour les laisser faire faillite se profile en Suisse.

L'an passé, les autorités suisses avaient dû voler au secours de Credit Suisse, la deuxième plus grande banque du pays.

Pour éviter sa faillite, les autorités suisses avaient trouvé un accord avec UBS pour contraindre la banque à racheter son ex-rivale.

La fusion des deux plus grandes banques du pays a en conséquence fait naître des inquiétudes entre autres en raison de la taille de l'établissement par rapport à l'économie du pays.

La Bourse de Tokyo finit en petite hausse

La Bourse de Tokyo a légèrement prolongé mardi son rebond entamé la veille, encouragée par les gains de Wall Street lundi, tandis que la Bourse de Hong Kong continuait de grimper plus fortement.

L'indice vedette Nikkei à Tokyo a progressé de 0,3% à 37.522,16 points et l'indice élargi Topix a gagné 0,14% à 2.666,23 points.

La Bourse de Hong Kong avançait de 1,71% vers 06H30 GMT, continuant notamment

de profiter comme la veille de mesures annoncées en fin de semaine dernière par le régulateur boursier chinois pour doper l'attractivité financière.

En revanche, la chute du yen ne connaît pas de répit.

La devise japonaise a atteint lundi un nouveau plus bas depuis 1990 face au dollar, lequel se rapproche des 155 yens, ravivant le risque d'une intervention du Japon sur le marché des changes.

Le ministre japonais des Finances Shunichi Suzuki a

prévenu mardi que le cadre avait été "fixé" pour prendre des "mesures appropriées", semblant ainsi faire allusion à l'assentiment implicite donné la semaine dernière par la secrétaire américaine au Trésor Janet Yellen à une éventuelle prochaine intervention du Japon pour défendre sa monnaie.

Le yen remontait un peu face au dollar, qui s'échangeait pour 154,78 yens vers 06H30 GMT contre 154,85 yens lundi à 21H00 GMT, ce

qui était un nouveau record depuis 1990. La monnaie européenne valait 164,74 yens contre 164,98 yens la veille, et se dépréciait aussi un peu face au billet vert, à raison d'un euro pour 1,0644 dollar contre 1,0655 dollar lundi à 21H00 GMT.

Le pétrole était en légère hausse: vers 06H20 GMT le baril de WTI américain gagnait 0,2% à 82,06 dollars et le baril de Brent de la mer du Nord prenait 0,21% à 87,18 dollars.

La Bourse de Paris termine en légère hausse

La Bourse de Paris a terminé en légère hausse de 0,22% lundi, entamant une semaine avec de nombreux résultats d'entreprises et plusieurs indicateurs macroéconomiques d'importance aux Etats-Unis. L'indice vedette CAC 40 a pris 17,95 points, à 8.040,36 points. Vendredi, l'indice avait terminé stable.

Sur la semaine, la cote parisienne avait grappillé 0,14%, après deux semaines de repli. Les investisseurs prendront en effet

connaissance jeudi de la première estimation du PIB américain du premier trimestre, puis vendredi de l'indice des prix PCE pour mars aux Etats-Unis, l'indicateur d'inflation privilégié de la Réserve fédérale (Fed) américaine.

Ce deuxième indicateur sera particulièrement suivi car la Fed a indiqué être dépendante des données macroéconomiques pour définir la trajectoire de sa politique monétaire.

Les Bourses chinoises ouvrent en ordre dispersé

Les Bourses chinoises ont ouvert mardi sans direction claire, dans l'attente de la publication cette semaine aux Etats-Unis des résultats trimestriels de plusieurs géants technologiques. Dans les premiers échanges à Hong Kong, l'indice Hang Seng gagnait 1,02% à 16.679,39 points. De son côté, l'indice composite de

la Bourse de Shanghai cédait 0,20% à 3.038,61 points, tandis que la place de Shenzhen était en baisse de 0,10% à 1.676,63 points.

la Bourse de Shanghai cédait 0,20% à 3.038,61 points, tandis que la place de Shenzhen était en baisse de 0,10% à 1.676,63 points.

ARGENTINE

Milei annonce le premier excédent public depuis 2008

Le président argentin Javier Milei a annoncé lundi que le pays avait enregistré son premier excédent public trimestriel depuis 2008 et salué un "exploit historique".

Au premier trimestre 2024, l'Etat argentin a enregistré un excédent d'environ 275 milliards de pesos (309.000 dollars au taux officiel), a déclaré M. Milei sur la chaîne de télévision nationale.

"C'est le premier trimestre avec un excédent financier depuis 2008", a-t-il affirmé, faisant référence à la première année du gouvernement de sa rivale politique de gauche Cristina Kirchner.

Il s'agit d'"un exploit aux dimensions historiques à l'échelle mondiale", s'est vanté

le président, arrivé au pouvoir en décembre.

"Si l'Etat ne dépense pas plus qu'il ne perçoit et n'a pas recours aux émissions (de monnaie), il n'y a pas d'inflation.

Ce n'est pas de la magie", a ajouté M. Milei, un économiste ultra-libéral qui se définit lui-même comme un "anarcho-capitaliste".

Le président a promis de ramener le déficit budgétaire à zéro, un objectif plus ambitieux que celui imposé par le Fonds monétaire international (FMI), avec lequel l'Argentine a conclu un accord de prêt de 44 milliards de dollars.

A cette fin, il a lancé un programme d'austérité draco-

nien qui comprend la paralysie des travaux publics, le licenciement de fonctionnaires, la fermeture d'administrations, la réduction des

subventions et le gel du budget, alors que l'inflation atteint 290% par an et que la moitié de la population vit dans la pauvreté.

MARCHÉS DES CHANGES

Le yen à un nouveau plus bas face au dollar

Le yen a atteint un nouveau plus bas depuis plus de trente ans face au billet vert, frôlant en séance les 155 yens pour un dollar, tandis que le bitcoin montait lundi dans la foulée d'un événement technique appelé "halving" qui réduit un peu sa liquidité.

Vers 18H15 GMT, le yen baissait de 0,11% face au dollar à 154,81 yens et reculait de 0,16% face à l'euro à 164,97 yens.

La livre restait morose face à l'optimisme de la Banque d'Angleterre

(BoE) sur l'inflation, renforçant les perspectives de baisse de taux.

La devise britannique cédait 0,12% à 1,2355 dollar, après avoir touché lundi un nouveau plus bas depuis la mi-novembre face au billet vert, à 1,2345 dollar.

La livre reculait également de 0,13% face à la monnaie unique européenne, à 86,25 pence pour un euro.

Du côté des cryptomonnaies, le bitcoin prenait 3,09% à 66.656 dollars. Dans la nuit de vendredi à samedi,

la plus célèbre des cryptomonnaies a été l'objet d'un "halving", soit la réduction par deux de la récompense en bitcoins accordée aux "mineurs", les utilisateurs qui contribuent au fonctionnement du jeton numérique en mettant à disposition leur puissance de calcul.

L'émission de nouveaux bitcoins s'en retrouve donc réduite, ce qui en renforce la rareté, et a tendance à faire grimper les cours.

ENVIRONNEMENT

Jour de la Terre : M^{me} Dahleb donne le coup d'envoi d'une campagne de reboisement au Parc de Oued Smar

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, a donné, lundi, le coup d'envoi d'une campagne de reboisement au Parc de Oued Smar (Alger), dans le cadre de la célébration du Jour de la Terre (22 avril).

L'opération de reboisement s'est déroulée lors d'une visite d'inspection effectuée par la ministre, en compagnie du wali délégué de la circonscription d'El Harrach, Abdelwahab Zeïni, et en présence de cadres du ministère, de représentants de la Direction de l'environnement de la capitale et d'associations environnementales et d'agents de la Direction des forêts de la wilaya d'Alger.

Dans une déclaration à la presse à cette occasion, la ministre a précisé que «le Parc de Oued Smar, dont le taux d'avancement des travaux d'aménagement a

dépassé 50%, bénéficiera d'une opération de reboisement sur plus de 20 hectares avec plus de 23 espèces de plantes garantissant la stabilité du sol, ainsi que de plusieurs autres structures».

Des installations permettant la récupération de l'eau pour son utilisation dans l'irrigation sont en cours de réalisation au niveau du Parc, de même que des équipements pour l'utilisation des gaz de décharge dans l'éclairage, a ajouté la ministre.

Cet espace public vert, qui a mobilisé une enveloppe financière de plus de 7 milliards DA, fera de la capitale «la perle de la



rive sud de la Méditerranée», a-t-elle estimé, mettant en avant les efforts déployés par les hautes autorités en vue d'offrir aux ci-

toyens des espaces de détente, de loisirs et de promenade.

Évoquant le cadre juridique régissant la gestion des déchets, la ministre a indiqué que la loi réexaminée relative à la gestion des déchets était au niveau du Gouvernement, qui devrait l'approuver «incessamment». Il s'agit d'une priorité nationale pour le Gouvernement, a-t-elle affirmé.

M^{me} Dahleb a, par ailleurs, fait savoir que son département avait parachévé l'élaboration de la stratégie nationale de gestion intégrée des déchets à l'horizon 2035 et des plans nationaux de gestion des déchets.

EL-MÉGHAÏER

Installation de la commission de wilaya chargée de la prévention des feux de forêts (wilaya)

Une commission de wilaya chargée de la prévention contre les incendies de forêts a été installée à El-Méghaïer, en prévision de la prochaine saison estivale (été 2024), a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya. Parmi les missions assignées à cette commission, il y a lieu de citer l'intensification des actions de sensibilisation à la prévention des incendies et d'inciter tous les organismes concernés à mobiliser les moyens matériels et humains pour activer ce dispositif préventif, entretenir et net-

toyer les bords des routes et le recensement des points d'eau disponibles afin de faciliter les interventions en cas d'incendie, a déclaré à l'APS, le directeur de la Protection civile, le lieutenant-colonel Rezki Boulabiar.

Dans ce cadre, une campagne de sensibilisation a été lancée au profit des agriculteurs pour remettre des bandes de protection autour de certains périmètres et exploitations agricoles adjacentes les palmeraies afin d'éviter les risques d'incen-

dies, et renforcer les moissonneuses par des réservoirs d'eau mobiles durant les campagnes de moisson-battage, a-t-il ajouté.

De son côté, la direction des travaux publics de la wilaya d'El Méghaïer a lancé une campagne de nettoyage des bords des routes principales traversant les palmeraies et les exploitations agricoles.

La direction des transports a de son côté entamé des travaux d'entretien des bords des voies ferrées traversant les palmeraies

et les exploitations agricoles de la région. Dans le même sillage, les directions des affaires religieuses et des wakfs, de la Protection civile, des services agricoles et la Conservation des Forêts ont été chargées d'organiser des campagnes intensives de sensibilisation sur les risques des incendies de forêts, ainsi que de contrôler le programme de permanence au niveau des sièges de la wilaya, les dairas, les communes et les directions concernées, selon la même source.

MASCARA

Début des travaux de raccordement de 1.160 foyers au réseau d'approvisionnement en eau potable

Les travaux visant le raccordement au réseau de distribution de l'eau potable de 1.160 foyers des villes de Mascara et Mohammadia ont débuté lundi, a-t-on constaté. L'opération, dont le coup d'envoi a été donné par le wali de Mascara, Farid Mohammadi, porte sur la réalisation de conduites de distribution de l'eau

potable sur une longueur de 6,330 mètres linéaires et sa connexion aux 1.160 habitations réalisées dans le cadre des programmes location-vente (AADL 2) et public localif (LPL), à Mascara-ville et Mohammadia, pour une enveloppe budgétaire évaluée à 86 millions de dinars au titre du financement sectoriel de l'année

en cours, a indiqué la direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction. Le wali de Mascara a déclaré que cette opération de développement, dont la réception est prévue «au plus tard au mois de juillet prochain, permettra de mettre fin définitivement à la rareté du précieux liquide dans ces ensembles im-

mobiliers». Le premier responsable de l'Exécutif de la wilaya de Mascara a, d'autre part, fait observer que l'approvisionnement en eau potable de la commune de Mohammadia «a connu dernièrement une nette amélioration», à la faveur de la mise en œuvre par les autorités de la wilaya, en collaboration avec la direction locale

des Ressources en eau, d'une batterie de mesures, à travers l'inscription au profit de cette collectivité locale de plusieurs projets, dont celui inhérent à l'entretien de la conduite d'amenée principale du système de transfert des eaux Mostaganem-Arzew-Oran (MAO), alimentant cette commune.

AÏN TEMOUCHENT

Vers la réalisation d'accès aux plages pour les personnes aux besoins spécifiques (directeur local)

Les plages de la wilaya d'Aïn Temouchent seront renforcées, durant la saison estivale de l'année en cours, par la réalisation d'accès aux plages pour les personnes aux besoins spécifiques, a-t-on appris, lundi, du directeur du Tourisme et de l'Artisanat, Mohamed Bensaoud.

L'ensemble des communes côtières de la wilaya ont lancé l'opération de réalisation de ces accès, dans le cadre des opérations de développement, inscrites au titre de l'année en cours, dans le cadre de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales.

Pas moins de 14 accès aux plages, répondant aux normes techniques ont été pris en charge, selon les caractéristiques de chaque plage, a indiqué ce responsable. Cette opération vise à offrir toutes les conditions nécessaires pour prendre en charge les personnes aux besoins spécifiques qui se rendent sur les plages de la wilaya d'Aïn Temouchent, à travers des couloirs spécifiques, qui facilitent leur accès aux plages avec plus de confort et d'assurance, selon M. Bensaoud.

Les préparatifs de la saison es-

tivale avancent à un «rythme satisfaisant», grâce à des campagnes de nettoyage qui concernent toutes les plages de la wilaya, en plus d'un certain nombre d'opérations de développement visant le renforcement de l'éclairage public et l'installation de panneaux indicateurs pour les communes côtières.

Ceux-là s'ajoutent des projets liés à la réhabilitation des axes routiers qui mènent aux plages, lesquels sont pris en charge par la direction des Travaux publics en coordination avec les communes concernées, a ajouté la même source.

La saison estivale verra la réouverture de la plage «El Mordjanes», dans la commune de Ouled Boudjemaa, laquelle a bénéficié d'une opération d'aménagement et de réhabilitation, selon M. Bensaoud. Pour ce rendez-vous estival, la wilaya d'Aïn Temouchent devrait accueillir ses estivants à travers 18 plages, autorisées à la baignade. Des travaux sont en cours, alliant besoins et capacités, pour la réussite de la saison estivale à travers la conjugaison des efforts de tous les acteurs, a-t-on assuré.

TIARET

Démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans le vol de bétail

Les services de Gendarmerie nationale ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans le vol de bétail et arrêté 6 individus, a indiqué lundi un communiqué de ces services. «L'affaire remonte au dépôt d'une plainte par un citoyen faisant état de la disparition d'un troupeau de moutons de son étable situé dans la commune de Medroussa», suite à quoi il s'est avéré, après enquête, que les membres de la bande

criminelle avaient planifié leur méfait profitant de l'heure de l'iftar», précise la même source.

L'opération a permis la récupération de 36 têtes de bétails, l'arrestation des six (6) individus impliqués et la saisie de plus de 31 millions de centimes. Les mis en cause seront présentés devant les juridictions compétentes dès la fin de l'enquête, conclut le communiqué.

KHENCHELA

Saisie de plus de 13.000 capsules de comprimés psychotropes à Babar

Les éléments de la brigade de sécurité et d'investigation (BSI) de la Gendarmerie nationale de la commune de Babar, relevant du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Khenchela, ont réussi à démanteler un réseau criminel composé de six (6) personnes avec la saisie de 13.050 capsules de comprimés psychotropes, a-t-on appris lundi auprès de ce corps de sécurité. L'affaire a été traitée suite à l'exploitation de renseignements reçus par les éléments de cette brigade, faisant état du trafic illicite, d'une quantité de substances psychotropes par un réseau criminel, a révélé la cellule de communication et des relations publiques de ce corps de sécurité.

L'installation de deux barrages a permis l'identification et l'arrestation d'un véhicule du mis en cause, venu de l'une des wilayas limitrophes (zone sud du pays) transportant trois (3) personnes, a-t-on affirmé, notant que la perquisition a contribué à la découverte et la saisie de 13.050 capsules de comprimés psychotropes de fabrication étrangère. Les personnes impliquées dans cette affaire, la quantité saisie et le véhicule utilisé dans cette opération, ont été transférées vers le siège du service concerné pour le parachèvement des procédures d'enquête, a fait savoir la même source. Les enquêtes effectuées par les éléments de la brigade de recherche et d'in-

vestigation de la Gendarmerie nationale de Babar, ont démontré qu'il existait trois (3) autres personnes activant parmi ce même réseau spécialisés dans la contrebande et le trafic illicite des comprimés psychotropes, faisant l'objet toujours de recherches, a-t-on ajouté.

Après la finalisation des procédures judiciaires nécessaires, un dossier pénal a été élaboré à l'encontre des mis en cause pour «contrebande, possession et trafic illicite de substances psychotropes». Il a été procédé ensuite à la présentation des mis en cause devant les services judiciaires concernés, a-t-on indiqué de même source.

PAUVRETÉ DANS LE MONDE

La part de l'Afrique dans la population mondiale pauvre est passée à 63 % en 2018 (ONU)

La part de l'Afrique dans la population mondiale pauvre est passé de 15 % en 2015 à 63 % en 2018, a fait savoir lundi le secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), Antonio Pedro.

Dans une intervention à l'occasion de l'ouverture du sixième Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation (STI), dimanche à Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie, M. Pedro a indiqué que «la part de l'Afrique dans la population pauvre mondiale risque de passer à 90 % d'ici 2030». Soulignant qu'au niveau mondial, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté avait diminué de 1,9 milliard à 689 millions entre 1990 et 2018, le directeur Adjoint de la UNECA a déploré que ce pourcentage ait augmenté en Afrique. «Le nombre de pauvres en Afrique était passé de 283 millions à

433 millions au cours de la même période», notant qu'«environ un milliard de personnes en Afrique n'avaient pas les moyens d'avoir une alimentation saine». A cet égard, il a appelé les gouvernements en Afrique à respecter la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation agricoles accélérées pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Assemblée de l'Union africaine en juin 2014 à Malabo, en Guinée équatoriale, pour mettre fin à toutes les formes de faim d'ici à 2025.



CRISE HUMANITAIRE EN HAÏTI

L'ONU appelle à la solidarité

Les Nations Unies ont appelé lundi la communauté internationale à continuer d'être solidaire avec Haïti aux prises avec la violence des gangs et une crise humanitaire grave. «Il est impossible d'exagérer l'augmentation de l'activité des gangs à Port-au-Prince et au-delà, la détérioration de la situation des droits humains et l'aggravation de la crise humanitaire», a alerté la représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Maria Isabel Salvador, lors d'une réunion du Conseil de sécurité. Mme Salvador, qui est également la cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), a noté que seulement 8,1% des 674 millions de dollars du Plan de réponse humanitaire pour Haïti pour 2024 ont été financés. Elle a exhorté tous les Etats membres à continuer de fi-

nancer ce plan de réponse humanitaire. S'agissant du déploiement de la mission multinationale de soutien à la sécurité, autorisée en octobre dernier par le Conseil de sécurité en réponse à l'appel lancé par Haïti, la responsable onusienne a demandé à la communauté internationale de confirmer les promesses concernant ce déploiement. Elle a rappelé que début mars des gangs ont lancé des attaques coordonnées ciblant des infrastructures clés de l'Etat, notamment plusieurs commissariats de police et deux des principales prisons de Port-au-Prince, ainsi que des établissements d'enseignement et de santé et des sites religieux. Ils ont également lancé plusieurs attaques contre le Palais présidentiel, qui

ont donné lieu à de violents affrontements avec la Police nationale haïtienne (PNH), faisant de nombreuses victimes. Depuis le 3 mars, des affrontements entre gangs autour de l'aéroport international de Port-au-Prince ont contraint toutes les compagnies aériennes commerciales à interrompre leurs services, une situation qui perdure encore aujourd'hui, selon l'ONU. Au cours du premier trimestre de l'année, environ 2.500 personnes ont été tuées ou blessées à cause de la violence des gangs. Il s'agit d'une augmentation de 53% par rapport à la période de référence précédente et cela fait du premier trimestre 2024 le plus violent depuis que la Section des droits de l'homme du BINUH a commencé à enregistrer des statistiques en janvier 2022.

NAUFRAGE EN CENTRAFRIQUE

Poursuite des recherches pour retrouver des victimes

Les recherches pour retrouver des victimes du naufrage d'un bateau vendredi à Bangui se sont poursuivies lundi dans des conditions difficiles, a indiqué la protection civile centrafricaine, faisant état d'un nouveau bilan de 62 morts. «Tous les moyens mis en oeuvre (vendredi) étaient rudimentaires, ce sont des moyens simples et c'était insuffisant face à l'étendue de la zone de recherche», a expliqué Thomas Djimasse, le directeur général de la protection civile, cité par l'AFP. Quatre corps ont été retrouvés lundi à 60 km au sud de Bangui, alors que vendredi la zone de recherche avait été établie dans un rayon de 4 km autour de l'embarcadere. Le nombre de personnels disponibles pour couvrir une telle surface est «insuffisant», a souligné M. Djimasse. Selon le dernier bilan établi lundi par la protection civile, 62 corps ont été repêchés jusqu'à présent dans la rivière Mpoko depuis le naufrage du bateau à Bangui. Selon des témoins, il transportait environ 300 passagers qui se rendaient aux funérailles d'un chef de village. «Une centaine de personnes ont réussi à être sauvées sur les 300 présentes dans la baie. Il y a une cinquantaine de familles qui réclament encore des proches disparus», a déclaré M. Djimasse. Les extracteurs de sable et leurs pirogues, nombreux sur la rivière Mpoko, ont été les premiers à porter assistance aux naufragés qui tentaient de rejoindre la rive, selon une vidéo qui circule sur les réseaux sociaux. Peu de temps après avoir quitté l'embarcadere, la structure en bois

du bateau à un étage, vétuste et surchargé, a cédé sous le poids des passagers. Les équipes de la protection civile, arrivées sur place 40 minutes après le drame, se sont appuyées sur «des moyens de proximité», «rudimentaires», pour conduire leur mission, selon M. Djimasse. «Pas de gilets de sauvetage, pas de bouées, pas de planches flottantes pour que les gens puissent s'agripper et sortir. Tout cela ralentissait les secours», déplore le directeur de l'organisation qui est également dépourvue de trousse de secours. En 2015, une barge fluviale avait été détruite par un incendie après l'explosion de son moteur et 100 personnes étaient alors portées disparues après son naufrage sur le fleuve Oubangui.

du bateau à un étage, vétuste et surchargé, a cédé sous le poids des passagers. Les équipes de la protection civile, arrivées sur place 40 minutes après le drame, se sont appuyées sur «des moyens de proximité», «rudimentaires», pour conduire leur mission, selon M. Djimasse. «Pas de gilets de sauvetage, pas de bouées, pas de planches flottantes pour que les gens puissent s'agripper et sortir. Tout cela ralentissait les secours», déplore le directeur de l'organisation qui est également dépourvue de trousse de secours. En 2015, une barge fluviale avait été détruite par un incendie après l'explosion de son moteur et 100 personnes étaient alors portées disparues après son naufrage sur le fleuve Oubangui.

CLIMAT

Le Canada déjà confronté à ses premiers feux de forêt

Plusieurs feux de forêt importants se sont déclenchés dans l'ouest du Canada ces derniers jours, marquant le début d'une saison très précoce dans une région touchée par une forte sécheresse, ce qui fait craindre aux autorités un nouvel été «catastrophique». Dans la province de Colombie-Britannique, qui borde la côte pacifique, les pompiers sont notamment à pied d'oeuvre dans la région centrale de Cariboo, où un incendie d'origine humaine a pris très vite de l'ampleur pendant le week-end et est actuellement considéré comme «hors de contrôle». Ce feu de Burgess Creek, qui a déjà dévoré plus de 1.600 hectares de végétation «est très révélateur des conditions que nous connaissons actuellement», explique mardi Madison Dahl, des services incendies de la province, évoquant une saison précoce. «Nous sommes confrontés à une sécheresse incroyable», ajoute-t-elle, citée par l'AFP. Dans l'immédiat, le feu ne menace aucune infrastructure mais une alerte d'évacuation a été émise. Les habitants de la zone doivent se tenir prêts à évacuer. Au total, plus de 110 feux sont actifs dans cette province, dont certains ont démarré l'an passé mais ne se sont jamais éteints. Dans la province voisine de l'Alberta, 66 feux sont également ac-

tifs, dont «36 datent de la saison 2023», explique Melissa Story, de la direction de la gestion des incendies de forêt de l'Alberta. Par ailleurs, plusieurs ont été dénombrés dans la région de Fort McMurray, au nord-ouest de la province déclenchant même une alerte d'évacuation. Cette ville, située en pleine forêt boréale et connue pour l'exploitation de ses sables bitumineux, avait été ravagée en mai 2016. Les 90.000 habitants avaient dû quitter précipitamment la région. Cet incendie reste la plus grosse catastrophe de l'histoire du Canada avec plus de 2.500 bâtiments détruits et un coût de près de 10 milliards de dollars canadiens (6,8 milliards d'euros au taux actuel). Selon le gouvernement canadien, «des conditions de sécheresse extrêmes» et «très préoccupantes» persistent dans de nombreuses parties de l'ouest canadien. En 2023, le Canada a connu la pire saison des feux de son histoire. Les incendies, qui ont touché le pays d'est en ouest, ont brûlé plus de 15 millions d'hectares, ont coûté la vie à huit pompiers et poussé les autorités à évacuer 230.000 personnes. Le 10 avril, les autorités, qui craignent un nouvel été «catastrophique» après un hiver marqué par le manque de neige, ont expliqué «se préparer pour le pire».

PAKISTAN

L'Unicef appelle à l'action après des inondations meurtrières

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a appelé, lundi, à l'action après des inondations meurtrières au Pakistan qui ont fait plus de 100 morts et quelque 98.000 blessés. L'UNICEF a appelé à une aide internationale d'urgence pour le Pakistan suite aux dégâts causés par les inondations, suivies de températures record. Une alerte émise par les autorités de la province de Peshawar appelle à la nécessité de prendre des précautions, suite à une canicule extrême qui a accéléré la fonte d'un glacier. Selon des agences de presse, cette mesure a également été prise par les autorités de régions telles que Khyber et Pakhtunkhwa, qui ont entraîné le déplacement de personnes vers d'autres localités.

Le représentant de l'UNICEF au Pakistan, Abdullah Fadil, a souligné qu'«en dépit d'importants efforts de secours, plus de 9,6 millions d'enfants avaient encore besoin d'une aide humanitaire dans les zones touchées par les inondations en décembre 2023». L'UNICEF souligne que «les températures record actuelles exposent tous les enfants du Pakistan au stress thermique, car ils sont incapables de se remettre de l'excès de chaleur dans leur corps».

Les mineurs sont également plus susceptibles que les adultes de souffrir de la pollution de l'air, entraînant des maladies respiratoires potentiellement mortelles. Environ 12 % des décès d'enfants pakistanais de moins de cinq ans «sont dus à la pollution de l'air», selon l'agence onusienne.

Pour l'UNICEF, malgré les enjeux, «la communauté internationale ne parvient pas à protéger l'environnement». Fadil met en garde contre le risque que «le fleuve Indus, source de survie pour des millions de personnes au Pakistan, soit affecté par le changement climatique, la négligence, la mauvaise utilisation, la pollution. L'exploitation excessive et le déversement de déchets toxiques».

ZÉRO ÉMISSION POUR LES AUTOMOBILES À PARTIR DE 2035

L'Europe n'est pas prête (Cour des comptes européenne)

L'objectif de zéro rejet de gaz à effet de serre dans l'Union européenne pour les automobiles neuves à partir de 2035 sera difficile à atteindre car les trois conditions nécessaires ne sont pas réunies, selon un rapport de la Cour des comptes européenne publié lundi. Premier «échec»: la réduction des émissions de CO2 des voitures à moteur thermique (à essence et diesel). L'instance indépendante de contrôle des finances de l'UE souligne que les rejets des voitures neuves n'ont commencé à baisser qu'en 2020, «soit 11 ans après l'entrée en vigueur du premier règlement en la matière».

«Malgré des ambitions fortes et des exigences strictes, la plupart des voitures thermiques actuelles émettent toujours la même quantité de CO2 qu'il y a 12 ans», souligne Nikolaos Milionis, l'un des auteurs. Le développement des carburants alternatifs (biocarburants, carburants de synthèse, hydrogène) constitue le deuxième axe identifié par la Cour. Mais les auteurs «ont mis en évidence l'absence d'une feuille de route précise et stable pour résoudre les problèmes à long terme du secteur: la quantité de carburant disponible, les coûts et le respect de l'environnement», expliquent-ils. La troisième voie est le développement des véhicules électriques. Mais l'UE doit améliorer «de manière significative» sa compétitivité, surtout pour fabriquer des batteries. «L'industrie européenne des batteries est à la traîne», malgré «des aides publiques importantes», relèvent les auteurs: «moins de 10% de la capacité de production mondiale» est basée en Europe et la Chine «détient à elle seule 76% des capacités mondiales». «Nous voulons attirer l'attention sur les faibles capacités de production et les risques liés aux importations de batteries», a souligné Afonso De Castro Malheiro, l'un des auteurs, lundi en présentant le rapport à la presse. L'Europe «importe 87% de son lithium brut d'Australie, 80% de son manganèse d'Afrique du Sud et du Gabon, 68% de son cobalt de la République démocratique du Congo et 40% de son graphite de Chine».

PERSONNELS DE SANTÉ

Les statuts des corps médical et paramédical permettront au secteur de recouvrer sa place pionnière (Saihi)

Le ministre de la santé, Abdelhak Saihi a affirmé lundi à Alger, que les statuts des corps médical et paramédical permettront au secteur de recouvrer sa place pionnière.

Invité de la Chaîne 1 de la Radio nationale, M. Saihi a affirmé que «ces statuts constitueront un nouveau tournant dans le secteur de la santé qui recouvrera sa place pionnière», ajoutant que la valorisation de la carrière de chaque employé du secteur de la santé, en fonction de son poste et de son activité «figure dans l'une des clauses des statuts, dans le cadre des mesures incitatives prises à cet effet».

Par ailleurs, le ministre a souligné que la couverture sanitaire a connu «une évolution remarquable» depuis 2021, affirmant que «toutes les communes du pays ont bénéficié de structures

sanitaires dont le nombre global a atteint 603 établissements de santé». Afin d'assurer une plus large couverture sanitaire dans les régions du sud et les zones reculées, M. Saihi a cité une mesure préventive actuellement en vigueur, à savoir les «pôles de santé». Il s'agit d'activités ciblées visant à aboutir à la mise en place d'un service à part entière dans les régions du sud et les Hauts Plateaux.

Le ministre a rappelé le pôle sanitaire spécialisé en gynécologie-obstétrique dans la wilaya d'Adrar, soulignant que «des efforts sont actuellement en cours pour la création de pôles sani-



taires spécialisés dans d'autres spécialités dans les wilaya d'El Bayadh, Ghardaïa, El Oued et au-

tres». Il a affirmé, en outre, la création d'un centre hospitalo-universitaire (CHU) dans la wi-

laya de Tamanrasset, regroupant toutes les spécialités, en coopération avec le ministère de la Défense nationale.

Citant un taux de numérisation de plus de 90% dans le secteur, M. Saihi s'est félicité de l'adoption du dossier électronique du patient qui a permis d'économiser les frais du papier. Dans le cadre de la lutte contre le cancer et par souci de rapprocher les services sanitaires du citoyen, le ministre a rappelé la création d'unités au niveau des hôpitaux pour accompagner les malades et leur assurer tous les soins nécessaires y compris la chimiothérapie.

PHARMACIE

Plateforme numérique pour une meilleure gestion des pharmacies d'officine (ministre)

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a affirmé, lundi à Alger, que la plateforme numérique de gestion des pharmacies d'officine conférerait davantage de transparence et d'efficacité à leur gestion, ce qui permettra de contrôler la traçabilité des médicaments et d'anticiper les pénuries en produits pharmaceutiques.

Dans une allocution d'ouverture des travaux de la 17e conférence nationale du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO), consacrée au thème du «rôle du pharmacien dans la prise en charge des patients atteints de cancer et de maladies chroniques», M. Saihi a précisé que cette plateforme instituera «un nouveau mode moderne, efficace et transparent, de gestion de tous les aspects relatifs aux pharmacies d'officine, et contribuera à la prévention contre l'automédication et au contrôle de la traçabilité des médicaments psychotropes, en plus d'anticiper les pénuries et les ruptures de stocks des produits pharmaceutiques».

Cette plateforme «a pris en compte tous les aspects relatifs à la gestion des pharmacies d'officine, en matière de stock de médicaments, de fournitures médicales vendues au niveau des pharmacies, de recensement des quantités d'antibiotiques et de psychotropes consommées, et de numération de leur traçabilité», a-t-il relevé, ajoutant que ce même projet a pris en charge «la numérisation des procédures administratives d'installation, d'ouverture et de transfert de pharmacies d'officine et leur fermeture».

Par la même occasion, le ministre a salué les efforts des pharmaciens qui veillent à servir les malades et à faciliter leur accès aux soins, notamment dans les régions isolées, les appelant à «renforcer leur rôle dans les programmes de prévention et de sensibilisation des citoyens, notamment en matière de cancer».

A son tour, le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, s'est félicité de la position du SNAPO,

contre «les campagnes acharnées» qui ont ciblé les médicaments de production locale, soulignant que l'objectif de ces campagnes «est de soumettre l'Algérie à la merci de l'importation».

Il a, à cet égard, souligné que pour la première fois, et grâce à l'entrée en production de certaines usines, aucune pénurie d'insuline n'a été enregistrée durant le mois de Ramadhan, réitérant «l'engagement de l'Etat à œuvrer pour répondre aux besoins des patients en médicaments par un produit local».

Pour sa part, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a affirmé la disponibilité de son secteur à s'engager dans les efforts nationaux visant à «maîtriser et organiser le marché du médicament et à protéger le produit national, ainsi qu'à actualiser le contenu des activités des pharmaciens conformément à la loi sur la santé». A également assisté à la conférence, le vice-président de l'Assemblée populaire nationale

(APN), Moundir Bouden, qui a souligné les responsabilités incombant aux pharmaciens, «appelés à être au diapason des derniers développements afin d'offrir les meilleurs services de santé aux patients».

De son côté, le président du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO), Karim Merghemi, a salué les efforts des autorités publiques visant à améliorer la prise en charge des patients, notamment les cancéreux et les malades chroniques.

Parmi les propositions formulées par le SNAPO, selon son président, figurent «l'accélération de l'adoption de textes d'application relatifs à la profession de pharmacien, la révision du décret exécutif fixant les marges bénéficiaires des médicaments destinés à la médecine humaine». Le syndicat a également proposé «l'inscription de 30 médicaments anticancéreux à la commercialisation dans les pharmacies d'officine, après que leur commercialisation eut été réservée aux pharmacies des hôpitaux».

PLANTES MÉDICINALES

Le mésusage des plantes médicinales peut-être dangereux pour la santé (Médecin)

Le mésusage des plantes dans le cadre de la phytothérapie ou pour la consommation, comporte des risques sur la santé humaine et peut entraîner la mort, a mis en garde Dr. Warda Issad du CHU Nedir Mohamed de Tizi-Ouzou.

Rencontrée à la maison de la culture Mouloud Mammeri, à l'occasion de la Semaine nationale de prévention (15/21 avril), Dr Issad, résidente en toxicologie, a indiqué à l'APS que l'utilisation, sans maîtrise des dosages, de composition et du mode d'administration et de la partie à utiliser (feuilles, rhizome, fruit...) des plantes médicinales, comestibles, aromatiques ou autres, peut s'avérer dangereuse pour la personne.

Certaines plantes contiennent des principes actifs puissants qui peuvent, en cas de surdosage ou de non-respect du mode d'administration, entraîner des troubles digestifs tels les vomissements, les diarrhées? ? ainsi que l'avortement, la perturbation de la glycémie, le coma, le trouble cardiaque et parfois le décès, a-t-elle averti.

Cueillir une plante dans la nature ou acheter une préparation sans connaître sa composition, mais juste pour ses propriétés thérapeutiques «miraculeuses» vantées notamment sur les réseaux sociaux et souvent par des non-spécialistes comme c'est à la mode ces derniers temps, n'est donc pas un geste anodin, a-t-elle prévenu.

Outre le mésusage de la plante, il peut aussi y avoir un problème

d'identification, du fait que certaines plantes toxiques ressemblent beaucoup à d'autres comestibles, comme c'est le cas pour les champignons que seul un œil connaisseur peut différencier.

Afin d'éviter tout risque lié à la phytothérapie, Dr. Issad a conseillé aux citoyens qui souhaitent utiliser des plantes, champignons ou huiles essentielles, de demander l'avis d'un spécialiste, particulièrement le pharmacien.

Pour rappel, en octobre dernier, Pr. Mohand-Akli Bouchir, chef de service néphrologie au CHU de Tizi-Ouzou, qui s'exprimait à l'occasion d'une Journée sur la néphrologie, avait mis en garde contre le mésusage des plantes.

Il avait souligné que le recours à la médecine traditionnelle, par la prise non contrôlée de certaines plantes médicinales en vente libre chez les herboristes, peut conduire à une insuffisance rénale, ajoutant que certaines plantes possèdent de principes actifs trop puissants qui peuvent même causer le décès.

Ces plantes toxiques si communes

Une affiche sur l'intoxication par les plantes, exposée par Dr. Issad et ses collègues du laboratoire de toxicologie du CHU Nedir Mohamed, dans le cadre de la Semaine nationale de prévention, a fait cas des plantes toxiques les plus communes, qu'on retrouve

facilement dans la nature ou qui sont utilisées pour décorer les intérieurs.

Il s'agit du chardon à glu (Addad en Tamazight ou Chouk El ilk en arabe) qui peut causer des troubles digestifs (nausées, vomissements et diarrhées), jaunisse, perturbation de la glycémie, toxicité hépatique, coma et décès.

Le laurier rose (Illili ou Defla) entraîne l'irritation des muqueuses, hypersalivation, nausées, diarrhées et vomissements,

douleurs abdominales et troubles cardiaques graves.

Idem pour la Dieffenbachia (Bgouga en arabe) plante ornementale présente dans beaucoup de maisons, bureaux, administrations et autres espaces recevant du public, appréciée pour son beau feuillage tacheté en vert et jaune, mais qui est toxique. Elle peut causer des brûlures, des œdèmes de la langue et des muqueuses, des difficultés respiratoires en plus de nausées,

diarrhées et vomissements.

L'affiche comporte aussi les photos d'autres plantes toxiques communes, dont le ricin, Datura ou herbe du diable à grandes fleurs blanches, clématite, Ciguë, colcoquite et Zygophyllum.

En cas d'intoxication par une plante, graine ou champignon, le premier geste à faire est d'appeler, en urgence, le Centre antipoison (CAP) au 023 16 38 50 ou le Centre national de toxicologie au 023 36 77 77, a rappelé Dr. Issad.

JUMELAGE INTER-HÔPITAUX

Une vingtaine d'interventions chirurgicales prévues à l'hôpital mixte de Laghouat

Une vingtaine d'interventions chirurgicales sont au programme des Journées médico-chirurgicales et de formation médicale continue ouvertes, lundi à l'hôpital mixte «Chahid Deghin Ben Ali, dit Colonel Lotfi», de Laghouat, dans le cadre d'un jumelage avec le Centre hospitalo-universitaire (CHU) «Docteur Benzerdjeb» d'Oran, a-t-on appris des organisateurs. «Pas moins de 23 interventions chirurgicales en chirurgie orthopédique, coelochirurgie et chirurgie digestive seront effectuées, durant les deux jours de cette initiative, au profit des patients hospitalisés nécessitant des interventions chirurgicales similaires», a indiqué le directeur de cet établissement hospitalier, le Colonel, Malik Mokhtari.

Et d'ajouter que ces Journées permettent aux praticiens locaux d'améliorer leurs connaissances et de s'initier à l'utilisation des équipements modernes dont a profité cette structure hospitalière en vue de garantir une prise en charge sanitaire de qualité. De son côté, Dr. Mohamed Oualid, chirurgien à l'hôpital mixte de Laghouat, a souligné que ce jumelage constitue une opportunité pour bénéficier de l'expérience des enseignants hospitalo-universitaires issus du CHU d'Oran, en plus de rapprocher les services de santé des citoyens en leur évitant les déplacements vers d'autres wilayas lointaines pour bénéficier des actes chirurgicaux. Les installations de l'hôpital mixte Chahid «Deghin Ben Ali, dit Colonel Lotfi» de Laghouat ont été renforcées récemment par trois nouveaux blocs opératoires dotés d'équipements médicaux de pointe, y compris celui de la chirurgie dentaire, portant le nombre total de ces structures à neuf, a-t-on signalé.

APS

PALESTINE

Hôpital Nasser de Ghaza : le nombre des corps de martyrs découverts dans une fosse commune passe à 283

Le nombre des corps de martyrs découverts dans une fosse commune du complexe médical Nasser de la ville de Khan Younés, au sud de la bande de Ghaza, après le retrait de l'armée d'occupation sioniste, s'est élevé à 283, indique le service de Défense civile de la bande de Ghaza.

«Après la récupération de 73 martyrs de la fosse commune, le nombre total des corps retrouvés dans la fosse commune depuis le soir du samedi dernier s'élève à 283», a précisé la Défense civile, soulignant que ses équipes continuent de rechercher d'autres corps dans la fosse commune de l'hôpital Nasser. La Défense civile de Ghaza a annoncé, samedi dernier, la découverte d'une fosse commune dans la

cour de l'hôpital Nasser et la récupération de 50 corps de personnes de différentes tranches d'âge, qui avaient été réunies par les forces d'occupation sionistes avant de les assassiner et les enterrer collectivement. Le directeur général du bureau des médias du gouvernement, Ismaïl Al-Thawabta, a déclaré dimanche aux médias qu'il y avait 700 personnes portées disparues depuis le retrait de l'armée sioniste du

complexe médical Nasser. Al-Thawabta a ajouté : «Nous pensons qu'il y a des centaines de martyrs toujours portés disparus après leur exécution par l'armée d'occupation avant de les enterrer dans des fosses communes». Il a souligné que «l'occupant a forcé de nombreux déplacés et blessés à se déshabiller avant de les exécuter et de les enterrer avec des bulldozers à l'intérieur du complexe médical Nasser».



Les personnels de santé ciblés à Ghaza : l'occupation sioniste transforme les hôpitaux en hécatombes et centres d'interrogatoire

L'occupation sioniste cible délibérément les personnels et les biens du secteur de la santé à Ghaza, à travers l'exécution de plusieurs membres des staffs médicaux et l'arrestation de bon nombre d'entre eux, transformant ainsi les hôpitaux en hécatombes et en centres d'interrogatoire, pour les empêcher d'accomplir leurs missions et de sauver des vies notamment des blessés de l'agression génocidaire qui perdure depuis le 7 octobre.

Malgré les menaces continues de l'ennemi sioniste, les bombardements et les tirs directs auxquels ils sont confrontés quotidiennement, les staffs médicaux refusent de renoncer à leur devoir humanitaire et professionnel, choisissant de rester en première ligne et d'affronter la mort, les arrestations arbitraires, la torture et les pratiques discriminatoires, afin d'apporter aide et assistance aux malades et de prodiguer des soins aux blessés avec courage et résilience. Parallèlement aux pratiques d'intimidation des personnels de santé pour les empêcher d'accomplir leur devoir professionnel, l'armée d'occupation sioniste continue de bloquer l'entrée de nombreux types d'équipements médicaux, de fournitures et de médicaments dans la bande de Ghaza, procédant délibérément à

la destruction des maigres ressources médicales disponibles dans les hôpitaux de la bande, désormais incapables de fournir le moindre service de santé, en raison du manque de carburant et de médicaments et des attaques ignobles menées par l'occupation sioniste. Depuis le début de l'agression contre Ghaza, l'occupant sioniste s'est fixé pour objectif la destruction totale du secteur de la santé, incendiant et bombardant les hôpitaux pour les mettre hors service ou sous son contrôle. Ce qui a entraîné la mort de centaines de blessés qui affluaient chaque heure, en raison des intensifs bombardements ayant ciblé toutes les régions de la bande, obligeant ainsi les médecins et les équipes médicales à faire face au flux important de blessés avec des moyens rudimentaires.

Dans une déclaration à l'APS, le porte-parole du bureau d'information gouvernemental de la bande de Ghaza, Ismaïl Al-Thawabta, a précisé que «lors de la prise d'assaut de l'hôpital al-Shifa, il y a quelques semaines, l'occupation sioniste a exécuté, sur place, 4 ou 5 cadres de santé et arrêté un grand nombre d'entre eux, lesquels crouissent actuellement dans les geôles de l'occupation et subissent des interrogatoires et des traitements inhumains, tandis

qu'une infime partie a été libérée».

Depuis le début de l'agression contre la bande de Ghaza, «485 membres des staffs médicaux sont morts en martyrs», a-t-il indiqué, ajoutant que «l'armée sioniste a arrêté 310 membres du corps médical».

L'occupation «a mis hors service 32 hôpitaux et 53 centres de santé, outre 159 établissements de santé et 126 ambulances ciblés par des attaques», a-t-il poursuivi.

Après le retrait de l'armée d'occupation du complexe médical al-Shifa, les équipes de protection civile ont découvert des dizaines de corps de martyrs à l'intérieur de l'hôpital qui a été incendié et détruit.

Ces mêmes équipes ont également réussi à extraire des dizaines de corps de patients, de blessés ainsi que de leurs accompagnateurs, tués par l'occupant de la manière la plus odieuse, lesquels ont été enterrés dans des fosses communes à l'intérieur de la cour de l'hôpital. «Le sort de nombreux patients et personnels de santé reste inconnu et dont toute trace est introuvable jusqu'à présent», a-t-il fait savoir.

Même scénario à l'hôpital Nasser à Khan Younés qui a été le théâtre de crimes macabres commis par les forces d'occupation sioniste, qui après leur retrait de cet établissement, une hécatombe de plus de 50

corps de Palestiniens ayant été exécutés et ensevelis sous les déchets médicaux, a été retrouvée. La campagne hostile contre les personnels de santé à Ghaza a commencé par l'arrestation, novembre dernier, du directeur de l'hôpital al-Shifa, Dr. Mohamed Abu Selmia, qui est toujours écroué, subissant les affres de la torture, selon des militants des droits de l'Homme.

Même si les attaques contre les structures hospitalières et les personnels de santé sont considérées comme des crimes ignobles et prohibés par le droit humanitaire international, les forces d'occupation sioniste ont cependant franchi toutes les limites de l'horreur, faisant fi, en toute impunité, des lois et des conventions internationales.

En vertu de l'article 35 du droit international humanitaire, «il est interdit de diriger une attaque contre une zone créée pour mettre à l'abri des effets des hostilités, les blessés, les malades et les personnes civiles». Les attaques contre les personnels et les biens sanitaires et religieux arborant, conformément au droit international, les signes distinctifs prévus par les Conventions de Genève, sont interdites, de même que le personnel de secours humanitaire doit être respecté et protégé.

NIGER

1.692 cas de méningite notifiés dont 99 décès dans le pays (OMS)

Environ 1.692 cas de méningite ont été enregistrés au Niger dont 99 décès déclarés entre mi-mars et le 17 avril, selon les statistiques publiées par le bureau de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Niamey. Afin de contenir la maladie, des campagnes de vaccination et de sensibilisation ont été menées par le ministère de la Santé publique avec l'appui de ses partenaires, notamment l'OMS.

L'Organisation mondiale de la Santé a fait don d'un lot de médicaments, de réactifs et de matériels de laboratoire à la Direction régionale de la santé publique (DRSP) de Niamey, foyer de l'épidémie, pour la détection des cas et la prise en charge des patients. Le Niger, qui est situé dans la ceinture africaine de la méningite, a été touché par plusieurs épidémies de méningite qui ont entraîné 20.789 cas, dont 1.369 mortels, notifiés depuis 2015.

AFRIQUE

Les femmes africaines, 130 fois plus susceptibles de mourir de complications liées à la grossesse (ONU)

Les femmes africaines sont 130 fois plus susceptibles de mourir de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement que les femmes d'Europe et d'Amérique du Nord, a déclaré mercredi, l'agence des Nations Unies pour la santé sexuelle et reproductive (UNFPA).

Dans un nouveau rapport intitulé «Vies entrelacées, fils d'espoir : mettre fin aux inégalités en matière de santé et de droits sexuels et génésiques», l'UNFPA révèle que plus de la moitié des décès maternels évitables surviennent dans des pays en situation de crise ou de détresse, constatant que les violations des droits de santé reproductive des femmes entraînaient une augmentation des décès évitables.

L'étude met en évidence le rôle que jouent le racisme, le sexisme et d'autres formes de discrimination dans le blocage des progrès en matière de santé sexuelle et génésique.

Selon les conclusions du document, les femmes et les jeunes filles piégées dans la pauvreté risquent davantage de mourir prématurément faute de soins de santé suffisants si elles appartiennent à des groupes minoritaires ou si elles sont prises au piège d'un conflit.

Par ailleurs, des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de la santé sexuelle et génésique, qui est devenue une priorité mondiale en matière de développement durable il y a trente ans.

«En l'espace d'une génération, nous avons réduit le taux de grossesse non désirée de près d'un cinquième, diminué le taux de mortalité maternelle d'un tiers et obtenu des lois contre la violence domestique dans plus de 160 pays», a déclaré la Directrice exécutive de l'UNFPA, Natalia Kanem, lors de la présentation du rapport. Selon



l'ONU, 800 femmes meurent chaque jour dans le monde, en donnant naissance - un chiffre inquiétant qui n'a pas changé depuis 2016.

Près de 500 de ces décès évitables surviennent chaque jour dans des pays en proie à des crises humanitaires et à des conflits.

L'étude estime que si 79 milliards de dollars supplémentaires sont investis dans les pays à revenu faible et intermédiaire d'ici à 2030, 400 millions de grossesses non planifiées pourraient être évitées, un million de vies sauvées et 660 milliards de dollars de bénéfices économiques pourraient être générés.

BRÉSIL

Plus de 1.600 décès dus à la dengue en 2024

Le Brésil a signalé 1.601 décès confirmés dus à la dengue depuis le début de l'année, tandis que 2.061 autres font l'objet d'une enquête, a déclaré le ministère brésilien de la Santé. Au total, 3,53 millions de cas suspects de dengue ont été signalés dans tout le pays, et le taux d'incidence dans ce pays sud-américain est actuellement de 1.741 cas suspects pour 100.000 habitants, a précisé le ministère.

Le nombre de décès confirmés est supérieur de 35% au total de 2023, qui était de 1.179 décès. Selon les données mises à jour vendredi dernier, ce sont les femmes qui ont le plus souffert de la maladie, représentant 55,2% des cas confirmés.

Le groupe démographique le plus touché se situe dans la tranche d'âge des 20 à 29 ans. Par ailleurs, le gouvernement brésilien a appelé la population à adhérer au programme national de vaccination contre la maladie. La dengue est transmise par le moustique Aedes aegypti et peut être mortelle dans les cas graves.

APS

FATIGUE Et si ça venait de vos dents ?

Avec les milliards de bactéries qu'elle contient, la plaque dentaire ne se contente pas d'abîmer dents et gencives. Elle peut aussi être source de fatigue. Une raison de plus pour l'éliminer régulièrement.

En cas de fatigue, on pense souvent à booster notre énergie à l'aide de vitamines et de minéraux, à préparer ses menus avec des aliments anti-fatigue ou à lutter contre nos insomnies. Mais on pense rarement à rendre une visite à son dentiste, pour vérifier que l'on n'a pas de problème de plaque dentaire. Pourtant, la plaque dentaire peut fatiguer l'organisme. D'ailleurs, certains sportifs effectuent régulièrement des détartrages pour conserver de bonnes performances. "En faisant enlever les milliards de bactéries qui peuvent envahir leur bouche, ils retrouvent des défenses immunitaires plus efficaces, moins concentrées sur une seule partie du corps", explique le Dr Bochín, chirurgien dentiste.

Attention à la plaque dentaire

La plaque dentaire est surtout responsable d'ennuis au niveau du parodontite, c'est-à-dire l'ensemble des tissus qui soutiennent la dent. Sont concernées les personnes qui ne se brossent pas les dents de façon optimale. Certes, l'Union française pour la santé bucco-dentaire affirme désormais que se brosser les dents deux fois par jour pendant trois à cinq minutes avec une bonne hygiène bucco-dentaire. Mais à condition que ce brossage dure au moins deux minutes à chaque fois ! Et chaque soir, il faut compléter ce brossage avec un passage de fil dentaire ou un jet d'hydropulseur.

Pourquoi prendre soin des gencives ?

Si vos gencives deviennent rouges et gonflées, saignant facilement, vous souffrez de gingivite. Cette inflammation due à l'accumulation de biofilm sous la gencive toucherait près d'1 Français sur 2. Si elle n'est pas soignée, la gencive malade constitue une véritable porte

d'entrée pour les bactéries ou les toxines qui, à terme, peuvent provoquer la chute de la dent, voire coloniser d'autres organes à distance.

Comment se ca traite ? La gingivite est réversible et peut être facilement traitée par un brossage régulier des dents et de la gencive (du rouge vers le blanc) qui va éliminer le biofilm.

Si cela ne suffit pas, au contact de la salive, ce biofilm se transforme progressivement en tartre, impossible à déloger avec une simple brosse à dents. Il faudra alors l'intervention du chirurgien-dentiste qui, grâce à des ultrasons, va retirer le tartre collé sur la couronne (partie visible de la dent) et la racine de la dent (sous la gencive). Ce détartrage se fait pratiquer sous anesthésie locale en cas de sensibilité dentaire. Il permet de diminuer l'inflammation des gencives et de préserver l'os qui soutient la dent, et donc de maintenir un environnement sain pour la dent.

Quels sont les risques ?

Si vous ne prenez pas soin de vos gencives, vous risquez une parodontite : des poches remplies de plaque dentaire se forment entre la dent et la gencive. Les bactéries qui se sont développées sous la gencive forment alors une ou plusieurs poches parodontales entre la gencive et la dent.

Quelquefois, de microabcès apparaissent et, après quelques années, certaines dents deviennent plus mobiles. Souvent, la maladie évolue insidieusement jusqu'à ce que les différents tissus de soutien qui forment le parodontite (gencive, cément, ligament et os alvéolaire) soient détruits, de façon irréversible. A terme, si rien n'est fait, la dent qui n'est plus soutenue finit par tomber.

L'autre risque est que les bacté-



ries et les toxines présentes dans la cavité buccale passent dans la circulation sanguine lors de la mastication ou du brossage des dents, puis se fixent sur un autre organe. Elles peuvent alors aggraver une maladie déjà présente (cardiopathie, diabète, insuffisance rénale, polyarthrite rhumatoïde, lupus érythémateux...) ou la favoriser (endocardite infectieuse, AVC, etc.). Les personnes souffrant de parodontite auraient ainsi 25 % de risques supplémentaires de présenter une atteinte cardio-vasculaire.

Comment soigner la parodontite ?

On ne guérit pas une parodontite (on ne sait pas faire repousser l'os), mais on peut stabiliser la perte osseuse par une prise en charge régulière associée à une meilleure hygiène dentaire.

Le traitement débute par un dé-



diabète est équilibré... Un suivi chez le dentiste est nécessaire plusieurs fois par an, sinon la parodontite récidive.

1/4 - C'est quoi le tartre ?

Le tartre, un dépôt incolore et extrêmement collant, se forme nuit et jour à partir de la salive. On en trouve principalement derrière les incisives inférieures, à la sortie des canaux des glandes salivaires sous-maxillaires et sublinguales. Il s'accumule aussi sur les prothèses et les appareils dentaires.

2/4 - Comment se forme la plaque dentaire ?

Comme les bactéries fixent le calcium de la salive, le tartre se calcifie peu à peu pour former la plaque dentaire. Différents pigments contenus dans les boissons (thé, café), les aliments (myrtilles) et le tabac (nicotine) peuvent, en outre, la colorer.

3/4 - Quelle brosse à dents choisir ?

Les brossages quotidiens limitent la formation du tartre mais le chewing-gum sans sucre peut ponctuellement le remplacer. Les poils de la brosse doivent être suffisamment souples pour se plier et atteindre le sillon gingival. Si vous utilisez une brosse à dents électrique, n'appuyez pas trop fort ni trop longtemps : l'émail risque de s'user.

4/4 - Bain de bouche quotidien ou pas ?

Le brossage peut être complété par l'emploi d'un hydropulseur, un jet dentaire qui envoie de l'eau et de l'air entre les dents, sous les gencives (en vente en pharmacie). Les bains de bouche sont réservés aux patients qui souffrent de maladies parodontales.

4 petits soucis dentaires à ne jamais négliger

VOUS AVEZ LES DENTS JAUNES OU TÂCHÉES

Rassurez-vous ce n'est pas un gros souci dentaire. Les taches se développent simplement parce que vous consommez régulièrement du thé, du café, du vin ou autres liquides sombres qui colorent l'émail de vos dents. Un dentifrice blanchissant, du bicarbonate de soude ou un détartrage chez le dentiste pourront résoudre simplement le problème. Mais attention, ne vous croyez pas à l'abri des taches parce que vous préférez le vin blanc. Certes, il ne colore pas les dents directement mais il favorise la fixation de la couleur et vous consommez ensuite d'autres boissons. Par exemple, si vous buvez à la suite un verre de Chardonnay puis une tasse de café, vos dents seront deux fois plus tachées par le colorant du café.

VOUS AVEZ DES IRRITATIONS DANS LA BOUCHE

Les douleurs ou les irritations dans la bouche sont le plus souvent dues à une infection fongique riche en plats épicés ou en agrumes. A moins que vous n'avez avalé une tasse de thé trop chaude. Si cette gêne disparaît en deux-trois jours, vous n'avez pas de souci à avoir. Mais si cela dure plus d'une semaine, cela pourrait être le signe d'une infection à l'herpès A. Cette dernière est indispensable au collagène et à la bonne santé des tissus conjonctifs (donc de votre langue). Commencez par ajouter des patates douces, des épinards et des carottes à vos menus quotidiens, ce sont d'excellentes sources de vitamine A. Et consultez votre dentiste si les choses ne s'améliorent pas.

VOUS AVEZ MAL À LA MÂCHOIRE

Avoir la mâchoire endolorie n'est pas vraiment inquiétant lorsque ça dure un jour ou deux. En revanche, si cela dure plusieurs jours et qu'un dentifrice spécial dents sensibles n'apporte aucun soulagement, c'est peut-être le signe que vous souffrez de bruxisme.

Autrement dit, vous avez la (mauvaise) habitude de grincer des dents, ce qui est souvent un moyen d'évacuer le stress.

Il est important d'en parler au dentiste car ce tic peut provoquer une usure prématurée des dents et les rendre plus sensibles. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'au déchaussement. Heureusement, le dentiste peut vous aider à vous délester de ce tic en réalisant une gouttière de relaxation neuromusculaire qui va vous aider à vous "sevrer".

VOUS AVEZ LES GENCIVES GONFLÉES

Les gencives qui enflent peuvent être le signe d'une modification hormonale, notamment au cours de la grossesse. Mais ce problème résulte également de l'accumulation de bactéries. Si le problème disparaît après quelques jours de brossage minutieux et d'utilisation de fil dentaire, aucune inquiétude à avoir. Mais si les gencives restent gonflées au bout d'une semaine, prenez vite rendez-vous chez le dentiste car c'est peut-être un signe de maladie parodontale.

Sous l'effet de l'inflammation due aux bactéries, le parodontite (les tissus de soutien de la dent) se serait développé. Un bon détartrage impose d'autant que cela pourrait prévenir la maladie d'Alzheimer !

10 idées reçues sur le soin des dents

Avoir des dents belles et saines passe par un brossage régulier, une visite annuelle chez le dentiste, la suppression des grignotages... Mais êtes-vous vraiment au point sur l'hygiène bucco-dentaire ? Voyez si vous savez discerner le vrai du faux.



1/10 - Peu importe le dentifrice

FAUX. Si la plupart sont de bonne qualité, privilégier toujours les dentifrices au fluor (1 000 à 1 500 ppm). Cet oligoélément agit en effet se fixer sur l'émail dentaire pour le renforcer et le rendre moins sensible aux attaques acides, et donc aux caries. L'astuce : à la fin du brossage, cracher l'excédent de dentifrice, mais ne pas se rincer la bouche, ce qui permet au fluor de rester plus longtemps en contact avec les dents.

2/10 - Brosses à dents électrique et manuelle se valent

FAUX. Électrique, elle élimine deux fois plus de biofilm qu'une brosse manuelle. Sans doute parce que le brossage est plus complet et plus long grâce au minuteur pré réglé sur trois minutes. Car c'est la répétition du mouvement et non la pression exercée qui élimine la plaque dentaire. Manuelle ou électrique, il faut cependant penser à changer sa brosse tous les deux à trois mois, car ce sont de vrais réparateurs de bactéries.

3/10 - Une mauvaise haleine est toujours due à une mauvaise hygiène dentaire

FAUX. Si 8 fois sur 10, l'haleine est d'origine bucco-dentaire, dans les autres cas, sa cause est plutôt digestive. Lorsque l'hygiène dentaire est la coupable, ce sont surtout les bactéries stagnantes dans les espaces dentaires qui fabriquent des composés volatils sulfurés et malodorants. Il faut donc insister sur le nettoyage interdentaire, là où se nichent et se développent les bactéries. Inutile en revanche de se brosser la langue (sauf en cas de myxose), on risque au contraire de l'agresser et de perturber le microbiote buccal protecteur. Découvrez 7 recettes naturelles contre la mauvaise haleine.

4/10 - Les chewing-gums peuvent remplacer un brossage

FAUX. Mâcher un chewing-gum, même sans sucre et au fluor, ne dispense pas du brossage. Néanmoins, en faisant mastiquer, il augmente la production de salive, qui apporte des immunoglobulines et des minéraux (fluor, calcium...) qui rechargent les cristaux de la dent altérée par les acides de l'alimentation.

5/10 - Le fil dentaire est indispensable

VRAL. Sur des gencives jeunes avec des dents saines, ce fil permet de nettoyer les espaces étroits entre les dents, à fortiori si elles sont très serrées. Quel que soit le fil choisi (cric, avec antiseptique...), il suffit de le glisser entre deux dents en opérant un petit mouvement de cisaillement, puis de descendre à la verticale en veillant à s'arrêter quelques millimètres avant la gencive pour ne pas la blesser. On effectue ensuite des allers-retours de haut en bas afin de bien déloger les résidus alimentaires.

6/10 - Les brosettes interdentaires, c'est surtout une mode

FAUX. Elles représentent une alternative au fil dentaire pour les personnes dont les espaces interdentaires s'élargissent avec le vieillissement de la gencive. Choisir le diamètre le plus adapté (on trouve des modèles de 0,6 à 6 mm) avec l'aide de son chirurgien-dentiste : elles doivent suffire à déloger tout ce qui est nécessaire de forcer un peu le passage.

10/10 - Le détartrage, c'est tous les ans

VRAL. Si malgré un brossage régulier, le biofilm et le tartre se sont installés, seul un détartrage permettra de les déloger sans abîmer l'émail des dents. Ce nettoyage effectué par le chirurgien-dentiste est recommandé au moins une fois par an, et davantage chez les personnes qui "fabriquent" beaucoup de tartre ou les personnes à risque : fumeurs, diabétiques, femmes enceintes.

7/10 - On retire systématiquement les dents de sagesse

FAUX. Situées au fond des arcades dentaires, ces dents ont les mêmes fonctions que les autres molaires, mais elles ont aujourd'hui peu d'utilité puisque nous ne déchaussons plus la viande crue comme nos lointains ancêtres. Pour autant, elles ne sont extraites vers l'âge de 18-20 ans que si elles sont mal positionnées ou que la mâchoire est trop étroite pour les accueillir.

8/10 - On peut régénérer 80 % de l'émail

FAUX. Les produits qui font cette promesse permettent de renouveler seulement une petite partie de l'émail grâce à l'apport de minéraux (phosphore et calcium). Ils peuvent donc contribuer à réduire la sensibilité des dents au froid, mais rien de plus !

9/10 - Fini les plombages

En France, depuis juillet 2018, ces amalgames dentaires composés d'un mélange d'argent, de cuivre, de zinc et de mercure ne sont déjà plus utilisés chez les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants de moins de 15 ans, et ce sera le cas pour tous en 2022.

Cet alliage aurait des effets toxiques pour le développement neurologique, et le système immunitaire, et l'appareil reproducteur et le système cardiovasculaire. « Bien que peu esthétiques, ces amalgames avaient cependant l'avantage d'être bien tolérés et d'avoir une action antibactérienne », souligne le Dr Benoît Perrier. Aujourd'hui, les composites (résine) sont de la même couleur que les dents du patient, mais leur pose nécessite un traitement à l'acide et l'emploi d'adhésif qui sont des composés chimiques.

Leur longévité peut être moins bonne, ils devront être remplacés tous les 6 à 8 ans. Les ciments verre ionomère (CVI) sont une alternative, leur mise en œuvre ne nécessitant pas ces produits chimiques, mais ils ne peuvent pas être utilisés pour des restaurations permanentes et peuvent s'user plus rapidement.

Trop de dentifrice sur les brosses à dents des enfants

Les enfants âgés de 3 à 6 ans utiliseraient trop de dentifrice sur leur brosse à dents, dépassant ainsi la quantité de fluor qu'il leur est recommandé.

De nombreux parents mettent trop de dentifrice sur la brosse à dents de leurs enfants, selon une étude réalisée par les Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC). Leurs recherches, publiées dans le *Morbidity and Mortality Weekly Report* le 1er février, indiquent que 38 % des 3-6 ans en utilisent plus que les professionnels dentaires améri-

cains ne le recommandent. Les bambins dépassent ainsi les quantités quotidiennes de fluor conseillées. Ils risquent alors que leurs dents se développent, une décoloration de celles-ci appelée « fluorose dentaire ».

L'enquête des CDC a été menée auprès de près de 1 700 enfants. La fluorose n'affecte que ces derniers, car les dommages ne surviennent que lorsque les dents se développent sous les gencives. Cela n'affecte pas la santé dentaire globale, mais peut entrainer des lignes blanches ou des traînées sur les dents, indiquant les auteurs de l'étude. Les CDC et l'American Dental Association recommandent ainsi de se brosser deux fois par jour avec une quantité de dentifrice pas plus grosse d'un pois. Pour les moins de 3 ans, cette dose ne devrait pas être supérieure à la taille d'un grain de riz. Car les tout-jeunes enfants sont plus sensibles à la fluorose, mais aussi moins capables de cracher le dentifrice dans l'évier. Ce qui les rend plus susceptibles de l'ingérer, expliquent les chercheurs. Quant aux bébés, les CDC conseillent aux parents d'attendre d'âge de 2 ans

avant d'utiliser un dentifrice contenant du fluor.

Pour la docteure Aline Marie D'Alesio, chef de service de dentisterie pédiatrique à l'hôpital pour enfants de Pittsburgh (États-Unis) interrogée par le *New-York Times*, les difficultés des parents à suivre les directives de brossage résultent du fait que de nombreux d'entre eux ne sont pas présents aux côtés de leurs enfants lorsqu'ils se brossent les dents. Elle conseille ainsi aux parents de ne laisser seuls leurs progénitures seules que dès l'âge de 6 ans, voire même 8.



MAROC

Huit syndicats se mobilisent pour une grève dans les hôpitaux à partir du 24 avril

Huit syndicats se sont engagés à faire front commun pour une grève dans les hôpitaux marocains à partir du 24 avril prochain, alors que les tensions s'intensifient et que les revendications résonnent dans le secteur de la santé dans le pays, selon des médias locaux.

À l'issue d'une réunion réunissant les secrétaires généraux nationaux, huit syndicats ont annoncé leur décision de fusionner leurs efforts au sein de la coordination syndicale de la santé pour répondre aux revendications des personnels de santé.

Selon un communiqué, les syndicats du secteur soignant ont appelé à une grève le mercredi 24 avril et le jeudi 25 avril dans tous les établissements hospitaliers. "Cette grève sera observée dans tous les hôpitaux des CHU, les directions centrales, les délégations régionales et les centres de

soins", précise le communiqué. La même source a souligné que l'objectif principal de cette action de protestation était de "faire valoir les revendications légitimes et équitables des différentes catégories confrontées à la marginalisation par le gouvernement dans ce secteur vital".

Selon le communiqué, la Coordination Syndicale de la Santé salue cette "démarche courageuse, audacieuse, historique et sans précédent". En outre, la coordination attend du gouvernement qu'"il réponde aux attentes légitimes de tous les travailleurs de la

santé et qu'il réponde à leurs doléances". Dans un contexte d'escalade des tensions au sein du secteur de la santé au Maroc, les étudiants en médecine sont devenus des critiques virulents des réformes gouvernementales. Depuis la rentrée scolaire en cours, ils boycottent les examens et descendent dans la rue en signe de protestation.

Au cœur de leur mécontentement se trouve la réduction controversée d'un an du programme standard de formation médicale de sept ans, une mesure à laquelle les étudiants s'opposent.

LIBYE

Le trafic aérien stoppé dans l'est par une forte tempête de sable

Le trafic aérien a été suspendu lundi dans l'Est de la Libye en raison d'une forte tempête de sable provenant du Sahara, qui a également contraint les administrations et établissements scolaires à fermer provisoirement leurs portes, selon les autorités locales, citées par des médias. Des décollages et atterrissages ont été stoppés jusqu'à nouvel ordre dans tous les aéroports de la région, notamment celui de Benina à Benghazi,

où la piste était recouverte d'une épaisse couche de sable, selon des images diffusées par les médias locaux. "Tous les vols à destination et en provenance de l'aéroport de Benina ont été reportés en raison du manque de visibilité et des mauvaises conditions météorologiques", a déclaré Saleh al-Amrouni, directeur de l'aéroport, sur la chaîne de télévision al-Masara. Dès dimanche, les autorités avaient décidé que lundi et mardi seraient des

"jours fériés pour toutes les administrations en raison des mauvaises conditions météorologiques", selon l'agence de presse nationale Lana News. En outre, des instructions ont été données aux barrages de sécurité sur les routes et aux forces de l'ordre sur les voies publiques de limiter la circulation et les déplacements des personnes dans les zones où la visibilité est mauvaise. L'état d'alerte a également été décrété à Derna, ville de

l'est libyen, pour préserver une population meurtrie et encore sous le choc après les inondations meurtrières de septembre 2023 qui ont fait des milliers de morts et disparus, et plus de 40.000 déplacés. Des vents violents ont également soufflé sur les villes de Tobrouk, al-Bayda et Ajdabiya dans le nord-est de la Libye où le ciel est devenu de couleur ocre, avec une très mauvaise visibilité, forçant les gens à rester chez eux.

MOZAMBIQUE

Lancement de la construction du Centre de surveillance des pêches de la SADC

Le président mozambicain, Filipe Nyusi, a posé lundi la première pierre du Centre régional de coordination du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (MCSCC) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), marquant le début officiel de la construction de l'organisme régional pour les ressources halieutiques.

Le Centre, évalué à 113 millions de maticais mozambicains (environ 1,8 million de dollars), sera construit dans le district de Katembe de la capitale, Maputo. Il vise à coordonner les efforts et les mesures dans le but d'améliorer la surveillance, le contrôle et l'inspection de la pêche afin d'éradiquer les activités de pêche illégales et non déclarées, selon M. Nyusi. "Les activités telles que l'exploration d'hydrocarbures, le tourisme et la recherche scientifique sont sujettes à des comportements et pratiques illégaux tels que le trafic de drogue, la piraterie, la pêche illégale et la pollution, entre autres, ce qui nous oblige à lutter contre les activités illégales en mer et à prendre des mesures strictes", a déclaré M. Nyusi lors de son discours de lancement de la construction du centre.

ETHIOPIE

Plus de 50.000 déplacés par des combats dans le nord (ONU)

Plus de 50.000 personnes ont été déplacées par des combats dans une région disputée du nord de l'Éthiopie, a affirmé l'ONU, une dizaine de jours après le début d'affrontements entre des combattants des régions du Tigré et de l'Amhara.

"Le nombre de personnes déplacées par les affrontements armés dans la ville d'Alamata et les woredas (subdivision administrative) de Raya Alamata, Zata et Ofla depuis les 13 et 14 avril a atteint plus de 50.000", a déclaré l'agence humanitaire de l'ONU (Ocha) dans un rapport publié lundi soir, citant les autorités locales.

Environ 42.000 d'entre eux ont fui vers le sud, notamment autour de la ville de Kobo, et 8.300 vers la localité de Sekota au nord, détaille l'Ocha, en soulignant que la majorité des personnes déplacées sont "des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes âgées".

Alamata et les districts voisins se situent dans la zone de Raya, contestée entre les régions du Tigré et de l'Amhara, où des affrontements entre des combattants de ces deux groupes ethniques ont éclaté il y a une dizaine de jours.

Rattachées administrativement au Tigré dans les années 1990, les zones de Raya (sud du Tigré) ainsi que celle de Wolkait (ouest du Tigré) sont revendiquées depuis des décennies par l'ethnie amhara.

Des milices et "forces spéciales" de la région de l'Amhara y ont pénétré en novembre 2020, quand a éclaté un conflit entre les autorités tigréennes du Front de libération du peuple du Tigré (TPLF) et le gouvernement fédéral, et ont installé leur propre administration.

Selon un accord de paix signé entre gouvernement fédéral et TPLF en novembre 2022 à Pretoria, les forces amhara devaient s'en retirer. L'identité exacte des combattants impliqués dans les récents affrontements reste floue.

BÉNIN

6 morts dans le naufrage d'une barque dans le sud du pays

Six personnes ont péri et deux autres sont portées disparues suite au naufrage d'une barque dimanche dans le lac Nokoué, au sud du Bénin, ont rapporté lundi des médias locaux.

"La barque a chaviré sous l'effet du vent, qui a soufflé au cours de la pluie de dimanche après-midi", indiquent les mêmes sources, ajoutant que quatre personnes ont été secourues. Les secours, sapeurs-pompiers et nageurs locaux, poursuivaient les recherches pour retrouver les deux disparus, précèdent-elles. Les victimes avaient embarqué depuis le quartier de Kpankan à Cotonou pour Sô-Tchanhoué, une localité de la commune de So-Ava.

NAUFRAGE MEURTRIER EN CENTRAFRIQUE

Le président décrète trois jours de deuil national

Le président centrafricain Faustin Archange Touadéra a décrété lundi un deuil national de trois jours, en hommage aux victimes du naufrage survenu vendredi à Bangui, l'un des plus meurtriers dans le pays.

"Les lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 avril 2024 sont déclarés jours de deuil national sur l'étendue de la République centrafricaine en hommage aux victimes du naufrage tragique d'une baleinière survenu le vendredi 19 avril", précise un décret présidentiel diffusé lundi à la radio publique.

Selon un bilan communiqué samedi par la protection civile, 58 corps, sans vie ont été repêchés dans la rivière Mpoko à Bangui vendredi après le naufrage de leur bateau qui, selon des témoins, transportait environ 300

passagers qui se rendaient aux funérailles d'un chef de village. Mais le nombre de victimes pourrait augmenter, les recherches de personnes portées disparues se poursuivent, et aucun bilan définitif n'a encore été publié. Peu de temps après son départ de l'embarcadere, la structure en bois du bateau à un étage, surchargé, a cédé sous le poids des passagers restés debout ou juchés sur l'édifice. Le porte-parole du gouvernement centrafricain, Maxime Balalou, a annoncé samedi l'ouverture d'une enquête "pour déterminer les causes de ce drame ainsi que les responsabilités".

Il a également fait état de la mise en place d'un "dispositif exceptionnel de soutien aux familles des victimes", sans donner davantage de précisions. Une

vidéo du naufrage diffusée sur les réseaux sociaux montre des personnes tentant de rejoindre à la nage la rive et d'autres secourues sur des pirogues de pêcheurs et extracteurs de sable à proximité avant l'arrivée des premières équipes de secours. La navigation fluviale en Centrafrique est l'un des principaux moyens de déplacement dans le pays en raison du mauvais état du réseau routier centrafricain. Les baleinières sillonnent les rivières centrafricaines. Souvent vêtues, elles sont aussi souvent surchargées de passagers, de marchandises, de bétail.

En 2015, une barge fluviale avait été détruite par un incendie après l'explosion de son moteur et 100 personnes étaient alors portées disparues après son naufrage sur le fleuve Oubangui.

SOMALIE

L'envoyée de l'ONU exprime son optimisme au sujet des efforts de stabilisation

Une envoyée de haut rang des Nations Unies en Somalie a exprimé lundi sa confiance dans les efforts de stabilisation en cours dans le pays. La représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies pour la Somalie et cheffe de la Mission d'assistance de l'ONU

en Somalie, Catriona Laing, a assuré qu'elle "continuerait à soutenir et à défendre le pays à l'avenir, même si son mandat arrive bientôt à son terme". Elle a déclaré, dans un communiqué, "être pleinement convaincue que la Somalie réussirait et que l'Union africaine et les Na-

tions Unies, ainsi que d'autres partenaires internationaux, continueraient à jouer un rôle crucial en soutenant les Somaliens sur leur chemin vers la paix et la stabilité". "Pour moi, la Somalie est un lieu d'espoir et d'amitié, et je continuerai à la soutenir et à la défendre où que

je sois", a assuré Mme Laing, dont la mission d'un an se termine en mai 2024. L'ONU travaille par ailleurs avec les autorités somaliennes pour élaborer un plan réaliste afin de garantir que l'élan vers le principe "une personne, une voix" soit maintenu.

CAMEROUN

Coopération avec la FAO pour lutter contre la crise alimentaire

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le gouvernement camerounais ont signé lundi un document relatif au Projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire au Cameroun (PULCCA), a annoncé la CRTV, la radio d'Etat.

Le PULCCA a été signé par le ministre camerounais de l'Agriculture et du Développement rural, Gabriel Mbai-

robe, et le coordonnateur sous-régional de la FAO en Afrique centrale, Athman Mravili, en présence du directeur général de la FAO, Qu Dongyu. Le projet vise à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à augmenter la résilience des ménages et des producteurs face aux chocs climatiques. Le PULCCA concerne 265.490 personnes en situation d'insécurité alimentaire et

de vulnérabilité au Cameroun, selon la même source.

Cette signature intervient après la présentation du Plan de réponse humanitaire au Cameroun, le 16 avril à Yaoundé. Ce plan nécessite 371 millions de dollars pour fournir une assistance vitale et des services de protection à 2,3 millions de personnes.

APS

PALESTINE

Ghaza : le bilan de l'agression sioniste s'élève à 34.183 martyrs

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 34.183 martyrs et 77.143 blessés depuis le 7 octobre dernier, ont indiqué mardi les autorités palestiniennes de la Santé.

Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 3 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 32 martyrs et 59 blessés.

Les autorités palestiniennes de la Santé ont également indiqué qu'un

certain nombre de victimes palestiniennes se trouvent encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchent les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours.

Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

L'ONU exige une enquête indépendante sur la fosse commune de l'hôpital Nasser de Ghaza

Les Nations Unies ont exigé une enquête "indépendante et approfondie" sur la fosse commune du complexe médical Nasser de la ville de Khan Younés, dans la bande de Ghaza, théâtre d'une guerre génocidaire sioniste depuis 200 jours. "La nouvelle est très inquiétante et les zones où se trouvent les

tombes devraient faire l'objet d'une enquête approfondie et indépendante", a déclaré le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, soulignant également que "cela montre clairement pourquoi un cessez-le-feu est nécessaire". Dujarric a de nouveau attiré l'attention sur la nécessité de "fournir un meilleur accès

aux travailleurs humanitaires, de protéger les hôpitaux et de libérer les prisonniers". Depuis le début de l'agression sioniste, il y a plus de six mois, l'occupant a ciblé et pris d'assaut les hôpitaux de la Bande de Ghaza, paralysant la plupart des services médicaux. Après le retrait des forces sionistes de

Khan Younés le 7 avril, des charniers ont commencé à être découverts dans la ville et des cadavres ont commencé à être retirés des décombres, des maisons et au bord des routes. Le nombre des corps de martyrs découverts s'est élevé à 283, indique le service de Défense civile de la bande de Ghaza.

GRANDE BRETAGNE

Le Parlement britannique adopte le projet sur l'expulsion de migrants au Rwanda

Le Parlement britannique a approuvé dans la nuit de lundi à mardi le projet de loi permettant l'expulsion vers le Rwanda de demandeurs d'asile entrés illégalement au Royaume-Uni.

Annoncé il y a deux ans par le gouvernement conservateur de Rishi Sunak et présenté comme une mesure-phare de sa politique de lutte contre l'immigration clandestine, ce projet vise à envoyer au Rwanda les demandeurs d'asile - d'où ils viennent - entrés illégalement au Royaume-Uni, notamment en traversant la Manche sur des canots pneumatiques.

Adossé à un nouveau traité entre Londres et Kigali qui prévoit le versement de sommes substantielles au Rwanda en échange de l'accueil des migrants, le texte débattu lundi au Parlement visait à répondre aux conclusions de la Cour suprême, qui avait jugé le projet initial illégal en novembre dernier.

La chambre des Lords, où les conservateurs n'ont pas la majorité, a retardé l'adoption définitive du texte

en le renvoyant sans cesse à la chambre des Communes avec des amendements, lesquels étaient à leur tour systématiquement rejetés par les députés. Les Lords ont notamment voulu exiger que le Rwanda ne soit pas considéré comme un pays sûr jusqu'à ce qu'un organisme de contrôle indépendant le dise. Ils souhaitent également que les agents, les alliés et les employés du Royaume-Uni à l'étranger, y compris les Afghans qui ont combattu aux côtés des forces armées britanniques, soient exemptés d'expulsion.

Au final, la chambre haute, dont les membres ne sont pas élus, a décidé se plier à la volonté de la chambre des Communes désignée au suffrage universel, et a décidé de ne plus amender le texte, garantissant son entrée en vigueur.

Plus tôt lundi, Rishi Sunak avait assuré que son gouvernement était "prêt" à expulser des demandeurs d'asile vers le Rwanda d'ici 10 à 12 semaines, une fois la loi adoptée. L'enjeu est aussi électoral pour le Premier ministre, au pouvoir depuis 18 mois, alors que les

conservateurs sont donnés largement perdants des élections législatives qui se profilent. Le projet de loi du gouvernement est fortement critiqué par l'opposition travailliste, des associations d'aides aux migrants, le chef de l'Eglise anglicane et jusqu'à au Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme Volker Türk, qui a estimé qu'il va "à l'encontre des principes fondamentaux des droits humains".

Lundi, les rapporteurs spéciaux auprès des Nations Unies sur le trafic d'êtres humains, sur les droits des migrants et sur la torture ont prévenu que les compagnies et autorités aériennes qui faciliteraient les vols concernés "pourraient être complices d'une violation des droits humains protégés au niveau international".

Après avoir atteint un record en 2022 (45.000), puis baissé en 2023 (près de 30.000), le nombre de personnes ayant traversé clandestinement la Manche à bord de canots de fortune a augmenté de plus de 20% depuis le début de l'année par rapport à l'an dernier.

L'ONU appelle Londres à "reconsidérer son plan"

Les Nations unies ont demandé au gouvernement britannique mardi de "reconsidérer son plan" d'expulsion de migrants vers le Rwanda, qui "crée un dangereux précédent dans le monde", appelant Londres à prendre des mesures pratiques pour lutter contre les flux irréguliers de réfugiés et de migrants. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Volker Türk, et son homologue en charge des réfugiés, Filippo Grandi, appellent, dans un communiqué commun, le gouvernement "à prendre plutôt des mesures pratiques pour lutter contre les flux irréguliers de réfugiés et de migrants, sur la base de la coopération internationale et du respect du droit international des droits de

l'homme". Le Parlement britannique a approuvé dans la nuit de lundi à mardi le projet de loi permettant l'expulsion vers le Rwanda de demandeurs d'asile entrés illégalement au Royaume-Uni. "Cette nouvelle législation entrave sérieusement l'Etat de droit au Royaume-Uni et crée un précédent dangereux dans le monde", a insisté M. Türk, soulignant qu'elle transfère la responsabilité des réfugiés, réduit la capacité des tribunaux britanniques, restreint l'accès aux recours juridiques au Royaume-Uni et limite la portée des protections nationales et internationales des droits de l'homme. "La protection des réfugiés exige que tous les pays - et pas seulement les voisins des zones de crise -

respectent leurs obligations. Cet arrangement vise à reporter la responsabilité de la protection des réfugiés, sapant ainsi la coopération internationale et créant un précédent mondial inquiétant", a dénoncé de son côté M. Grandi, dans le même communiqué. La nouvelle législation est la troisième d'une série de lois britanniques "de plus en plus restrictives qui ont érodé l'accès à la protection des réfugiés au Royaume-Uni depuis 2022, notamment par l'interdiction de l'accès à l'asile ou à d'autres formes d'autorisation de séjour au Royaume-Uni pour les personnes arrivant irrégulièrement via un pays tiers", souligne le communiqué, "s'il est mis en oeuvre", le texte "ouvrirait la voie à l'envoi sommaire des

demandeurs d'asile, y compris des familles avec enfants, au Rwanda pour présenter leur demande d'asile, sans aucune perspective de retour au Royaume-Uni", ajoute-t-il. De son côté, le Commissaire du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme, Michael O'Flaherty s'est dit "inquiet" que ce projet de loi autorise à expulser des gens vers ce pays "sans que leur demande d'asile ait été étudiée par les autorités britanniques dans la plupart des cas". Il rappelle qu'aux termes de l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme, le Royaume-Uni n'a pas le droit de refouler des demandeurs d'asile vers leur pays d'origine, même indirectement via un pays tiers.

ONU

Les armes explosives ont tué ou mutilé plus de 23.000 enfants dans les zones habitées entre 2018 et 2022

L'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées a tué ou mutilé plus de 23.000 enfants entre 2018 et 2022, a déclaré lundi un porte-parole de l'ONU. "Les armes explosives sont responsables de près de la moitié des plus de 47.500 cas d'enfants tués ou mutilés vérifiés par les Nations Unies dans plus de 24 zones de conflit à travers le monde", a indiqué Stéphane Dujarric, porte-parole en chef du secrétaire général de l'ONU António Guterres.

"La grande majorité de ces incidents se sont produits dans des zones habitées", a-t-il ajouté, citant une étude du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) publiée dans le cadre de la première conférence internationale de suivi de la Déclaration politique de Dublin sur l'utilisation des armes explosives en zones habitées, adoptée en novembre 2022. L'étude de l'UNICEF montre qu'au cours des cinq années précédant 2022, les armes explosives ont tué ou gravement blessé près de deux fois plus d'enfants que les armes à feu.

"Les preuves sont irréfutables", a déclaré le directeur exécutif adjoint de l'UNICEF, Ted Chaiban. "Lorsque des armes explosives sont utilisées dans des zones habitées, les enfants en souffrent profondément - non seulement physiquement, mais aussi dans tous les aspects de leur vie", a-t-il expliqué. Approuvée par plus de 85 pays, la déclaration de Dublin engage les Etats à prendre des mesures pour éviter tout préjudice aux civils lorsqu'ils mènent des opérations militaires dans des régions peuplées.

Débat public annuel au Conseil de sécurité sur la violence sexuelle liée aux conflits

Le Conseil de sécurité des Nations unies se réunit mardi, pour son débat public annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits. La réunion sera présidée par le vice-Premier ministre maltais Christopher Fearne. La représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU sur la violence sexuelle dans les conflits, Pramila Patten, et l'ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes, Danal Gurira, sont les intervenants attendus.

Un représentant de la société civile est également attendu. L'objectif du débat ouvert est d'identifier les moyens d'harmoniser les stratégies pour faire avancer les agendas des femmes, de la paix et de la sécurité (WPS) et du désarmement afin de mieux prévenir et répondre à la violence sexuelle et sexiste. En particulier, le débat ouvert vise à trouver "des possibilités d'exploitation croisée des traités, instruments et cadres de maîtrise des armements et de désarmement" pour prévenir plus efficacement la violence sexuelle à l'égard des femmes, et pour accroître le leadership et l'influence des femmes "dans la formulation des politiques et la prise de décision dans ce domaine", selon le site du Conseil de sécurité.

Citant des estimations de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) indiquant qu'entre 70 et 90 % des incidents de violence sexuelle et sexiste impliquent des armes et des armes à feu, la note conceptuelle diffusée par Malte avant la réunion, souligne que la prolifération des armes a un impact négatif sur "la sécurité, la mobilité, l'éducation et les opportunités économiques" des femmes et des filles dans les environnements post-conflit et "permet des attaques contre les défenseurs des droits de l'homme et les bâtisseurs de la paix".

Lors de la réunion, M. Patten devrait présenter le dernier rapport annuel du secrétaire général sur la violence sexuelle et sexiste, publié le 4 avril. Le rapport fournit des informations sur les caractéristiques de la violence sexuelle et sexiste au cours de la période allant de janvier à décembre 2023 et documente plus de 3.500 cas de violence sexuelle et sexiste vérifiés par l'ONU, dont la grande majorité (96%) a touché des femmes et des filles. Mme Patten devrait, en outre, "mettre l'accent sur les nouvelles préoccupations et les nouveaux modèles liés à la violence sexuelle et sexiste", d'après le site du Conseil de sécurité.

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE TUNIS L'Algérie participe à la 38^e édition

L'Algérie participe à la 38^e édition du Salon international du livre de Tunis, prévu jusqu'au 28 avril au Parc des expositions du Karam à Tunis, indique un communiqué du ministère de la Culture et des Arts.

Représentant l'Algérie, l'Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG) occupera un pavillon contenant plus de 650 titres dans divers domaines, culturelle, littéraire et intellectuelle, des ouvrages parus chez 24 maisons d'éditions algériennes, répartis dans différentes spécialités, entre histoire, littérature, philosophie, grands livres, littérature de jeunesse, reflétant ainsi la richesse patrimoniale et culturelle de l'Algérie. Le 38^e Salon international du livre de Tunis, auquel prennent part également 314 maisons d'édition de 25 pays, se tient sous le slogan "Solidarité avec le peuple palestinien", dans un contexte où la bande de Gaza continue de subir, depuis le mois d'octobre 2023, l'agression de l'armée terroriste sioniste, qui a

coûté jusqu'à maintenant, la vie à plus de 34 000 martyrs, et causé des dizaines de milliers de blessés et de disparus, ainsi que des destructions des édifices et de maisons.

Concernant le choix du slogan de cette édition, le comité d'organisation a expliqué par la volonté de "dénoncer les crimes barbares perpétrés par l'occupation sioniste, et briser le siège intellectuel qu'on essaye d'imposer", car l'enjeu aujourd'hui est lié à une bataille pour l'"existence culturelle", précisant par conséquent que "la préservation du patrimoine culturel est donc, au cœur du conflit".

Cette noble idée d'honorer la Palestine se consolide, ajoute les organisateurs, par la programmation de

rencontres-débats, centrées sur l'identité palestinienne, la résistance de son peuple, les crimes de guerre et génocides lâchement commis par l'armée sioniste, ainsi que sur l'engagement littéraire et intellectuel, et cela avec la participation d'intellectuels palestiniens, dont le philosophe et penseur Ahmed El-Barkawi et l'écrivain Adaniya Shibli.

Le 38^e Salon international du livre de Tunis accueille des intellectuels et écrivains de Tunisie, d'Italie (invité d'honneur), d'Argentine, du Yémen, de Mauritanie, de Chine et du Koweït, parmi lesquels le romancier algérien Waciny Laredj. L'Algérie était l'invitée d'honneur de la 34^e session du Salon international du livre de Tunis, qui s'est tenue en 2018.

COMMUNICATION

Fin de fonctions des directeurs de deux antennes de l'ANEP à Constantine (Communiqué)

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab, a mis fin, lundi, aux fonctions des directeurs de deux antennes de l'Entreprise nationale de Communication, d'Édition et de Publicité (ANEP) à Constantine, en l'occurrence le Directeur de l'antenne "Messagerie Express", Bentay Mohamed Lamine et du

Directeur de l'antenne "Communication et Signalétique", Benhanache Toufik, après avoir constaté de nombreuses lacunes en matière de gestion, indique un communiqué du ministère.

"Lors d'une visite qu'il a effectuée au siège de la Direction régionale de l'ANEP et après avoir constaté de nombreuses lacunes en ma-

tière de gestion, le ministre de la Communication, Dr Mohamed Laagab, a tenu une rencontre élargie avec les travailleurs et employés des deux antennes de l'ANEP, "Messagerie Express" et "Communication et Signalétique", où il a écouté toutes leurs préoccupations et revendications, selon la même source.

De ce fait, "le ministre de la Communication a mis fin, immédiatement, aux fonctions du Directeur régional de l'antenne de Constantine "Messagerie Express", Bentay Mohamed Lamine, et du Directeur de Constantine de l'antenne "Communication et Signalétique", Benhanache Toufik", conclut le communiqué.

MOSTAGANEM

Appel à actualiser le régime juridique relatif à la protection du patrimoine (colloque)

Les participants au colloque national ayant pour thème "Le patrimoine algérien : de la préservation à la consolidation de la mémoire et de l'identité", organisé à l'Université "Abdelhamid Ibn Badis" de Mostaganem, ont appelé lundi à l'actualisation du régime juridique relatif à la protection du patrimoine national et à adopter une approche scientifique et participative dans les travaux de terrain visant à préserver l'identité et la Mémoire nationale. M. Mohamed Madani, enseignant et chercheur à l'Université des sciences et de la technologie "Mohamed Bou-diaf" d'Oran (USTO-MB), a estimé que l'évaluation de l'ensemble des travaux relatifs à la préservation du patrimoine réalisés depuis la promulgation, en 1998, de la loi sur la protection du patrimoine, est devenue "nécessaire", dans le but d'opérer une éventuelle révision de la législation y afférente, de s'enquérir de la situation des biens culturels et à prendre la mesure des difficultés auxquelles font face les opérations visant

leur rénovation et leur réhabilitation, ainsi qu'à connaître le niveau d'implication des associations et des citoyens dans ce domaine.

Il a préconisé, à ce titre, l'adoption d'une nouvelle approche devant assurer la maîtrise de ce domaine et d'agir dans une démarche susceptible d'éviter la dégradation des biens culturels, particulièrement ceux disposant de plans garantissant leur protection et leur préservation.

De son côté, l'enseignante Rafika Bouchaar de l'Université "Abdelhamid Ibn Badis" a rappelé que la loi 98-04, qui a été suivie par plus de 60 textes d'application annexes, a permis jusqu'à l'heure actuelle, la création de 27 secteurs protégés répartis à l'échelle nationale sur une superficie cumulée de 6.655 hectares, dont celui situé à Mostaganem, qui s'étend sur 103 hectares.

Elle a ajouté qu'au passage à la seconde phase relative à l'adoption des plans durables de préservation et de protection des secteurs protégés, la loi-

cadre relative aux biens culturels "devra être révisée dans une optique visant à l'améliorer, conformément aux exigences de la situation actuelle et des nouveaux mécanismes d'intervention".

Pour sa part, M. Zerouala Mohamed-Salah de l'Université d'Alger 1 a plaidé pour que le patrimoine algérien qui est chargé de la Mémoire nationale, "soit à l'avenir un référent dans l'élaboration des plans d'urbanisme et la conception de la ville".

Il est à souligner que le colloque de deux journées, organisé à l'initiative du département d'architecture de l'Université "Abdelhamid Ibn Badis", en collaboration avec l'Association de protection de la ville de "Tidjdit" (Mostaganem-ville), comporte 5 ateliers ayant notamment pour thèmes "Comprendre la ville antique", "La réhabilitation et la protection du patrimoine", "Analyse de la législation encadrant les biens culturels", "Projet artistique de Tidjdit comme espace immatériel et religieux".

EL BAYADH

Riche programme pour la célébration du mois du patrimoine

Le secteur de la Culture et des Arts de la wilaya d'El Bayadh a mis sur pieds un programme riche et varié pour la célébration du mois du patrimoine (18 avril -18 mai), a-t-on appris lundi, auprès de la maison de la culture et des arts "Mohamed Belkheir" du chef-lieu de wilaya.

Le chef du service des activités culturelles a indiqué que le programme élaboré à cette occasion comporte de nombreuses activités, dont des expositions mettant en relief le patrimoine de la région, outre d'autres inhérentes à l'histoire et à l'artisanat dans cette collectivité locale des Hauts-plateaux de l'Ouest, ainsi que des activités mettant en vedette les troupes folkloriques et la diffusion de documentaires pour la promotion du patrimoine culturel, touristique et historique de la région.

L'évènement, célébré cette année sous le slogan "Le patrimoine culturel et la gestion des risques dans un contexte de crises et de catastrophes naturelles", est également marqué par la déclamation de kasidat du riche répertoire de la poésie populaire (Chiir Melhoun) et de poèmes en langue arabe classique, ainsi que par l'organisation d'ateliers de formation artistique et d'émissions radiophoniques consacrées au patrimoine.

Les organisateurs ont, d'autre part, programmé à cette occasion la troisième édition du Forum national du "Goulal et de la danse populaire Essaf, devant se tenir du 16 au 18 mai prochain, indique-t-on.

Par ailleurs, des sorties sont programmées au profit des enfants adhérents aux différents ateliers relevant de la maison de la culture et des arts, dans le but de leur faire connaître les nombreux sites et monuments historiques et touristiques, notamment les oasis et les Ksour, que recèle la wilaya, a-t-on fait savoir de même source.

D'autre part, les établissements culturels de la wilaya abriteront des activités similaires, à l'instar de la bibliothèque publique principale "Erreg El Hadj", qui organisera, le long de ce mois, des conférences scientifiques, des expositions de livres, des concours et des ateliers de formation au profit des enfants.

MASCARA

Lancement de fouilles sur les sites archéologiques "Aqua Sirence" et "Ala Miliaria"

Des fouilles archéologiques ont été lancées, lundi au niveau des deux sites "Aqua Sirence", dans la commune de Bouhanifia, et "Ala Miliaria", dans la commune de Beniane, (Mascara), a-t-on appris auprès de la direction de la Culture et des Arts. Cette opération, parrainée par le ministère de la Culture et des Arts et coïncidant avec le Mois du patrimoine (18 avril-18 mai), a été réalisée par une équipe composée de cinq chercheurs affiliés au Centre national de recherche en archéologie, accompagnés de plusieurs étudiants et professeurs spécialisés en archéologie de l'Université "Mustapha Stambouli" de Mascara, a souligné à l'APS le directeur de la Culture et des Arts de la wilaya, Abdelghani Reziki.

Le chercheur du centre précité et membre de l'équipe de chercheurs, Medad Kamel, a souligné dans que ces fouilles cibleront, dans une première étape, le site archéologique "Aqua Sirence" (cité romaine antique), dans la commune de Bouhanifia, à travers un cadastre archéologique effectué sur le site, et ce pour déterminer sa topographie et les étapes historiques, en plus de collecter des données archéologiques sur ce site historique.

Les chercheurs devront passer à la seconde étape, lors de ces fouilles qui durent 20 jours, à travers la concrétisation de l'opération du cadastre archéologique similaire au niveau du site archéologique "Ala Miliaria", dans la commune de Beniane, dont l'histoire remonte à la période romaine. Ces fouilles s'inscrivent dans le cadre du premier projet de carte archéologique algérienne de l'Ouest du pays, lancée lundi dans la wilaya de Mascara, visant principalement à définir avec précision l'histoire, les caractéristiques et la localisation des sites archéologiques de l'Ouest du pays, selon la même source, qui a ajouté que l'équipe de chercheurs affiliés au Centre national de recherche en Archéologie programmera à "court terme" des fouilles au niveau des sites archéologiques des wilayas de Sidi Bel Abbas, Relizane et Oran, dans le cadre du même projet. M. Medad a souligné que ces centres ont réalisé, l'année dernière, plusieurs fouilles au niveau des sites archéologiques de l'Est du pays, et ce dans le cadre du projet de la carte archéologique de cette région. Pour rappel, les deux sites archéologiques "Aqua Sirence", dans la commune de Bouhanifia, et "Ala Miliaria" (Beniane) sont des vestiges datant de l'époque romaine de 201 Apr.JC à 569 Apr.JC, qui sont une cité et un camp de l'armée romaine à cette époque.

DJANET

Mois du patrimoine: organisation d'une exposition d'art et d'artisanat marquant le legs culturel local

Divers pans du riche patrimoine ancestral de la wilaya de Djanel (extrême Sud du pays) sont à l'honneur à l'exposition d'artisanat initiée par la direction locale de la culture et des arts dans le cadre de la célébration du mois du patrimoine (18 avril-18 mai). Cette manifestation qui a pour cadre le préau du siège de l'Office national du parc culturel du Tassili-N'Ajjer, zone touristique de Tissars, ville de "la Perle du Désert" (Djanet), prévoit de riches modèles et produits d'artisanat marquant le legs

culturel local, dont des bijoux, des effets vestimentaires traditionnels et des produits de la vannerie et de la sparterie. Le directeur de l'office du parc culturel Tassili-N'Ajjer, Abdelkader Haf-faoui, a déclaré, à cette occasion, que les organismes de la wilaya s'emploient à préserver, avec le concours des différents partenaires, le patrimoine local par la valorisation de ses composantes et des divers pans culturels de la région. Animé par des associations culturelles et des artisans, le programme

festif élaboré par la direction locale de la culture et des arts, en coordination avec l'Office national du parc culturel du Tassili-N'Ajjer, prévoit un bouquet d'activités culturelles et artistiques tendant à promouvoir le legs matériel et immatériel de la région. L'on relève, entre autres, l'organisation d'expositions d'artisanat au niveau des différentes régions de la wilaya, des soirées artistiques animées par des vedettes de la chanson targuie, en sus de l'animation des communications sur les

lois visant la sauvegarde et la préservation du patrimoine culturel, a indiqué la responsable de l'animation culturelle à la direction de la culture, Bahia Boucaddi. Des exposés ayant trait aux voies de conservation des sites archéologiques et touristiques et de la protection de la faune menacée d'extinction, seront aussi animés au niveau des établissements pédagogiques primaires des régions enclavées regorgeant de gravures et dessins rupestres, dont "Tourrest", "Ihrir", "Bordj El-Houas" et "Tassit".

ETATS UNIS

La sonde Voyager 1 transmet de nouveau ses données pour la première fois depuis des mois

La sonde Voyager 1, l'objet créé par l'humanité le plus éloigné de la Terre, a transmis des données lisibles pour la première fois depuis cinq mois, a déclaré lundi la Nasa.

La sonde, qui se trouve à environ 24 milliards de kilomètres de nous, n'envoyait plus de données scientifiques et techniques fiables sur son état depuis novembre, a expliqué l'agence spatiale américaine. Les équipes de la Nasa pouvaient toutefois toujours lui envoyer des ordres et la sonde, lancée il y a plus de 46 ans, continuait à opérer normalement.

Le problème venait d'une puce de l'un des ordinateurs de bord, chargé de mettre en forme les données scientifiques et techniques avant de les en-

voyer vers la Terre. Une solution ingénieuse pour déplacer le code nécessaire a finalement été trouvée. La Nasa a pu vérifier l'état de santé du vaisseau pour la première fois depuis novembre, et continuera à mettre en œuvre la même solution pour récupérer les données scientifiques.

Avec sa jumelle Voyager 2, les deux sondes sont les seules à voyager dans l'espace interstellaire. Elles emportent à bord des enregistrements de sons et d'images de la Terre sur des plaques en or et en cuivre.



FINANCEMENT ISLAMIQUE EN LIGNE

La BEA signe une convention de partenariat avec le web-marchand ACM

La Banque extérieure d'Algérie (BEA) a annoncé lundi la signature d'une convention de partenariat avec le web-marchand Algérie Cyber Market (ACM) permettant d'effectuer des achats en ligne par facilité de paiement, selon la formule de la finance islamique Mourabaha. "Dans le cadre de la poursuite de ses actions de modernisation et de la promotion du financement islamique, notamment par le produit Mourabaha des biens à la consommation, le BEA et le web-marchand Algérie Cyber Market (ACM) ont procédé hier, le 21 avril 2024,

à la signature d'une convention de partenariat, pour la mise en œuvre de la vente à tempérament en ligne (ou facilité de paiement en ligne)", a précisé la banque publique dans un communiqué.

Ce partenariat vise à "offrir une expérience de paiement et de gestion de financement simplifiée, rapide, transparente et sécurisée", a fait savoir la même source.

Le système de vente à tempérament est une fonctionnalité clé de cette plateforme, permettant aux utilisateurs de payer leurs achats en plusieurs

échances, sans frais cachés et conformément aux préceptes de la Charia islamique. La plateforme digitale "tamkin.dz", dédiée à ce système, offrira "une interface intuitive et conviviale, permettant aux utilisateurs, en quelques clics, de confirmer la disponibilité des produits souhaités, de simuler leur financement bancaire, et de bénéficier de services après-vente et de la livraison à domicile", selon le communiqué. Pour la BEA, la signature de cette convention témoigne de "l'intérêt constant que porte la banque au développement et à la pro-

motion des services financiers en ligne, afin de répondre aux besoins évolutifs des consommateurs et de les accompagner dans leurs projets de vie".

Cette convention s'inscrit aussi "en droite ligne avec le plan d'action des pouvoirs publics visant l'accélération de l'inclusion financière, à travers la modernisation du système financier et de distribution des services bancaires et la multiplication des canaux de distribution des services bancaires", a-t-on soutenu dans le communiqué.

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
DIRECTION DU BUDGET, de la Comptabilité ET DU PATRIMOINE
NIF : 41 000 20000 16085

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ
TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PISTE POUR MOTO CROSS AU NIVEAU DE PARC DOUNIA

Conformément aux dispositions des articles 52 et 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, le Directeur des Travaux Publics de la Wilaya d'Alger informe l'ensemble des soumissionnaires ayant présenté une offre au titre de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif au projet : **TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PISTE POUR MOTO CROSS AU NIVEAU DE PARC DOUNIA**

➤ **Paru dans les quotidiens nationaux.** : DK NEWS/ الشاهد
➤ **En date du 25/02/2024.**

qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières et sur la base des critères du cahier des charges, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Entreprises	Numéro d'identification fiscale	Montant de l'offre DA - TTC	Montant Corrigé DA TTC	Note Tech /100 PTS	Délai	Observation
SARL GL COBAT	002030012622039	59 904 600,00	59 904 600,00	70,75	02 mois	Offre la moins disante

Tout soumissionnaire contestant ces résultats peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya d'Alger, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières, peuvent se rapprocher auprès du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

DK NEWS **Anep : 2416013124 du 24/04/2024**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
EPE - ALGERIE TELECOM - SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE DJANET
Adresse : Centre-ville Djanet

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°: AT/DOT56/CFS/AAO/ 02/2024

La Direction Opérationnelle des Télécommunications de Djanet lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour objet la conclusion de(s) contrat(s) d'adhésion à commandes pour la réalisation de construction des lignes des clients au profit de la Direction Opérationnelle de Djanet:

«Travaux de raccordement final des clients en fibre optique »
«Travaux de raccordement final des clients en cuivre »

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :
Le présent appel d'offres national s'adresse uniquement aux entreprises titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité N° :109214 intitulé « installation des réseaux et des centres électriques et téléphoniques ».

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Djanet
Chargé Fonction et Support
Adresse : Centre-Ville Djanet- Djanet

Contre le paiement, auprès de la banque BNA d'un montant de cinq mille dinars algériens (5 000 DA) non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : BNA Djanet, Compte N° :00100945030000076278.

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, l'adnomination doussoumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel à la concurrence ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière ».

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :

ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DJANET
Adresse : Centre-ville Djanet-Djanet
N°: AT/DO56/CFS/N°02/2024

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES»
«TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN FIBRE OPTIQUE»
« TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN CUIVRE »

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Djanet Chargé Fonction et support
Adresse : Centre-Ville Djanet-Djanet

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours de 08h00 à 14h00** à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale et sur le site web : safgatic.dz.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00 mn** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

ALGERIE TELECOM EPE/SPA RC 028 18083
Capital social : 115.000.000.000 DA
Siège Social : Route Nationale n°05, Cinq Maisons, Mohammadia-16200-Alger
NIF : 000 216 001 808 337
NIR : 000 216 290 656 936

www.algeriatelecom.dz
Email : contact@al.dz
Tél : +213 (021) 82 38 38

DK NEWS **Anep : 2416013039 du 24/04/2024**

ATHLÉTISME

La 7^e Journée Elite & Jeunes Talents Sportifs le 27 avril à Bejaïa (Fédération)



La septième Journée Elite & Jeunes Talents Sportifs d'athlétisme se déroulera le 27 avril courant, au stade de Souk El Tenine à Bejaïa, a annoncé lundi la Fédération algérienne de la discipline (FAA).

Les six précédentes journées s'étaient déroulées au SATO du stade 5-Juillet et cette septième journée est donc la première à se dérouler hors de la wilaya d'Alger.

Trois parmi les six premières journées s'étaient déroulées en soirée, pendant le mois de Ramadan, et certains athlètes en avaient pleinement profité, soit en établissant de nouveaux records nationaux dans leurs spécialités respectives, ou alors en réalisant les minima de participation à certaines compétitions internationales à venir, particulièrement chez les jeunes.

Parmi ces compétitions, les Championnats arabes des moins de vingt ans (U23), prévus du 7 au 11 mai à El Ismaïlia (Egypte), et les Championnats du monde de la même catégorie d'âge, prévus du 26 au 31 août à Lima (Pérou).

Le dernier délai pour confirmer les engagements dans cette septième Journée Elite & Jeunes Talents Sportifs a été fixé au mercredi 24 avril courant, à 23h59, a-t-on encore appris de même source.

Plusieurs épreuves de course, de saut et de lancer sont inscrites au programme de cette compétition, ouverte aux catégories U18, U20 et seniors, messieurs et dames.

PRIX LAUREUS DU SPORT Djokovic, Bellingham et Bonmati récompensés

Le numéro un mondial de tennis Novak Djokovic, le milieu anglais du Real Madrid Jude Bellingham et la Ballon d'Or espagnole Aitana Bonmati ont été récompensés lundi lors de la 25^e cérémonie des prix Laureus du sport.

Le Serbe Djokovic, détenteur du record de titres du Grand Chelem avec 24 succès au terme d'une saison 2023 spectaculaire, a été élu sportif de l'année lors de cette cérémonie organisée cette année à Madrid, devant notamment le champion du monde de F1 Max Verstappen.

Jude Bellingham, le Golden Boy du Real Madrid, a lui reçu le prix de révélation mondiale de l'année après ses débuts exceptionnels avec le club madrilène à seulement 20 ans. Chez les femmes, la championne du monde espagnole et Ballon d'Or 2023 Aitana Bonmati a été élue sportive de l'année, après une saison historique où elle a raflé tous les trophées collectifs et individuels avec le FC Barcelone et la Roja.

La sélection espagnole, qui vient de remporter en l'espace de six mois les deux trophées majeurs du football féminin, la Coupe du monde et la Ligue des nations, a également été mise à l'honneur en recevant le trophée d'équipe de l'année.

La gymnaste américaine Simone Biles a elle reçu, à distance, le trophée du "comeback" de l'année, tandis que le joueur de tennis espagnol Rafael Nadal a été récompensé pour sa fondation et ses projets éducatifs en Inde et en Espagne.

APS

TENNIS - CHAMPIONNAT D'AFRIQUE ITF - CAT U16 Un bilan en deçà des attentes pour les sélections algériennes

Les sélections algériennes des U16 "garçons et filles" ont bouclé leur participation au Championnat d'Afrique ITF/CAT des U16 (Alger 15-20 avril), avec un bilan en deçà des attentes, ponctué par une médaille d'argent obtenue en double filles, alors que la lame d'or est revenue aux athlètes égyptiens qui ont raflé la mise au Tennis club de Bachdjarah (Alger).

Sur les douze (12) athlètes engagés (6 garçons et 6 fille), aucun d'entre eux n'a pu atteindre le dernier carré des tableaux du simple.

Alors que l'Algérie paraît favorite en simple filles avec la jeune Maria Badache, dont le parcours s'est arrêté prématurément en quart de final à la surprise générale des observateurs.

L'espoir de la participation algérienne reposait énormément sur Badache en simple, mais la défaite concédée contre toute attente, devant l'Égyptienne Judy Tawila (6-1, 6-2), en quart de finale a faussé les pronostics de la délégation algérienne.

"Être éliminé alors que vous êtes favoris ou tête de série, c'est un truc qui arrive souvent au milieu du tennis.

Il faut reconnaître que Badache était méconnaissable le jour J et elle est passée à côté de son match.

Ce dont son adversaire à profiter pour remporter le match et passer au dernier carré.

Je ne sais pas si c'était un problème de pression négative ou fraîcheur physique.

En tous les cas, nous allons étudier le cas avec son staff et la DTN", a déclaré à l'APS, Nabil Cheriak, président de la Fédération algérienne de tennis.

Après son élimination en simple, Maria Badache s'est rattrapée en double en compagnie de sa compatriote Kawter Abidat.

Cette paire s'est adjugée la médaille d'argent à



l'issue de sa défaite en finale, contre celle de Tunisie Nadine Hamrouni-Lamiss Houas, tête de série 1, sur le score 6-2, 7-6(2).

"Sur le plan technique, on visait la médaille d'or en simple filles mais malheureusement la défaite surprise de Maria a tout changé.

Ce Championnat était une occasion pour faire participer douze joueurs dont six filles.

Un rendez-vous qui leur a permis d'affronter les ténors de la discipline", a-t-il ajouté.

Pour leur part, les garçons algériens ont raté le coche dès le premier et deuxième tour, même parcours réalisés lors de l'édition précédente (2023, NDLR).

"Nos jeunes garçons ont montré une bonne volonté.

Techniquement, ils se sont bien comportés, sachant que le niveau africain des cadets reste très élevé.

Ils y ont eu un travail qui a été fait mais nous devons continuer à travail-

ler et accélérer les choses en vue des prochaines échéances", a expliqué le patron de l'instance fédérale.

Le Championnat d'Afrique ITF/CAT des U16 de tennis à Alger a été largement dominé par les sélections égyptiennes qui remportent le titre continental pour la deuxième fois de rang.

Elles ont réalisé un parcours presque parfait en remportant les tableaux du simple (garçons et filles) ainsi que le tableau double garçons et une médaille de bronze en simple filles.

La première médaille d'or a été remportée vendredi par le duo Mohamed Sherif Ezzat et Samih Mostafa qui a dominé Rosa De Araujo (Mozambique) et O Ogunsakin (Nigeria) en deux sets.

La paire égyptienne, tête de série N1, s'est adjugée le premier set 6-3 devant les têtes de série N2, avant de sceller le deuxième set 6-2.

Les deux autres médailles d'or ont été rem-

portées samedi en simple "garçons et filles" par Eyad Ezzat Mohamed Sherif et Rahaf Mostafa.

Chez les garçons, Mohamed Sherif a dominé en finale le Marocain, Ali Missoum, tête de série N1, sur le score 6-4, 6-3, de même que son compatriote Rahaf Mostafa vainqueur du titre africain aux dépens de la Tunisienne Lamiss Houas 6-3, 6-4.

La médaille de bronze en simple filles a été obtenue par Tawila Judy qui a dominé la Malgache Andraina Mitia Voavy sur le score 2-6, 6-2, 6-3.

En marge de la cérémonie de remise des prix aux lauréats, la FAT a remis des trophées de reconnaissance à trois techniciens algériens qui ont donné beaucoup au tennis par le passé, à savoir: Sebti Bounaib (Alger), Abdelmadjid Kachabia (Annaba) et Hocine Younes (Skikda).

Un total de 55 athlètes (29 garçons et 26 filles), représentant seize pays (16) ont pris part aux rendez-vous d'Alger.

TENNIS - ATP Masters 1000 de Madrid: Djokovic absent, Nadal poursuit sa tentative de retour

Absent du tirage au sort du tableau principal lundi, le N.1 mondial Novak Djokovic ne disputera pas le Masters 1000 de Madrid, où Rafael Nadal poursuit lui sa tentative de retour, à un mois de Roland-Garros. Le Serbe de 36 ans, vainqueur de 24 tournois du Grand Chelem, a choisi de faire l'impasse sur le tournoi madrilène pour se concentrer sur celui de Rome (un autre Masters 1000), avant de défendre son titre à Paris.

En l'absence de "Nole", Jannik Sinner sera la tête de série N.1. Selon le tirage au sort effectué lundi, pour son entrée en lice, l'Italien, lauréat de l'Open d'Australie en début d'année, affrontera au deuxième tour son compatriote Lorenzo Sonego ou un qualifié. Djo-

kovic, lui n'a toujours pas remporté de titre cette saison et n'a participé qu'à quatre tournois.

Son éternel rival Rafael Nadal, 37 ans, sera en revanche présent à Madrid, après un retour en demi-teinte à Barcelone la semaine passée (défaite au 2^e tour), son premier tournoi en plus de trois mois.

Le Majorquin, sacré cinq fois sur la terre battue madrilène, sera opposé au premier tour au jeune Américain Darwin Blanch, 16 ans, 1 m 90 et 102^{kg} au classement ATP. A la naissance de son jeune adversaire, le 28 septembre 2007, Nadal avait déjà remporté trois de ses 14 titres à Roland-Garros.

Habitué des tournois de la catégorie intermédiaire des "challengers", Blanch, qui a bénéficié d'une

invitation, ne dispute que son deuxième tournoi ATP Masters 1000 après celui de Miami, où il s'est incliné au premier tour face au Tchèque Tomas Machac, fin mars.

L'an passé, il a atteint les demi-finales des tournois juniors à Roland-Garros et à Wimbledon. S'il franchit cet obstacle, Nadal retrouvera au deuxième l'Australien Alex de Minaur, 11^e mondial, qui l'a éliminé la semaine dernière à Barcelone.

Tête de série N.2 et tenant du titre, Carlos Alcaraz reste incertain à cause de douleurs à l'avant-bras droit qui l'ont contraint au forfait à Monte-Carlo et Barcelone. Il est prévu qu'il affronte au 2^e tour le Kazakh Alexander Shevchenko ou le Français Arthur Rinderknech.

H A N D B A L L

Championnat d'Afrique des clubs (Oran-2024): la JSE Skikda bat l'OM Annaba et se rapproche du dernier carré

La JSE Skikda a pris le meilleur sur l'OM Annaba sur le score de 26-23 (mi-temps 12-10), lundi à la salle omnisports du complexe sportif "Miloud Hadeff" d'Oran au titre de la 1ère journée du groupe A du tour principal de la 40e édition du Championnat d'Afrique masculin des vainqueurs de Coupes.

La première mi-temps fut très équilibrée, même si les Skikdis sont bien entrés dans le match en menant dès les premières minutes, mais sans pour autant prendre leur envol. Les Annabis, de leur côté, ont réussi à niveler la marque pour la première fois à la 12e minutes (4-4), puis prendre l'avantage, au fil du temps, avec parfois deux buts d'écart.

C'était sans compter sur la détermination des protégés de l'entraîneur de la JSES, Arrouche, revenus en force dans les dernières minutes de cette période qu'ils ont terminée à leur faveur avec un but d'écart (12-11).

La JSES va conserver son avance en deuxième mi-temps, parvenant d'entrée à le porter à deux puis à trois buts, tout en poursuivant sur la même avance, profitant de l'excès de précipitation qui a marqué les poulains de Boudrali, notamment à l'approche de la fin de la partie, soldée par la victoire de la JSES sur le score de 26 à 22.

Ce succès permet aux Skikdis de rejoindre l'OMA à la deuxième place au classement du groupe, vu que les Annabis avaient commencé ce tour principal avec deux points au compteur, grâce à leur première place de leur



poule acquise à l'issue du tour préliminaire.

Ce sont les Egyptiens d'Al-Ahly, vainqueurs lors du premier match de la poule contre le CRB Mila (40-19), qui mènent le bal dans ce groupe portant à quatre leur capital-point et validant déjà leur billet pour les demi-finales,

en attendant d'être fixés sur l'autre demi-finaliste à l'issue des rencontres de la 2e journée, prévues mardi.

Au cours de cette 2e journée, Al Ahly affronte l'OM Annaba, alors que la JSE Skikda donne la réplique au CRB Mila, quatrième et dernier au classement du groupe avec zéro pointé.

Battu par l'ES Tunis, le HBC El Biar se complique la vie

Le HBC El Biar a raté l'aubaine de se qualifier aux demi-finales du Championnat d'Afrique masculin des clubs vainqueurs de coupe après sa défaite, lundi soir, face à l'ES Tunis 25 à 23 (mi-temps 13-12), lors du match joué à la salle omnisports du complexe sportif Miloud Hadeff d'Oran, au titre de la 1re journée du groupe 8 du tour principal de l'épreuve.

Les joueurs du HBCE, qui ont abordé ce tour avec deux points au compteur grâce à leur première place de leur groupe lors de la

phase préliminaire, ont bien commencé la première mi-temps, parvenant à prendre une avance de deux buts sur l'adversaire.

L'ES Tunis, soutenu par une quinzaine de supporters tunisois qui ont fait le déplacement à Oran donnant du piment à ce derby maghrébin, a réussi à égaliser pour la première fois à la 22e (9-9), avant de prendre les commandes du jeu à son profit pour terminer ce premier half à sa faveur sur le score de 13 à 12.

Le club algérois revient

en force en seconde période pour remettre les pendules à l'heure à la 7e minute de cette mi-temps (16-16). Poursuivant dans leur lancée, les coéquipiers de l'excellent gardien de but Benmenni vont même prendre l'avantage avec deux buts d'écart, une avance qu'ils gardent jusqu'aux cinq dernières minutes de la partie qui ont vu les visiteurs renverser la vapeur pour finir par prendre les deux points de la victoire (25-23).

Ces deux précieuses uni-

tés permettent à l'EST de rejoindre le HBCE à la deuxième place, et poser un pied en demi-finales, vu que sa mission lors du dernier match de ce tour, prévu mardi, contre la JS Kinshasa, sévèrement battue dans l'autre match du groupe par le Zamalek d'Egypte (41-21), s'annonce une simple formalité.

Ce ne sera pas le cas pour le HBCE qui affrontera le leader de la poule, le Zamalek, déjà qualifié au dernier carré avec 4 points au compteur.

Victoire de l'ASV Blida devant Ports Authority (3-2)

Le club algérien de volley-ball d'ASV Blida s'est imposé devant la formation kenyane de Ports Authority (3-2 : 26-24, 17-25, 28-26, 17-25, 15-12), en match de classement (5e-8e places) du Championnat d'Afrique des clubs 2024 (messieurs), disputé lundi au Caire.

Les volleyeurs de Blida, qui avaient bouclé la phase de poules avec un bilan de quatre succès contre une défaite, ont été éliminés en quarts de finale par les tenants du trophée du Mouloudia Bou Salem de Tunisie (25-15, 25-23 et 25-16).

L'ASV Blida jouera sa prochaine rencontre de classement (5e-6e

places), contre la Police VB du Rwanda. Le deuxième représentant algérien dans le tournoi le WA Tlemcen, vainqueur ce lundi devant la formation kenyane Equity (3-2 : 17-25, 25-17, 24-26, 25-23, 15-13), disputera pour sa part le match (9e-10e places) contre le FUS Rabat, également mardi (11h00).

Le Six du WAT, qui avait bouclé la phase de poules avec un bilan de deux succès, respectivement, devant Wolaitta SC d'Ethiopie et l'AS INJS de Côte d'Ivoire, contre deux défaites face aux Tunisiens du Mouloudia Bou Salem et les Libyens d'Al Nasr SC, avait été éliminé en huitièmes de finale face au

club de Police VB du Rwanda (2-3 : 27-25, 28-30, 25-22, 19-25, 5-15).

Les demi-finales du tournoi mettent aux prises, ce mardi, Prisons du Kenya au Mouloudia de Bou Salem de Tunisie (tenant) et Al Ahly SC d'Egypte à Al Nasr SC de Libye. Lors de la dernière édition du Championnat d'Afrique des clubs de volley-ball, disputée en 2023 en Tunisie, le Mouloudia Bou Salem avait été sacré devant les Egyptiens du Zamalek SC, alors que l'équipe algérienne de la JSC Ouled Adouane s'était hissée à la troisième place du podium pour sa première participation.

Le WA Tlemcen bat Equity (3-2) et termine neuvième

Le club algérien de volley-ball du WA Tlemcen a terminé à la neuvième place du Championnat d'Afrique des clubs 2024 (messieurs), après sa victoire au tie-break devant la formation kenyane Equity (3-2 : 17-25, 25-17, 24-26, 25-23, 15-13), en match de classement disputé lundi au Caire. Le Six

du WAT, qui avait bouclé la phase de poules avec un bilan de deux succès, respectivement, devant Wolaitta SC d'Ethiopie et l'AS INJS de Côte d'Ivoire, contre deux défaites face aux Tunisiens du Mouloudia Bou Salem (tenants du trophée) et les Libyens d'Al Nasr SC, avait été éliminé en huitièmes de finale face au club de Police VB du Rwanda (2-3 : 27-25, 28-30, 25-22, 19-25, 5-15). Les demi-finales du tournoi mettent aux prises Prisons du Kenya au Mouloudia de Bou Salem de Tunisie (tenant) et Al Ahly SC d'Egypte à Al Nasr SC de Libye. Lors de la dernière édition du Championnat

d'Afrique des clubs de volley-ball, disputée en 2023 en Tunisie, le Mouloudia Bou Salem avait été sacré devant les Egyptiens du Zamalek SC, alors que l'équipe algérienne de la JSC Ouled Adouane s'était hissée à la troisième place du podium pour sa première participation.

d'Afrique des clubs de volley-ball, disputée en 2023 en Tunisie, le Mouloudia Bou Salem avait été sacré devant les Egyptiens du Zamalek SC, alors que l'équipe algérienne de la JSC Ouled Adouane s'était hissée à la troisième place du podium pour sa première participation.

Championnat arabe U21 (2e journée) : défaite de l'Algérie face à l'Arabie saoudite (22-31)

La sélection algérienne de handball des moins de 21 ans (U21) s'est inclinée face à son homologue saoudienne sur le score de 22 à 31, en match comptant pour la deuxième journée du Championnat arabe des nations de la catégorie (21-30 avril), disputé lundi à Casablanca.

Exemptée de la première journée, la sélection algérienne garçon jouera son prochain match face à son homologue marocaine, mardi (19h00), avant d'enchaîner face à la Tunisie jeudi (17h00) et le Koweït vendredi (17h00). La deuxième rencontre de cette journée oppose actuellement la Tunisie au Koweït. Cette sixième édition du Championnat arabe des nations (U21) regroupe cinq nations : l'Algérie, la Tunisie, l'Arabie saoudite, le Koweït et le Maroc.

Les quatre premiers au classement de la première phase se qualifient aux demi-finales, prévues le dimanche 28 avril, alors que la finale est programmée le mardi 30 avril.

BASKET

Les Nets recrutent Jordi Fernandez, premier Espagnol à la tête d'une franchise NBA

L'Espagnol Jordi Fernandez, sélectionneur de l'équipe du Canada de basket, a été nommé lundi entraîneur principal des Brooklyn Nets, a annoncé la franchise new-yorkaise évoluant en Ligue nord-américaine de basket-ball (NBA).

A 41 ans, le premier Espagnol nommé à la tête d'une franchise évoluant en NBA a passé les deux dernières saisons dans le staff des Sacramento Kings, dont il était l'entraîneur adjoint.

Il fut aussi assistant dans l'encadrement des Denver Nuggets (2016-2022). Il a aussi offert au basket canadien la première médaille de son histoire en conduisant la sélection à la troisième place de la dernière Coupe du monde, en septembre dernier, s'ouvrant au passage les Etats-Unis lors de la "petite finale" (127-118 après prolongation).

Onzièmes de la saison régulière en conférence Est, les Nets, qui n'ont pas décroché de billet pour les play-offs de la saison en cours, sont engagés dans un processus de reconstruction que Fernandez va devoir piloter.

"La personnalité de leader de Jordi et l'accent qu'il met sur les structures, sur la méthode et sur les pratiques vont instiller une identité Nets que nos supporters voudront ancrer", a commenté le propriétaire de la franchise, Joe Tsai, dans un communiqué.

"Nous sommes impatients de travailler avec Jordi pour construire une culture durable de la victoire à Brooklyn", ajoute-t-il. Le communiqué ne précise pas les termes du contrat signé par l'entraîneur né à Badalone, en Catalogne.

La Fédération canadienne de basket a indiqué de son côté qu'elle avait été étroitement associée avec les Nets et Jordi Fernandez, sélectionneur du Canada depuis juin 2023, durant le processus de son recrutement. "Nous pouvons confirmer que Jordi restera notre entraîneur cet été aux Jeux olympiques de Paris-2024", souligne Rowan Barrett, manager général chargé de la haute performance au sein de la sélection masculine.

COUPE D'ALGÉRIE (1/2 FINALE-MCA-CSC) Un plan pour détourner le trafic automobile autour du complexe olympique Miloud Hadeff d'Oran (Sûreté de wilaya)

Les services de police d'Oran ont mis au point un plan de détournement du trafic automobile autour du complexe olympique Miloud Hadeff, en prévision du match de demi-finale de la Coupe d'Algérie, prévu ce mardi soir (21h00) à huis clos, entre le CS Constantine et le MC Alger, a-t-on appris, auprès de la Sûreté de wilaya.

Le plan prévoit de détourner le trafic vers les routes secondaires du rond-point 'El Menzah' vers le carrefour du stade, directement et sur la même voie en direction de 'Haï Sabah', et de détourner le trafic des véhicules en provenance de ce quartier directement vers le rond-point du stade, à travers la trémie en direction du rond-point 'El Menzah'.

Le trafic des véhicules provenant du boulevard Cuba vers le rond-point du stade sera détourné en direction de la nouvelle voie menant à la 4ème pénière périphérique, évitant ainsi l'accès au chemin reliant le rond-point du complexe olympique Miloud Hadeff et celui de l'université.

Il a également été décidé de dévier le trafic des véhicules provenant des quartiers de Belgaïd (Bir El Djir) en direction du rond-point de l'université vers la RN 11 ou le rond-point du village méditerranéen, a-t-on ajouté.

BRÉSIL Le propriétaire du club de Botafogo confirme l'existence de matches truqués

John Textor, le propriétaire du club de football brésilien de Botafogo, John Textor a confirmé l'existence de matches truqués et la manipulation des résultats, lundi à Brasilia, lors d'une audition par une commission sénatoriale chargée d'enquêter sur d'éventuels matches truqués.

"Ce que nous avons découvert au Brésil n'est pas différent du reste du monde, en Belgique, en France, dans toute l'Europe.

La manipulation des résultats (dans le foot) est une réalité", a déclaré l'homme d'affaires, également propriétaire de Lyon (L1) et de Molenbeek (1re div. belge).

Entendu durant trois heures par cette commission présidée par l'ancien joueur et actuel sénateur Romario, le patron d'Eagle Foot a notamment dénoncé la manière dont la Fédération brésilienne de football (CBF) sélectionnait les arbitres, et assuré qu'il étayerait toutes ses accusations lundi prochain lors d'une autre séance, à huis clos cette fois.

Pour cela, il a répété vouloir s'appuyer sur l'intelligence artificielle (IA) qui, selon lui, "permet d'analyser les images avec plus de précisions que l'être humain".

Propriétaire de Botafogo depuis mars 2022, John Textor a dénoncé à plusieurs reprises une supposée corruption dans le football brésilien, se disant lésé par le présumé truquage de certains matches, sans toutefois en apporter la preuve jusque-là.

"Nous allons démontrer de manière irréfutable que Palmeiras a bénéficié de cette manipulation des résultats", a notamment clamé John Textor lundi.

La saison dernière, son club de Botafogo, longtemps en tête du championnat, avait finalement perdu le titre au profit de Palmeiras, sacré pour la deuxième année d'affilée.

Devant la commission sénatoriale, instaurée pour enquêter sur l'implication de joueurs, dirigeants ou sociétés de paris sportifs à d'éventuels matches truqués, l'Américain a en outre de nouveau ciblé la CBF.

"Je demande à ce que le pouvoir de la CBF soit réduit. Cela vaut la peine de jouer au football au Brésil (et) il est temps de faire le ménage", a-t-il estimé. Pour ses accusations, John Textor est par ailleurs poursuivi par la justice sportive brésilienne (STJD). Celle-ci l'a déjà condamné en novembre dernier à une suspension d'un mois pour avoir accusé la CBF de corruption après une défaite 4-3 de Botafogo face à Palmeiras.

TOURNOI DE L'UNAF (U17) 3^E JOURNÉE L'Algérie et la Tunisie se neutralisent (1-1)

La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U17) a fait match nul face à son homologue tunisienne 1-1 (mi-temps : 1-0), lundi au stade Salem-Mebrouki de Rouïba, pour le compte de la 3e journée du tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF) de la catégorie qui se déroule à Alger (18-26 avril).



Les "Verts" ont ouvert le score par Abdeldjalil Mansouri (4e).

Les joueurs de la sélectionneur Aziz Lahoussine auraient pu doubler la mise, mais Youcef Amrani a raté un penalty (24e).

En seconde période, les Tunisiens ont remis les pendules à l'heure à la dernière minute de la partie (80e) grâce à Mohamed Bouslama.

Grâce à ce résultat, la sélection algérienne enchaîne un deuxième nul de rang, après celui concédé jeudi face au Maroc (1-1).

Dans l'autre match de cette 3e journée disputé en milieu d'après-midi, la Libye et le Maroc ont fait match nul (1-1).

Les Libyens ont ouvert le score grâce à Sanad Hussein Bendaou (11e), avant que leur adversaire n'égalise par Mohamed Rachidi (65e).

L'Egypte est exempte. A l'issue de ces résultats, le Maroc (5 points) devance l'Egypte (4 pts).

L'Algérie et la Tunisie suivent derrière avec 2 unités, alors que la Libye ferme la marche avec 1 point.

Lors de la 4e journée prévue mercredi, l'Algérie sera opposée à la Libye (15h00), alors que le Maroc défiera l'Egypte (18h00).

Les deux rencontres se joueront au stade Omar-Hamadi (ex-Bologhine).

Le premier à l'issue du tournoi sera déclaré champion.

Le point après la 3e journée

Le point après la 3e journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) de la catégorie des moins de 17 ans (U17), disputée lundi à Alger :

Algérie - Tunisie 1-1
Libye - Maroc 1-1
Egypte : exempte

Classement :	Pts	J	Diff
1- Maroc	5	3	+1
2- Egypte	4	2	+1
3- Algérie	2	2	0
-- Tunisie	2	3	-1
5. Libye 1	2	-1	

Déjà joués :

Tunisie - Egypte 1-1
Maroc - Algérie 1-1
Tunisie - Maroc 1-2
Egypte - Libye 2-1

Reste à jouer :

4e journée (le mercredi 24 avril) :

Au stade Omar-Hamadi : Libye - Algérie (15h00)

Au stade Omar-Hamadi : Maroc - Egypte (18h00)

Tunisie : exempte

5e et dernière journée (le vendredi 26 avril) :

Au stade de Rouïba : Tunisie - Libye (15h00)

Au stade de Rouïba : Algérie - Egypte (18h00)

Maroc : exempt

NB : Le premier à l'issue du tournoi sera déclaré champion.

RACISME Un entraîneur tchèque suspendu trois mois pour insultes racistes

La Fédération tchèque de football (FAČR) a annoncé lundi la suspension pour trois mois de l'ex-sélectionneur Petr Rada pour avoir proféré des insultes racistes à l'encontre d'un entraîneur adverse.

Petr Rada, 65 ans, est l'actuel coach de l'équipe de D2 du Dukla Prague après avoir été à la tête de la sélection tchèque

en 2008-2009. Il avait insulté son homologue du Zbrojovka Brno, Tomas Polach, à l'issue du match entre les deux équipes qui s'était soldé par un nul (3-3) le 2 mars, l'associant à la communauté des gens du voyage, une minorité victime de discriminations en Europe.

La FAČR avait initialement infligé à Rada une suspension de huit mois

et une amende de 80.000 couronnes (3.160 euros), soit le double du salaire mensuel moyen dans le pays.

La commission d'appel, saisie par l'entraîneur, a réduit lundi la suspension à trois mois mais conservé l'amende.

Petr Rada, qui va rater la fin de saison, s'est dit déçu de la décision estimant que ses propos n'étaient "pas du ra-

cisme", selon l'agence CTK. Le football tchèque a déjà connu des polémiques sur le racisme.

En 2020, le défenseur Ondrej Kudela avait manqué l'Euro après avoir écopé de dix mois de suspension par l'UEFA pour avoir insulté le milieu finlandais Glen Kamara, alors aux Glasgow Rangers, lors d'un match de Ligue Europa.

APS

MAN UTD : RATCLIFFE DEMANDE DE LA PATIENCE

Nouveau patron du secteur sportif de Manchester United, Jim Ratcliffe ne souhaite pas se précipiter. Alors que le mercato estival s'annonce très chaud, le dirigeant anglais a préféré calmer les ardeurs des supporters des Red Devils. "Les fans sont impatients, cela ne me laisse pas insensible. Mais c'est un long processus. Qu'ils le veuillent ou non, ils doivent être un peu patients, a indiqué le boss d'INEOS dans des propos relayés par la presse anglaise. Il n'y a pas d'interrupteur. On ne peut pas tout changer aussi simplement."

REAL MADRID

MODRIC SOUHAITE PROLONGER

Moins utilisé par son entraîneur Carlo Ancelotti, le milieu de terrain Luka Modric (38 ans, 27 matchs et 2 buts en Liga cette saison), dont le contrat va expirer en juin, pourrait être tenté de quitter le Real Madrid cet été. Pourtant, le Croate, toujours aussi apprécié en interne et important dans le vestiaire, voudrait rester, affirme le quotidien Marca ce mardi. Reste à connaître les intentions de la direction merengue à son égard. Pour l'heure, le Ballon d'Or 2018 n'aurait pas reçu la moindre nouvelle de ses dirigeants au sujet d'un nouveau bail d'un an. Affaire à suivre...

BETIS DE GEA SUCCESSEUR DE BRAVO ?

Sans club depuis son départ de Manchester United l'été dernier, le gardien David De Gea (33 ans) pourrait rebondir en Espagne, dans les rangs du Betis, révèle le quotidien local Estadio Deportivo. Face au départ attendu du vétéran Claudio Bravo en fin de saison, les Verdiblancos auraient placé leurs pions sur l'Espagnol, qui a refusé plusieurs offres venues d'Arabie saoudite au cours des derniers mois.

Une jolie opportunité de rebond pour De Gea, sachant que le Betis, 7e de Liga, se trouve à trois points des places européennes. A noter que l'autre gardien des Andalous, Rui Silva, pourrait profiter d'intérêts en Serie A pour lui aussi plier bagage. Ce qui laisserait le champ libre à l'expatrié de MU pour se relancer comme titulaire indiscutable.

MILAN ACCORD GIROUD-LOS ANGELES FC

Sauf rebondissement, Olivier Giroud (37 ans, 42 matchs et 15 buts toutes compétitions cette saison) quittera le Milan AC et l'Europe cet été. Selon RMC, l'attaquant français a trouvé un accord total avec le Los Angeles FC, où évolue son compatriote Hugo Lloris. Le champion du monde 2018 va s'engager avec la franchise californienne pour un an et demi, avec une option pour une saison supplémentaire

ASTON VILLA EMERY VA PROLONGER

Unai Emery restera à Aston Villa cet été. Annoncé sur les tablettes du Bayern Munich, qui a néanmoins jeté son dévolu sur Ralf Rangnick, le technicien espagnol va prolonger son contrat avec le club anglais. Selon The Athletic, l'ancien entraîneur du Villarreal s'est entendu avec sa direction pour étendre son bail jusqu'en juin 2026.

Il s'agit évidemment d'une très bonne nouvelle pour les Villans. Avec Emery aux commandes, le club basé à Birmingham occupe la 4e place de la Premier League et disputera les demi-finales de la Ligue Europa Conférence.

CHELSEA LUKAKU, POCHETTINO N'A RIEN DÉCIDÉ

Très bon avec l'AS Roma, l'attaquant Romelu Lukaku (30 ans, 28 matchs et 10 buts en Serie A cette saison) a parfaitement saisi l'opportunité pour se relancer à l'occasion d'un prêt d'un an. En sachant que les Giallorossi n'ont pas d'option d'achat, le Belge va-t-il retrouver Chelsea la saison prochaine ? L'entraîneur des Blues Mauricio Pochettino assure ne pas y avoir réfléchi pour le moment.

"Il s'agit d'un joueur de Chelsea, donc il est certain que nous serons attentifs à la question de son avenir. Son retour constitue une option. Mais nous n'avons pas encore pris de décision concernant Lukaku", a assuré le coach londonien en conférence de presse. Plus que de vouloir rapatrier le Diable Rouge, Chelsea pourrait se servir des belles prestations de Lukaku en Italie pour tenter de récupérer un gros chèque lors du mercato d'été.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Edité par la SARL DK NEWS

Gérant Fayçal Laouer

Directeur de publication Smaïl Oulebsir

Directeur de la rédaction

Smaïl Oulebsir

RÉDACTION ADMINISTRATION

« 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL : 023.38.48.00 »

FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL : 023.38.48.00 FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - Agence ANEP 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 / FAX : 020.05.11.48 - 020.05.13.45 - 020.05.13.77 E-mail : agence.regie@anep.com.dz - programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz

RÉUNION CONSULTATIVE ENTRE LES DIRIGEANTS DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DE LA LIBYE

Unifier les positions et intensifier la concertation (Communiqué final)

Les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye ont souligné, à l'issue de leur 1^{ère} Réunion consultative tenue, lundi à Tunis, la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives.

Dans le Communiqué final du "Sommet de Tunis", les dirigeants des trois pays frères, à savoir les Présidents M. Abdelmadjid Tebboune, M. Kais Saïed et M. Mohamed Younes El-Menfi, réunis au Palais de Carthage, sont convenus de "l'organisation périodique de cette réunion, en alternance entre les trois pays afin de hisser les relations bilatérales privilégiées qui lient chaque pays à l'autre vers une nouvelle étape qualitative axée, au-delà du cadre bilatéral, sur la réflexion et l'action collectives".

Ils ont réaffirmé leur conviction commune quant à "la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans toute la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives d'ampleur, dont les répercussions ne peuvent être affrontées par aucun pays individuellement", outre "le besoin urgent pour les trois pays d'avoir une voix audible unifiée et une présence influente et effective dans les différents espaces d'appartenance régionaux et internationaux".

Les dirigeants des trois pays ont mis en avant "leur pleine disponibilité à s'ouvrir à toute volonté politique sincère et crédible qui partage les mêmes priorités communes constructives pour promouvoir et enrichir cette action collective commune et approfondir l'entente et la coopération au service de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région qu'il convient de mettre à l'abri de la politique des axes et des dangers des ingérences étrangères".

Ils ont souligné "l'attachement des trois pays à l'indépendance des décisions nationales, émanant de la volonté de leurs peuples respectifs, leur souci d'établir des relations avec les autres pays et blocs régionaux et internationaux, dans le cadre du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et leur attachement à un ordre international multipolaire prônant la coopération, la solidarité, la justice et l'équité dans les relations internationales et l'égalité de tous devant le droit international".

Ils ont insisté sur la nécessité "d'étendre cette concertation et cette coordination, au-delà des dossiers politiques, à tous les domaines du développement socio-économique au profit des peuples des trois pays, en vue de réaliser leurs aspirations légitimes à la stabilité, la prospérité et l'intégration".

Les dirigeants des trois pays ont également "exprimé leur rejet total des ingérences étrangères dans les affaires libyennes et leur soutien aux efforts visant à parvenir à l'organisation des élections à même de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye et de garantir sa sécurité, sa stabilité et sa prospérité, tout en soulignant le rôle pivot des pays voisins de la Libye en soutien aux autorités libyennes dans le processus de restauration de la stabilité et de la sécurité et dans les efforts de reconstruction".

Le Communiqué final a, par ailleurs, "condamné avec force les violations quotidiennes flagrantes, les crimes de guerre et le génocide commis contre le peuple palestinien frère, réitérant l'appel urgent à la communauté internationale pour que soit immédiatement mis fin à l'agression barbare,



pour la levée totale du blocus imposé à la bande de Ghaza afin de permettre l'acheminement des aides alimentaires et médicales et la poursuite en justice des dirigeants de l'occupation pour leurs crimes". Les trois dirigeants ont, à cet égard, affiché "leur soutien constant à la résistance du vaillant peuple palestinien pour le recouvrement de tous ses droits historiques légitimes et l'établissement de son Etat indépendant pleinement souverain avec El-Gods comme capitale, ainsi que leur soutien inconditionnel au droit de l'Etat de Palestine de devenir membre à part entière de l'ONU".

Les dirigeants des trois pays ont en outre "mis en garde contre le danger des interventions étrangères dans la région sahélo-saharienne et leurs répercussions sur la paix dans les pays de la région et dans le monde", soulignant la nécessité "de soutenir la sécurité et la stabilité des pays de cette région, de protéger leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale et de renforcer la coopération avec eux en matière économique, commerciale et de développement".

Ils ont également insisté sur la nécessité pour "l'action arabo-africaine commune d'assumer sa responsabilité et son rôle dans le cadre des efforts ouaisiens visant à mettre un terme à la souffrance sur le plan humanitaire exacerbée du peuple soudanais frère et à imposer la cessation des hostilités et le renoncement à la violence au profit du dialogue comme moyen pour régler la crise au Soudan, tout en préservant ses capacités, sa sécurité, sa stabilité et son intégrité territoriale".

L'accent a également été mis, dans le document, sur la nécessité "d'approfondir davantage les consultations et l'échange d'analyses, d'évaluations et d'informations sur le phénomène du terrorisme, la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le crime organisé, en vue de protéger la région de ces fléaux".

Protection des frontières communes : groupes de travail conjoints pour coordonner les efforts

A la lumière des menaces et des défis auxquels sont

confrontés les trois pays du fait des mutations en cours dans la région et dans le monde, et afin de renforcer la coopération et d'activer les efforts conjoints visant à renforcer la capacité de leurs peuples à faire face aux répercussions de la crise économique mondiale, notamment en matière de sécurité hydrique, alimentaire et énergétique, les trois dirigeants sont convenus de "créer des groupes de travail conjoints chargés de coordonner les efforts visant à protéger les frontières communes contre les risques et les conséquences de la migration irrégulière et les autres manifestations du crime organisé".

Ces groupes de travail seront également chargés de "mettre en place une approche participative pour le développement de ces régions, en veillant à unifier les positions et les discours en direction des différents pays frères et amis concernés par le phénomène de la migration irrégulière au nord de la Méditerranée et en Afrique subsaharienne".

Il a également été convenu de "créer un groupe de travail conjoint chargé d'élaborer des mécanismes permettant de mettre en place des projets et des investissements conjoints d'envergure dans des domaines et secteurs prioritaires, tels que la production de céréales et de fourrage et le dessalement de l'eau de mer, ainsi que d'autres projets et programmes de coopération visant à assurer la sécurité hydrique et alimentaire des trois pays".

Il s'agit, entre autres, "d'activer au plus vite des mécanismes conjoints pour l'exploitation des eaux souterraines communes dans le Sahara septentrional, d'accélérer la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique des réseaux de transport d'électricité entre les trois pays et de développer la coopération et d'établir des partenariats dans le domaine de l'exploration, de la production et du stockage de produits pétroliers et dans les secteurs des mines et des énergies renouvelables et propres comme l'hydrogène vert".

Il s'agit aussi "d'aplanir les difficultés qui entravent la circulation des biens et des marchandises entre les trois pays, d'examiner les moyens d'accélérer les échanges entre eux, de créer des zones franches communes et d'accélérer l'adoption de mesures appropriées pour faciliter la circulation des personnes et des marchandises, notamment en développant les réseaux de transport routier et ferroviaire et en créant une ligne maritime régulière reliant les trois pays".

Il a, par ailleurs, été convenu "de mettre en place des programmes de travail pour la mise en valeur des divers aspects du patrimoine culturel commun, de renforcer la coopération dans les domaines de la recherche scientifique, de la formation professionnelle, des technologies modernes et des échanges d'étudiants et de jeunes, et d'encourager la production de programmes culturels et éducatifs conjoints".

Au terme de cette 1^{ère} Réunion consultative, il a été décidé de "charger des points de contact, qui seront désignés par chaque pays, de suivre la mise en œuvre de ce qui a été convenu en prélude à la tenue de la prochaine réunion consultative, dont la date et le lieu seront fixés d'un commun accord entre les dirigeants des trois pays".

Le président de la République regagne Alger

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a regagné, lundi, Alger après avoir pris part à Tunis, à la première réunion consultative regroupant les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye.

Le président de la République a été accueilli à son arrivée à l'Aéroport international

Houari-Boumediene par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, et le Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général d'Armée Saïd Chanegriha.

Les travaux de la 1^{ère} Réunion consultative ont regroupé le président de la République, son homologue tunisien, M. Kais Saïed, et le

président du Conseil présidentiel libyen, M. Mohamed Younes El-Menfi, au Palais de Carthage (Tunis).

La Rencontre consultative a été sanctionnée par un communiqué final, dans lequel les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye, ont souligné la nécessité d'unifier les

positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour consolider les éléments fondamentaux de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région, et renforcer sa résilience face à l'émergence de variables régionales et de crises internationales successives.

COOPÉRATION

Le Premier ministre reçoit le DG de l'OIT

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui a reçu, lundi à Alger, le Directeur général (DG) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Gilbert Houngbo, qui effectue une visite de travail en Algérie, indique un communiqué des services du Premier ministre.

La rencontre, tenue au Palais du Gouvernement, s'est déroulée en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de la

Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, note la même source.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont passé en revue "les différents projets et activités s'inscrivant dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi que les dossiers inscrits à l'agenda de l'OIT notamment l'Initiative de Coalition mondiale pour la justice sociale", ajoute le communiqué.

M. Houngbo a, dans ce cadre, adressé ses "vifs remercie-

ments à l'Algérie pour son soutien continu à l'OIT et ses efforts dans le cadre de la promotion du dialogue social en matière de travail", se félicitant, par là même, "des décisions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à consacrer le caractère social de l'Etat et réaliser la justice sociale, outre les réformes relatives à l'exercice du droit syndical", conclut le communiqué.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Un terroriste abattu et des armes récupérées à Médéa (MDN)

Un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) a abattu dimanche un terroriste lors d'une opération de fouille et de ratissage dans la zone de Thenéa El-Kahla, au Secteur militaire de Médéa et récupéré un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, trois chargeurs garnis de munitions, une

paire de jumelle et divers objets, indique lundi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de fouille et de ratissage dans la zone de Thenéa El-Kahla, au Secteur militaire de Médéa en Première Ré-

gion Militaire, un détachement de l'Armée Nationale Populaire a abattu, hier 21 avril 2024, un (01) terroriste "KHATAR Amhamed" dénommé "Ismail", et récupéré un (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, trois (03) chargeurs garnis de munitions, une (01) paire de jumelle et divers objets", a

précisé le communiqué. "Cette opération réitère la vigilance et la détermination des unités de l'Armée Nationale Populaire à traquer ces criminels à travers l'ensemble du territoire national, jusqu'à leur éradication", conclut le MDN.